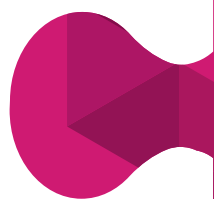


LE CONTRAT DE VILLE DE PLAINE COMMUNE

JUILLET 2015



GRAND PARIS



SOMMAIRE

VOLET STRATÉGIQUE

Préambule	4
Les grands principes de la gouvernance du contrat de ville de Plaine Commune	7
Les enjeux du contrat de ville	9
1. Éducation	11
2. Emploi, insertion et développement économique	14
3. Habitat et cadre de vie	19
4. Santé	27
5. Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance	30
6. Animation sociale et vie culturelle des quartiers	32

VOLET OPÉRATIONNEL

Éducation	36
Emploi, insertion et développement économique	48
Habitat et cadre de vie	66
Santé	86
Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance	102
Animation sociale et vie culturelle des quartiers	118
Engagement des partenaires signataires	133

ANNEXE	142
--------	-----

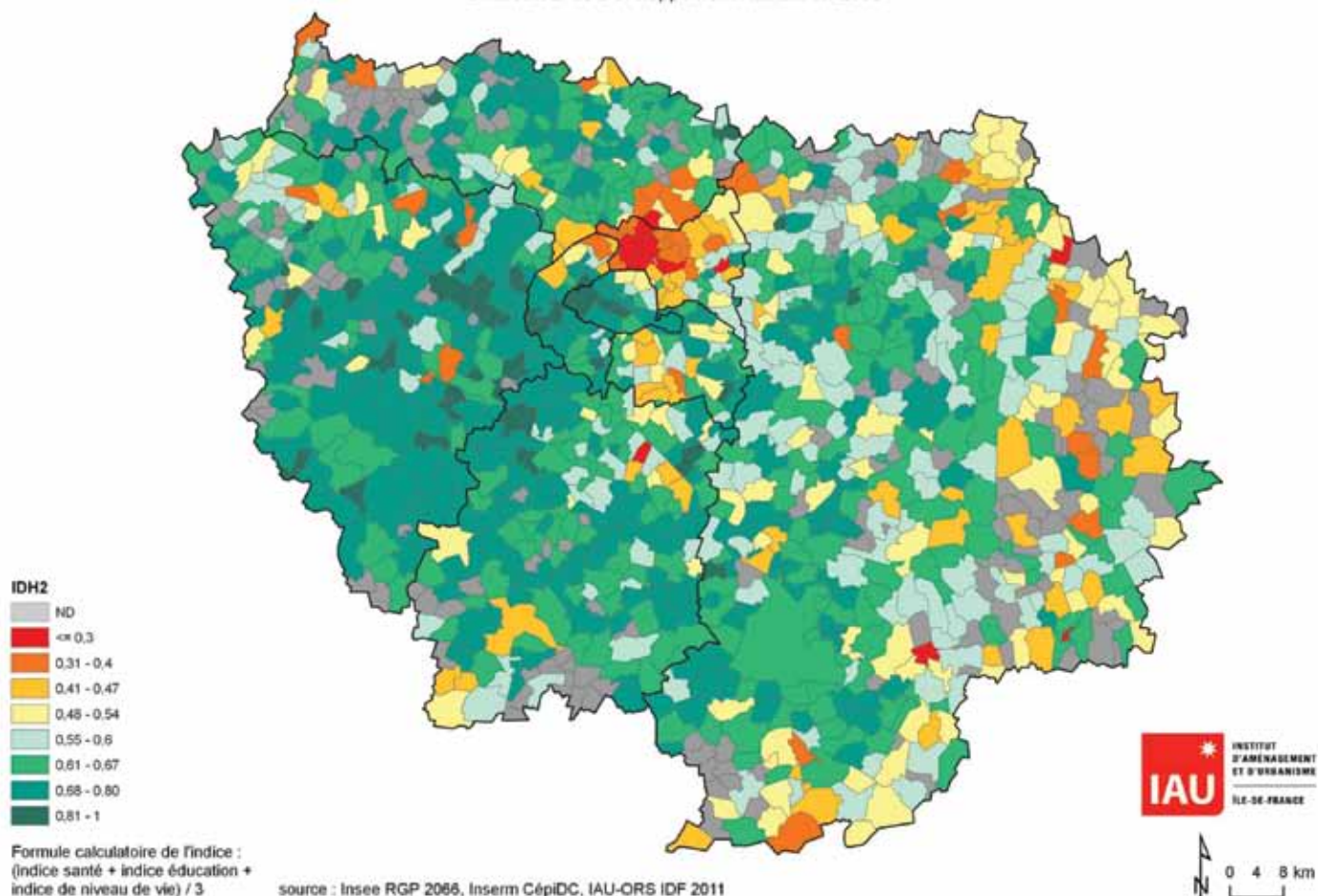
PRÉAMBULE

Plaine Commune et l'État se sont engagés, depuis juin 2013, dans la construction partenariale d'un contrat de ville ambitieux. Devant l'ampleur des inégalités territoriales, l'engagement du contrat de ville sur la période 2015-2020 est de réduire de 50% les écarts de développement humain constatés entre le territoire de l'agglomération et la moyenne régionale.

Un indicateur « transversal » significatif : l'indice de développement humain (IDH 2)¹
Plaine Commune : 0,25 / Région Île-de-France : 0,57, soit un écart de 32 points

Un objectif : réduire cet écart de 50% , soit parvenir à 0,41 en 2020

L'Indicateur de Développement Humain en 2008



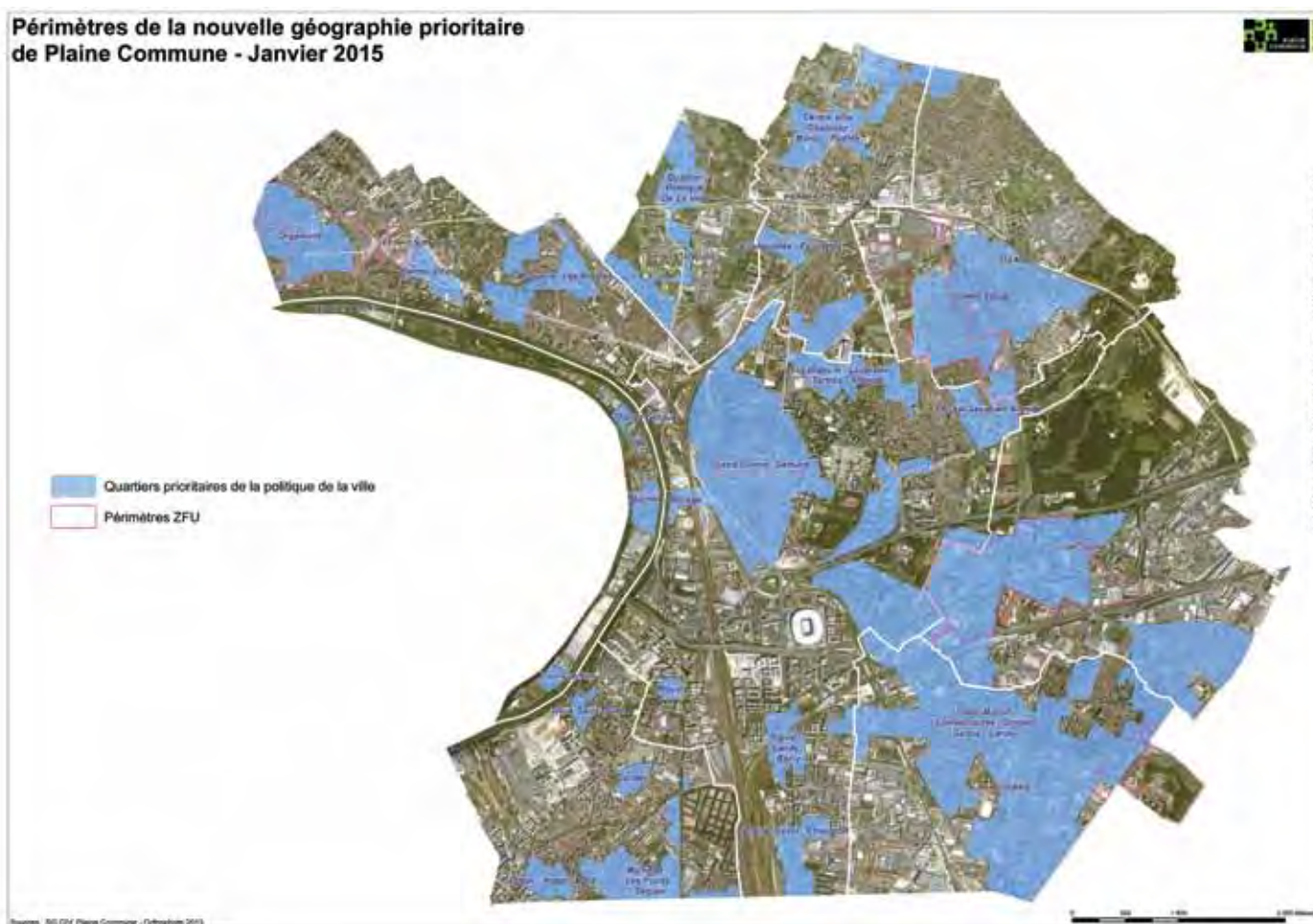
1. L'Indice de Développement Humain, instauré en 1990 par le PNUD, est un indice statistique composite intégrant l'espérance de vie à la naissance, le pourcentage de la population âgée de plus de 15 ans sortie du système scolaire avec un diplôme et le revenu imposable médian des ménages par unité de consommation (source INSEE RGP 2006, ORS Île-de-France). Chiffres repris du diagnostic sociodémographique réalisé par Plaine Commune en 2014.

Plaine Commune se caractérise par l'importante proportion de son territoire concerné par la nouvelle géographie prioritaire² puisque 22 quartiers sont désormais concernés³, répartis sur les neuf villes (Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse). La nouvelle géographie prioritaire s'appuyant sur le seul critère des revenus, les quartiers retenus représentent 268 660 personnes soit près de deux tiers (66%)⁴

de la population du territoire, contre 60%⁵ de la population compris dans les périmètres Cucs et 30% de la population qui était en zones urbaines sensibles⁶. Cela équivaut à une augmentation de la population concernée par la géographie prioritaire de +9% par rapport aux périmètres Cucs, et de +131% par rapport aux périmètres ZUS.

Plaine Commune concentre aujourd'hui près de 17% de la population francilienne vivant en géographie prioritaire⁷.

Périmètres de la nouvelle géographie prioritaire de Plaine Commune - Janvier 2015



2. Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014

3. Franc Moisin - Cosmonautes - Cristino Garcia - Landy ; Centre Ville ; Orgemont ; La Source - Les Presles Thorez-Géraux ; Méchin - Bocage ; Paul-Cachin ; Centre Ville - Chatenay - Maroc - Poètes ; Joncherolles - Fauvettes ; Plaine - Landy - Bailly ; Pleyel ; Grand Centre - Sémard ; Floréal Saussaie Allende ; Plaine Trezel - Chaudron ; Saint-Rémy - Joliot Curie - Bel Air ; Langevin - Lavoisier - Tartres - Allende ; Cordon ; Michelet - Les Puces - Debain ; Vieux Saint-Ouen ; Pasteur - Arago - Zola ; Centre Élargi ; Villetaneuse - QPV (Source : cartographie CGET)

4. Calcul à partir des chiffres du dernier recensement INSEE de 2011, soit 407 000 habitants

5. 247 394 habitants recensés en 2011 (chiffres du CGET)

6. 116 076 habitants recensés en ZUS en 2011 (chiffres du CGET)

7. 268 660 personnes sur 1 584 836 au niveau régional (base INSEE 2011)

Tout en gardant une focalisation sur les quartiers prioritaires, l'ampleur de la géographie prioritaire sur le territoire de Plaine Commune ainsi que la nécessaire articulation entre politique de la ville et droit commun invitent à élargir la lecture géographique des inégalités territoriales à l'ensemble de l'agglomération.

La mobilisation du droit commun doit s'opérer dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des partenaires et en cohérence avec l'ensemble des politiques publiques existantes.

Le contrat de ville a en effet été élaboré en articulation avec les grandes orientations du projet de territoire de Plaine Commune, définies dans l'ensemble des documents de planification et réaffirmées par le Contrat de Développement Territorial (CDT) signé en janvier 2014 **pour une durée de 16 ans (2014-2030)** entre l'État, l'agglomération et les 9 villes.

Le contrat de ville participe à sa mise en œuvre, et notamment dans le cadre des axes stratégiques suivants : « Vivre et travailler dans un pôle majeur du Grand Paris, référence pour la qualité urbaine et le développement soutenable » ; « Trouver de meilleures conditions de logements dans une ville en développement, mixte et solidaire » ; « Travailler et se former dans un territoire de mutations de l'économie et de l'emploi ».

Le contrat de ville comme le CDT souhaitent en effet poursuivre la mutation du territoire afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, notamment ceux des quartiers de la politique de la ville, en offrant un territoire de qualité tant dans l'habitat que sur l'espace public, et de favoriser l'émancipation et l'inclusion sociale par un meilleur accès à l'emploi, à l'éducation et à la culture.

Ces documents stratégiques réaffirment pleinement le droit à la centralité pour tous revendiqué par le projet de Plaine Commune. Le contrat de ville prolonge également la dynamique engagée dans l'agenda 21 en améliorant les parcours éducatifs, en renforçant la tranquillité et le vivre ensemble ainsi qu'en favorisant la diversité culturelle et la solidarité entre les habitants. **Le contrat de ville s'articule également avec les autres documents cadre, à l'image du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du Programme Local de l'Habitat (PLH 2016-2021), en cours de révision.**

Ce contrat de ville est donc le résultat d'une démarche intégrée, en cohérence avec les autres politiques publiques déployées par l'agglomération et l'État.

Afin de répondre à ces enjeux, **Plaine Commune a fait le choix** – tout en s'inscrivant dans les trois piliers définis par l'État que sont le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique – **de structurer le contrat de ville en six thématiques essentielles** pour chacune desquelles le rattrapage des écarts du droit commun doit s'opérer : **l'éducation ; l'emploi, l'insertion et le développement économique ; la santé ; l'habitat et le cadre de vie ; la tranquillité publique, la sécurité et la prévention de la délinquance ; l'animation sociale et la vie culturelle des quartiers.**

Enfin, le contrat, dans son approche thématique, intègre les axes transversaux de l'État :

- Le peuplement des territoires, tendre vers un équilibre social.
- Les droits et services publics, renforcer la lisibilité et l'accessibilité.
- Les publics ayant moins d'opportunité, créer des stratégies d'inclusion.

Guidée par ses valeurs – **le mieux vivre des habitants, le faire ensemble et l'attractivité du territoire** –, Plaine commune place la **participation des habitants et usagers** au cœur des objectifs et de la gouvernance du présent contrat de ville, conformément à la loi du 21 février 2014.

LES GRANDS PRINCIPES

DE LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

DE PLAINE COMMUNE

A/ LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

La gouvernance du futur contrat de ville se fonde sur trois principes.

Le premier principe repose sur l'élaboration d'un **projet de territoire intégré articulant développement social, urbain et économique**, conformément à la nouvelle politique de la ville qui en fait la condition de réussite de tout projet de développement local durable.

Le second principe renvoie à la **dimension partagée du projet de territoire** entre Plaine Commune, les 9 villes, l'État et les habitants. Ceci se traduit par un **pilotage renforcé par l'intercommunalité** afin de garantir une cohérence globale des objectifs et de maximiser l'effet levier des futurs projets portés dans le cadre du contrat de ville, ainsi que par la réaffirmation **du rôle de proximité des villes et de leurs élus**. Tout l'enjeu du contrat de ville sera bien de coordonner l'action supra-communale, pertinente au regard des dynamiques et réalités des bassins de vie et d'emploi, et le niveau communal essentiel en termes de service à la population, de relations aux associations, de démocratie de proximité.

Le troisième et dernier principe repose sur le **rôle prépondérant des habitants** tant dans l'identification des besoins que dans la définition des objectifs et politiques publiques et dans la mise en œuvre des projets. Les habitants doivent être associés aux côtés des signataires du contrat à son élaboration et sa mise en œuvre dans une démarche de co-construction.

B/ DES PRINCIPES AU CŒUR DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

La convergence entre les objectifs portés par chaque partenaire et les moyens mis en œuvre constitue la principale condition de réussite du contrat de ville.

L'approche adoptée dans le cadre de son élaboration découle de ce postulat et s'est traduite par une démarche de co-construction avec les principaux partenaires signataires du futur contrat de ville que sont :

- l'agglomération de Plaine Commune,
- l'État, ses services (DSDEN, DIRECCTE, DRIHL, DTSP, DDCE, TGI, Parquet, SPIP, PJJ, DRIEA, DRAC) et ses opérateurs (Pôle Emploi, ARS, CAF, CPAM)
- les neuf villes : Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse
- le Conseil régional d'Île-de-France
- le Département de la Seine-Saint-Denis
- les bailleurs sociaux du territoire
- la Caisse des Dépôts et Consignations
- la Chambre de Commerce et de l'Industrie

Afin de garantir son opérationnalité et son adaptabilité, le contrat de ville a été élaboré en deux temps :

- Le niveau stratégique prévoit pour six ans les objectifs de l'action publique portée par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville.
- Le niveau opérationnel dont le cadre d'action est défini annuellement par les partenaires.

Cette architecture permet de faire évoluer le contrat en tenant compte de l'annualité budgétaire mais également d'adapter le contrat en temps réel aux évolutions du territoire et à ses habitants, via les instances de participation en construction.

Un travail de définition des grands axes stratégiques, à l'échelle de l'agglomération, a ainsi été mis en place dès l'été 2013, autour des six thématiques : éducation ; emploi, insertion et développement économique ; habitat et cadre de vie ; santé ; tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance ; animation sociale et vie culturelle des quartiers.

Pilotés à l'échelle communautaire, ces groupes thématiques ont réuni l'ensemble des partenaires concernés à trois ou quatre reprises jusqu'au printemps 2014 pour un travail de diagnostic partagé et d'identification des axes d'intervention prioritaires pour le territoire. **Ces travaux partenariaux ont donné lieu aux grands axes structurant le volet stratégique du contrat de ville.**

Des ateliers territoriaux organisés dans la plupart des villes, et réunissant partenaires institutionnels, associatifs et habitants, ont permis de travailler en parallèle la déclinaison territoriale du diagnostic et des priorités, qui constitue la base du volet opérationnel du présent contrat.

La participation citoyenne a également été au cœur du processus d'élaboration, avec l'organisation de **la conférence citoyenne du 27 septembre 2014** à laquelle ont participé, à l'invitation du président de Plaine Commune, 300 personnes – habitants, représentants d'associations, élus et agents des collectivités du territoire de l'intercommunalité, et autres acteurs de la politique de la ville. Cette journée a donné lieu à la formalisation d'un avis citoyen qui a contribué à faire évoluer certaines des priorités définies par les partenaires institutionnels et qui sera annexé au contrat de ville. Cette première expérience de participation citoyenne a vocation à être amplifiée et relayée ensuite au sein des conseils citoyens dont la mise en œuvre, actuellement en phase de conception au sein de chaque ville, sera effective en septembre 2015.

Autant d'instances qui ont vocation à se pérenniser dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville, avec **un pilotage renforcé par l'agglomération aux côtés de l'État, une fonction municipale réaffirmée et un rôle accru des habitants** dans la définition des politiques et des projets qui les concernent.

C/ DES GRANDS PRINCIPES QUI SE TRADUISENT DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU CONTRAT DE VILLE

La gouvernance du contrat de ville **articule approche thématique et approche territoriale**, dimension communautaire et dimension communale. Cela se traduira par un co-portage de l'animation et du suivi du contrat de ville par l'agglomération et les villes.

Au niveau intercommunal, un comité de pilotage assisté de comités techniques thématiques, dans le prolongement des groupes thématiques, assure le suivi des objectifs opérationnels (sur la base des indicateurs et des programmations définies), leur évaluation, ainsi que leur actualisation annuelle. L'objectif de ces instances est de dresser un bilan évaluatif du volet opérationnel et des cadres d'action et de les réorienter éventuellement afin d'atteindre les ambitions définies collectivement dans le volet stratégique. Les actions sont formalisées dans les programmations budgétaires annexées. Organisés annuellement, ces comités réunissent l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville et les représentants des conseils citoyens.

En parallèle, un travail partenarial et continu est mené entre les acteurs intervenant sur une même thématique afin de créer des liens entre les différentes parties prenantes, de garantir la cohérence et la bonne articulation des actions. Ce travail réflexif sera également l'occasion d'échanger expériences et bonnes pratiques, de réfléchir à l'articulation des actions voire à la mutualisation de certains moyens, et de répondre aux besoins communs.

Au niveau communal, la dynamique impulsée par les ateliers territoriaux a vocation à se poursuivre afin de partager les objectifs, besoins et ressources de chaque territoire, d'articuler les différentes thématiques à l'échelle communale voire du quartier, ainsi que de contribuer à l'actualisation annuelle du volet opérationnel.

Dernier rouage du contrat de ville, les comités de programmation des projets politique de la ville qui ont lieu par thématique à l'échelle communautaire. Ces comités réunissent les représentants des conseils citoyens ainsi que l'ensemble des partenaires – les villes, Plaine Commune, l'État, le Conseil régional, le Département de la Seine-Saint-Denis, les bailleurs... – afin de garantir cohérence et meilleure lisibilité des actions retenues.

Les conseils citoyens mis en place au sein de chaque ville bénéficient de l'impulsion de l'agglomération qui se positionne comme acteur-ressource sur les modalités de leur mise en place. Plaine Commune impulse également la mise en place d'un **conseil citoyen communautaire** constitué de représentants des conseils citoyens des villes. Les représentants des conseils citoyens seront systématiquement parties prenantes de toutes les instances de pilotage du contrat de ville.

LES ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE

Ce volet stratégique s'articule autour d'un diagnostic partagé des dynamiques socio-urbaines, de l'identification des grands enjeux et des priorités pour la période 2015-2020.

A/ UN TERRITOIRE À POTENTIEL

Plaine Commune est un territoire dynamique, en témoigne la croissance démographique de ces dernières années : selon le dernier recensement de l'INSEE, **le nombre d'habitants a cru de 1,2 % en moyenne par an entre 2006 et 2011 contre 0,5 % à l'échelle régionale**. Ce dynamisme démographique est le fruit d'une natalité importante qui s'explique essentiellement par la jeunesse de la population : en 2011, **les moins de 30 ans représentent plus de 45 % de la population** de Plaine Commune contre 40 % à l'échelle francilienne. Autre atout de taille, la diversité de la population du territoire : **30 % des habitants de Plaine Commune sont de nationalité étrangère**, une proportion deux fois plus forte qu'en Île-de-France. Ceci confirme la fonction de territoire d'accueil de Plaine Commune où cohabitent aujourd'hui plus de 130 nationalités différentes.

A ce dynamisme démographique s'ajoute le **regain d'attractivité résidentielle de certains territoires infra-communautaires** : en particulier Saint-Ouen et dans une moindre mesure Saint-Denis, dont les soldes migratoires sur la période récente sont positifs (respectivement 0,8 % et 0,2 % en moyenne par an entre 2006 et 2011). Cette attractivité résulte d'une stratégie de développement résidentiel volontariste s'appuyant sur des projets d'aménagement structurants : reconquête des entrées de ville à Saint-Ouen avec les ZAC Victor Hugo et Porte de Saint-Ouen, revalorisation du secteur La Plaine à Saint-Denis...

En parallèle de ces dynamiques démographiques et résidentielles positives, Plaine Commune a vu son économie évoluer profondément. Le territoire se caractérise aujourd'hui par une **vitalité économique** qui dépasse largement les tendances franciliennes. Preuve en est la croissance annuelle du nombre d'emplois qui s'est élevée à 6 % entre 2006 et 2011, contre 0,5 % en Île-de-France. **Au-delà de ce constat, la vocation de Plaine Commune en tant que pôle économique majeur de la métropole parisienne s'affirme**. Une fonction s'appuyant sur des « locomotives » : les grands groupes tertiaires s'installent sur la Plaine-Saint Denis ou Saint-Ouen, les activités industrielles et logistiques continuent de se développer sur l'ensemble du territoire, les nouvelles industries créatives s'y développent...

La **vocation universitaire** du territoire constitue un atout supplémentaire, l'accueil des universités de Paris XIII, de Paris VIII et bientôt du campus Condorcet (à horizon 2022), vient conforter sa place centrale au sein de la métropole.

Enfin, avec l'amélioration de la desserte en transports en commun (les nouvelles lignes de tramways, la TEN) et le projet de transport du Grand Paris, le raccordement du territoire à l'échelle de la métropole constitue une opportunité pour les conditions de vie et l'égalité des chances des habitants de l'agglomération.

B/ DES DIFFICULTÉS IMPORTANTES QUI DEMEURENT

Des efforts importants ont été faits pour rendre le territoire attractif vis-à-vis des acteurs économiques, efforts payants compte tenu des chiffres relatifs aux créations d'entreprises et à la progression de l'emploi privé (deux fois plus rapide que dans l'ensemble de la région). Cependant, cette dynamique a eu des retombées somme toute limitées pour le territoire, qui continue de connaître des difficultés importantes notamment en matière d'emploi, d'éducation et de santé. Par ailleurs, cette dynamique a pu contribuer dans une certaine mesure à générer des disparités infra-territoriales importantes entre un sud « dynamique » et bien connecté au reste de la métropole (Saint-Ouen, Saint-Denis) et un nord encore enclavé.

La **trajectoire ascendante de Plaine Commune n'a, de fait, que peu bénéficié aux habitants**, les conditions d'accès aux ressources de leur territoire n'ayant pas été réunies. En témoignent les indicateurs de fragilité qui restent préoccupants : **en 2011, selon les données de l'INSEE, un tiers des ménages de Plaine Commune vit sous le seuil de pauvreté soit 10 points de plus qu'en Île-de-France**. Par ailleurs, les habitants du territoire sont en proie à des facteurs de précarité qui se combinent et s'autoalimentent. Ainsi, le territoire abrite **une proportion de familles monoparentales nettement supérieure à la moyenne régionale** (selon l'INSEE, 15 % des ménages du territoire sont concernés contre 10 % à l'échelle francilienne). Ce phénomène

semble toucher particulièrement les jeunes : 30 % des ménages avec enfants dont la personne de référence a moins de 25 ans sont des familles monoparentales (INSEE 2011). Le taux de chômage est, toujours selon l'INSEE, nettement supérieur aux moyennes régionale et nationale. Chez les jeunes, l'écart est encore plus important : **en 2011, 37 % des jeunes sont au chômage (contre moins d'un quart à l'échelle régionale).**

Sur le plan des inégalités hommes femmes, la population féminine des quartiers prioritaires est particulièrement vulnérable, qu'il s'agisse de parentalité précoce – 18 % des 18-25 ans sont mères contre seulement 8 % hors ZUS – ou de sentiment d'insécurité exprimé – une femme sur trois contre une sur cinq sur le plan national⁸. Sur le territoire de Plaine Commune, on constate également sur certains champs un décrochage bien spécifiquement féminin sur quelques indicateurs-clés, et notamment le taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans (78,4 % contre 90,70 % pour les hommes de la même tranche d'âge)⁹.

En cause notamment l'offre nettement insuffisante en termes d'accueil du jeune enfant dont on sait qu'elle pénalise en premier lieu les mères, a fortiori sur un territoire où la proportion de familles monoparentales est importante (2 structures d'accueil pour 1 000 habitants contre un ratio à 5 pour 1000 sur l'ensemble du territoire francilien¹⁰).

C/ DES POLITIQUES PUBLIQUES À RENFORCER

Si des efforts en termes de politique de la ville ont été faits principalement en rénovation urbaine, des efforts restent à poursuivre notamment dans le champ de la cohésion sociale

La dynamique de renouvellement urbain à l'œuvre sur Plaine Commune est importante : plus de 40 % du territoire fait en 2014 l'objet d'un projet urbain et les 24 projets de rénovation urbaine en constituent la colonne vertébrale. Le Contrat Territorial de Rénovation Urbaine (CTRU) représente un investissement financier d'1,6 milliard d'euros co-porté par les collectivités, l'État, les bailleurs sociaux.

En parallèle et en accompagnement à ce processus, les acteurs de la politique de la ville ont mené des actions de cohésion sociale formalisées dans les 9 Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) communaux et le CUCS communautaire.

Cependant, il est difficile d'avoir une visibilité sur les politiques publiques de droit commun mises en œuvre par les différents partenaires. Les rendre plus visibles apparaît comme une nécessité afin de pouvoir les articuler au mieux, les ajuster et parer

aux manques afin d'atteindre les objectifs de rattrapage fixés collectivement.

Néanmoins, le travail partenarial sur les indicateurs collectés par thématique fait apparaître des disparités importantes quant aux moyens de droit commun mis en œuvre sur le territoire de Plaine Commune.

D/ UNE PERSISTANCE DES PROBLÈMES, VOIRE UNE DÉGRADATION DE CERTAINS INDICATEURS

Malgré cet engagement partenarial, les effets tant sur la situation socio-économique des habitants que sur le climat social sont timides. Dans la perspective d'une action renouvelée, force est de constater :

- **La persistance d'une précarité sociale** qui peut générer une forme de repli sur soi, une difficulté à capter certains publics au-delà des habitants ressources.
- Un tissu urbain très marqué par les grands ensembles collectifs de logement sociaux et d'importantes concentrations d'habitat dégradé dont tous les dysfonctionnements n'ont pas été résolus dans le cadre des PRU et PNRQAD de la précédente contractualisation. Les **contrastes urbains forts** au sein du territoire aggravent le sentiment de relégation d'une partie de la population.
- Une **inadéquation croissante entre l'offre et la demande d'emploi** sur le territoire.
- Un **phénomène de décrochage scolaire** important au sein du territoire.
- Plus généralement, un **ressenti ambivalent des habitants** vis-à-vis de leur territoire entre fort attachement et sentiment de relégation et d'insécurité, lié notamment à une forte précarité et à un cadre de vie encore dégradé¹¹.

Autant d'éléments qui justifient la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux et des moyens associés pour la période à venir.

8. « Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux », Étude EGATER (HCE, ONZUS, INSEE), avril 2014

9. Kit de données sexuées CGET, 2015

10. Données BPE 2013, kit de données complémentaires CGET, 2015

11. Source : conférence citoyenne notamment.

ÉDUCATION

PILIER COHÉSION SOCIALE

Un objectif partagé : Réduire de moitié les écarts constatés sur la réussite scolaire et le décrochage scolaire dans l'ensemble des établissements entre le territoire et la région Île-de-France

Des objectifs chiffrés à atteindre en 2020 :

Une réduction de 50 % de 10,1 à 14,77 points d'écarts dans les indicateurs de réussite scolaire par rapport au niveau régional.
Une réduction de 50 % des 17 points d'écart de la part des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés et sans diplôme par rapport au niveau régional.

LES INDICATEURS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
Réussite éducative	Taux de réussite moyen au diplôme national du brevet des collèges ¹²	73,1 %		83,20 %	+10,1
	Taux d'élèves ayant une année de retard ou plus à l'entrée en 6 ^{ème} ¹³	19,3 %		12,60 %	+6,70
	Taux de réussite au baccalauréat ¹⁴	71,8 %		86,5 %	+14,7
	Part des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés et sans diplôme ¹⁵	35,8 %	18,7 %		+ 17

LES INDICATEURS DE MOYENS

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
Les moyens déployés	Taux d'enseignants disposant d'une ancienneté dans le poste inférieure à 2 ans en collège	48,6 %	36,7 %		

12. Base Centrale de Pilotage 2012

13. Source : BCP 2013

14. Source : BCP 2013

15. Source : Insee 2010

A/ LES CONSTATS PARTAGÉS

Le territoire de Plaine Commune se caractérise par de lourds retards en matière de réussite éducative avec des résultats aux examens nettement inférieurs à la moyenne régionale : selon la base centrale de pilotage, **le taux de réussite moyen au brevet des collèges s'élève à 73,1 % sur l'agglomération contre 84,3 % à l'échelle régionale en 2012**. Quant au baccalauréat (toutes filières confondues), l'écart est encore plus important : le taux de réussite des élèves de Plaine Commune est de seulement 71,8 % alors qu'il atteint plus de 86,5 % en Île-de-France.

Pourtant, le territoire de Plaine Commune bénéficie de moyens d'encadrement pédagogique en lien avec le classement en éducation prioritaire des écoles et des collèges du territoire. Ainsi, à la rentrée scolaire 2015, l'ensemble des écoles et des collèges du territoire seront classés en éducation prioritaire. Sur les 32 collèges, 15 seront en REP+ et 17 en REP.

Le territoire est toutefois confronté à un déficit de ressources humaines qui génère :

- Des absences non remplacées malgré le recrutement en nombre significatif d'enseignants contractuels.
- Un turn-over important des enseignants :
En Seine-Saint-Denis la part des enseignants non titulaires est la plus forte de métropole (6,9 % contre une moyenne de 4,2 %), de même que la proportion de professeurs du second degré public âgés de moins de 30 ans (26 % contre une moyenne de 12,3 %) ¹⁶.
- Un déficit en matière de médecine scolaire : 1 médecin scolaire pour 10 000 élèves en Seine Saint Denis, ce qui reste insuffisant au regard des besoins.

B/ DES MOYENS MOBILISÉS QUI DOIVENT ÊTRE DAVANTAGE COORDONNÉS PARALLÈLEMENT À UN RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS

Aux moyens humains déployés par l'Éducation Nationale s'ajoutent les actions de soutien mises en place à différentes échelles. Ces actions, qui visent à répondre à une diversité de besoins que sont le décrochage scolaire et le manque de maîtrise de la langue, nécessitent un renforcement des moyens ainsi qu'une coordination entre les acteurs, encore insuffisante. Une meilleure articulation apparaît comme la condition d'une optimisation des actions menées.

En matière de **prise en charge du décrochage scolaire**, l'offre présente sur le territoire est relativement variée. Néanmoins, la méconnaissance mutuelle des acteurs nuit à la portée des dispositifs existants. L'articulation entre les dispositifs (École de la 2^{ème} Chance, EPIDE...) et plus largement la coopération entre les acteurs impliqués dans la lutte contre le décrochage est donc à renforcer, afin d'éviter, notamment, le non-recours ou la non prescription vers certaines offres.

En matière d'**apprentissage de la langue française**, les besoins (très importants compte tenu de la proportion de populations étrangères) sont aujourd'hui partiellement couverts par les classes d'UP2A sur l'ensemble du territoire. Un travail important est à conduire en partenariat avec l'Éducation nationale pour **répondre aux besoins des jeunes allophones** et de leurs familles présents sur le territoire ou nouvellement arrivés.

Concernant **l'offre en équipements scolaires**, si les PRU ont contribué à la développer – à l'exemple du groupe scolaire intercommunal à Aubervilliers – les efforts produits ne suffisent pas à absorber le volume de nouveaux élèves sur la période à venir. En effet, compte tenu de l'engagement de Plaine Commune, pris dans le cadre du Contrat de Développement Territorial, de bâtir 4 200 logements par an à partir de 2015, il faudra construire 40 nouvelles écoles maternelles et élémentaires ¹⁷ pour accueillir et garantir des conditions d'enseignement de bonne qualité aux enfants nouvellement installés.

16. Source BCP

17. Source : délégation à l'écologie urbaine de Plaine Commune

C/ LES PRIORITÉS 2015-2020

Il s'agit dans les années à venir de créer les conditions pour assurer la réussite éducative des élèves du territoire.

- Avoir une éducation qui permette la réussite de tous dans l'ensemble des établissements du territoire. Afin d'obtenir des résultats comparables aux moyennes nationales, pour les évaluations en fin de primaire, au brevet des collèges et au baccalauréat.
- Engager les collectivités territoriales et l'Éducation nationale dans un projet éducatif partenarial de territoire, qui vise à redonner aux habitants de ce territoire confiance dans l'école, et à valoriser les talents des enfants et des jeunes du territoire.
- Faire de Plaine Commune un territoire apprenant, qui offre à tous une éducation de qualité, et s'enrichisse des talents de tous. Un travail partenarial va s'engager avec l'éducation nationale, les villes et l'agglomération afin de construire un indicateur qui permettrait d'évaluer le bien être des enseignants et des élèves

Ces objectifs supposent un investissement particulier en matière d'éducation, un accompagnement de la dynamique urbaine et démographique, et la mise en place, expérimentale, d'un projet éducatif partenarial de territoire, s'appuyant sur de fructueuses interactions entre l'école, le territoire, et l'ensemble de la communauté éducative.

Des priorités définies pour la période à venir :

- Stabiliser les équipes éducatives
- Développer les pratiques pédagogiques innovantes et mieux répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves
- Assurer une prise en charge et un suivi partenarial des situations éducatives individuelles, d'enfants ou des jeunes en situation de fragilité
- Renforcer la coopération entre les parents et l'école

EMPLOI, INSERTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PILIER EMPLOI DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Un objectif partagé : Réduire de moitié les écarts constatés du taux de chômage par rapport à la moyenne régionale.

Des objectifs chiffrés à atteindre en 2020 :

Une réduction de 50% des 10 points d'écart de taux de chômage par rapport au niveau régional.

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
Dynamisme économique du territoire	Revenu médian fiscal par unité de consommation ¹⁸	11 980 €	21 791€	- 45 %
Situation de l'emploi	Taux de chômage ¹⁹	22 %	12 %	+ 10 pts
Accompagnement des demandeurs d'emploi	Nombre de demandeurs d'emploi par portefeuille ²⁰	Chiffres fournis agence par agence et annexés au volet stratégique		
Dynamisme économique du territoire	Taux de création d'entreprises	18,5 %	15 %	
Pérennité des entreprises créées sur le territoire	Taux de survie à 5 ans des entreprises du territoire ²¹	40 %	49,3 %	- 9 pts
Adaptation de l'offre de garde d'enfants aux besoins de la population	Taux de couverture des besoins en mode d'accueil ²²	63 %		

18. INSEE 2011

19. INSEE 2011

20. Données Pôle Emploi au 1^{er} septembre 2014 en annexe du contrat. Données actualisées une fois par an.

Nota : le nombre de demandeurs d'emploi ne concerne que les demandeurs d'emploi en portefeuilles et ne prend pas en compte les demandeurs d'emploi en co-traitance ou suivi par un prestataire/partenaire.

Les statistiques portent sur un maillage d'agences : le territoire des 6 agences Pôle Emploi sur Plaine Commune ne correspond pas au seul territoire de Plaine Commune (la zone de compétence de l'agence de La Courneuve comprend La Courneuve, Le Bourget et Dugny ; les demandeurs d'emploi rattachés à l'agence Melies ne sont pas comptabilisés).

21. Source : CRCI Paris

22. Observatoire CD 93

A/ LES CONSTATS PARTAGÉS

Le territoire de Plaine Commune jouit d'une **vitalité économique très importante**. À cet égard, le Contrat de Développement Territorial (2014-2030) rappelle que la progression de l'emploi privé y était en 2011 deux fois plus rapide que dans l'ensemble de la région. On compte ainsi sur Plaine Commune 30 000 emplois de plus qu'il y a dix ans²³. Cette augmentation a bénéficié avant tout au secteur tertiaire et au BTP²⁴.

Cependant, ce dynamisme ne profite pas aux habitants de Plaine Commune et ce pour plusieurs raisons. Si la fonction industrielle du territoire persiste, ce sont les grands groupes tertiaires qui alimentent l'essentiel du développement économique de Plaine Commune en s'y implantant. Citons pour exemple Orange, Véolia, Générali ou encore SFR, dont les besoins en main d'œuvre et les prérequis de recrutement sont bien trop éloignés des caractéristiques de la main d'œuvre locale. Selon l'INSEE, en 2011, **26 % des emplois du territoire sont des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures alors que seule 8 % de la population active du territoire entre aujourd'hui dans cette catégorie**. Inversement, le territoire ne compte que 19 % d'emplois ouvriers alors que 28 % des actifs du territoire sont ouvriers, même si cette part tend à diminuer. À noter cependant également que les emplois du territoire à destination des professions intermédiaires et des employés représentent 50 % des emplois et que 56 % de la population active entre dans ces catégories.

La dynamique économique du territoire de Plaine Commune est notamment portée par de grands projets structurants (aménagement des transports en commun du Grand Paris Express, installation de sièges sociaux et d'équipements publics...) pour lesquels des marchés publics et privés importants sont des supports à la mise en œuvre de clauses sociales. Ce levier important d'insertion de publics éloignés de l'emploi doit être systématisé, renforcé avec le déploiement de parcours de formation et davantage diversifié afin de concerner des métiers tertiaires et profiter ainsi plus facilement aux femmes.

De manière générale, **la population active de Plaine Commune est vulnérable face à l'emploi**. Parmi les freins, on notera le faible niveau de qualification par rapport aux besoins du marché du travail local. En effet, **50 % de la population active résidant dans l'agglomération est en niveau V ou infra-V**. Par ailleurs, le taux de couverture des habitants en équipement informatique ainsi que leurs compétences dans l'utilisation des outils numériques renforcent leur manque d'autonomie face à la dématérialisation de l'offre d'emploi.

L'inadéquation entre les compétences de la population active et les besoins des entreprises du territoire constitue la priorité d'intervention de la Maison de l'emploi du territoire de Plaine Commune, missionnée par l'État sur le volet Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisée. Une étude GPECT réalisée en 2012 a permis d'identifier 20 métiers porteurs et en tension du territoire, supports pour la mobilisation de dispositifs de sensibilisation et de formation des demandeurs d'emploi, en s'appuyant sur le droit commun, les financements privés des OPCA et les fonds européens.

On notera également **les problématiques de mobilité** engendrées d'une part par une difficulté à se repérer dans l'espace urbain en raison de problématiques de langue ou d'illettrisme et d'autre part par l'existence d'un réseau de transports en commun certes dense mais inégalement réparti sur le territoire et la difficulté concrète à se déplacer dans un temps raisonnable à l'intérieur comme en dehors du territoire. Vient s'ajouter à ces difficultés **une couverture insuffisante des besoins en matière de garde d'enfant**. L'offre de modes d'accueil de la petite enfance reste insatisfaisante, tant en quantité qu'en qualité, au regard du taux de natalité et de la structure des familles, ainsi que des caractéristiques des emplois (horaires éclatés ou décalés, temps partiel), et fait obstacle à l'accès à l'emploi, notamment des femmes. Enfin, pour une part non négligeable de la population, on note également **un problème de maîtrise de la langue française** qui rend difficile aussi bien la recherche d'emploi que l'accès à la qualification.

Enfin, **la population du territoire de Plaine Commune concentre un certain nombre de caractéristiques qui engendrent des discriminations à l'emploi**.

L'ensemble de ces facteurs se traduit par un **taux de chômage important, en hausse, qui s'élevait en 2011 à 22 % contre 12 % à l'échelle régionale**²⁵. Le taux d'activité est particulièrement faible chez les jeunes (41,3 % des femmes âgées de 15 à 24 ans, 44,4 % chez les hommes âgés de 15 à 24 ans)²⁶.

En plus de cette vulnérabilité face à l'emploi, **la dynamique locale de création d'entreprises est encore fragile**, avec un taux de pérennité des entreprises créées inférieur à la moyenne régionale : 40 % des entreprises créées sur Plaine Commune existent encore après 5 ans contre près de 50 % au niveau régional²⁷. La dynamique entrepreneuriale individuelle semble plus faible qu'à l'échelle de la région, ou toutefois moins formalisée, une part non négligeable de l'activité économique du territoire étant informelle et donc non maîtrisable. Ainsi, alors que l'auto-entrepreneuriat représente, selon l'INSEE, 60 % de la

23. Source CDT

24. Source : Contrat de Développement Territorial de Plaine Commune

25. INSEE 2011

26. Données sexuées kit CGET, 2015

27. Source issue du CDT

création d'entreprises au niveau national en 2011, cette proportion est d'à peine 40 % pour le territoire de Plaine Commune. **En termes d'accompagnement des entreprises**, force est de constater la difficulté que connaissent les entrepreneurs du territoire à se saisir des aides à la création d'entreprise, reflet en grande partie d'un **dispositif de droit commun dont il faut améliorer la lisibilité et l'adaptation aux spécificités du territoire**. De même on peut émettre l'hypothèse d'une difficulté d'accès à certains dispositifs d'accompagnement au développement, avec pour exemple un taux de réponse à l'appel à projet francilien PM'UP de seulement 6 %. Certains dispositifs d'accompagnement axés sur l'innovation sont parfois en décalage avec les réalités du territoire même si une partie des créateurs rentrent dans les logiques proposées. Par ailleurs, divers obstacles – dont **l'insuffisance de l'offre de locaux d'immobilier d'entreprise** à prix abordables – rendent difficile d'offrir des parcours résidentiels cohérents pour l'accueil, le développement et le relogement des petites entreprises du territoire à des conditions économiques et financières admissibles. Cette problématique est à lier aux enjeux de mixité fonctionnelle dans les quartiers (cf. thématique Habitat et Cadre de Vie).

Quant aux commerces, on dénombre près de 4500 établissements actifs, avec une progression de 6 % sur la période 2002-2013. L'économie sociale et solidaire (ESS) est très présente sur le territoire, et représente un potentiel de création d'emplois important ; en effet l'ESS est sur le territoire le premier créateur d'emploi local et au plan national c'est l'un des secteurs les plus dynamiques qui a notamment connu une progression de 18 % en 2010-2011.

B/ DES MOYENS DÉPLOYÉS QUI DOIVENT ÊTRE RENFORCÉS ET ADAPTÉS À LA RÉALITÉ DU TERRITOIRE ET DES BESOINS

Afin de profiter du dynamisme économique observé sur le territoire, et de surmonter les difficultés évoquées, de nombreux dispositifs de droit commun sont déployés sur le territoire par les différents partenaires. Il s'agit de s'appuyer sur les dispositifs existants, tout en améliorant leur lisibilité et leur articulation. Ces dispositifs méritent également d'être développés et davantage adaptés aux spécificités de la population.

En matière d'accompagnement vers et dans l'emploi, la Maison de l'Emploi (dont les champs d'action couvrent RSA, PLIE et Mission Locale) assure, entre autres, la mise en place et le suivi des clauses d'insertion. Pôle Emploi s'est également engagé dans la convention tripartite 2015-2018 à cibler son action vers les publics qui en ont le plus besoin, ce qui se traduit par un nombre croissant de demandeurs d'emploi accompagnés de manière renforcée, un accompagnement spécifique pour les publics de moins de 26 ans ainsi que la mise en place de Clubs ambition réussite. Compte tenu du nombre de demandeurs d'emploi et du taux de chômage sur le territoire de Plaine Commune, les services et mesures destinés aux demandeurs d'emploi habitant dans les quartiers prioritaires doivent faire l'objet d'actions particulières et de moyens adaptés.

Autre levier d'action très présent sur le territoire : les **Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)**, véritables acteurs locaux d'inclusion sociale. 24 SIAE, dont 15 ACI (chantier d'insertion), 1 association intermédiaire, 7 entreprises d'insertion – qui disposent de l'appui d'un réseau départemental, avec une antenne dédiée au territoire de Plaine Commune, qui fédère l'ensemble des structures. Le travail de structuration et l'inscription dans un réseau de ces entités doit être poursuivi. Pôle Emploi pilote l'insertion par l'activité économique au niveau du territoire de Plaine Commune, en concertation avec les partenaires intervenant sur ce sujet à Plaine Commune. Les orientations sur les SIAE par l'ensemble des prescripteurs dont Pôle Emploi et Plaine Commune doivent être poursuivies et accentuées, avec une attention particulière portée aux publics prioritaires (femmes, jeunes...).

L'offre de formation, pas toujours adaptée, doit être analysée en fonction des besoins des publics issus des quartiers prioritaires et des besoins de recrutement des entreprises des bassins d'emploi franciliens et limitrophes avec l'objectif double d'améliorer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires, et de répondre aux objectifs du marché du travail. Une première étude montre notamment un manque de formation de remise à niveau, notamment savoirs de base et langue française (passage du niveau 5 au niveau 4). Les dispositifs de formation à la langue française et de lutte contre l'illettrisme, éclatés entre de multiples institutions, ne permettent pas de couvrir tous les types de besoins, notamment ceux bien spécifiques des personnes en emploi.

Pour répondre à l'enjeu des modes d'accueil, de nouveaux acteurs apparaissent, face au modèle de la crèche publique, à travers les crèches d'entreprise et les acteurs de l'ESS dont les pratiques de coopération sont croissantes (associations gérant des multi-accueils, crèches familiales et micro crèches ; des crèches parentales et des maisons d'assistantes maternelles). Ces nouveaux acteurs ont cependant du mal à se consolider dans un système qui privilégie les marchés publics et la réservation de berceaux.

Sur l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises, plusieurs dispositifs de droit commun ont été mis en place par Pôle Emploi et Plaine Commune, notamment des prestations d'évaluation de projets, un partenariat avec l'ADIE, un numéro unique qui permet d'orienter les structures vers Cité Lab qui aide les porteurs à passer de l'idée au projet, et la MIEL qui accompagnent les créateurs d'entreprise. Initiatives Plaine Commune est également un levier pour soutenir financièrement l'entrepreneuriat. On notera également l'association Plaine Commune Promotion qui s'est donné pour vocation de favoriser le rayonnement des entreprises du territoire.

Le parcours résidentiel est accompagné notamment par des outils tels que les pépinières d'entreprises gérées en délégation de service public par la MIEL (Maison de l'Initiative Économique et Locale) et les ateliers artisanaux de Villetaneuse. Les premières solutions de coworking sont en cours de démarrage ou de constitution. L'offre immobilière privée de locaux de petite taille reste cependant concentrée sur Saint-Denis et Saint-Ouen, et il manque des outils exhaustifs concernant les locaux des bailleurs sociaux (LCR et commerciaux).

Pour l'économie sociale et solidaire, le réseau d'accompagnement apparaît géographiquement éclaté et peu lisible. La Région finance des couveuses, incubateurs et coopératives d'activité et d'emploi qui accueillent un trop faible nombre d'habitants du territoire. Les moyens consacrés aux principaux outils d'accompagnement technique et financier sont insuffisants pour répondre aux phénomènes de changement d'échelle et de projets complexes de coopération économique soutenus par Plaine Commune. Le besoin se fait sentir de mieux mobiliser le système d'accompagnement à la création de l'entreprise classique au bénéfice de l'ESS, à la faveur de la loi du 31 juillet 2014 et de l'ouverture du périmètre de l'ESS par l'agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale). Une attention particulière est à porter notamment sur l'immobilier d'activité, notamment pour les Structures d'Insertion par l'Activité Économique qui forment une bonne part du tissu local de l'ESS.

Enfin, sur la question des commerces, dans un contexte d'évolution des modes de consommation et de distribution, de concurrence accrue et de transformation de son territoire, la communauté d'agglomération a souhaité réactualiser le Schéma de Cohérence Commerciale (SCOM) du territoire. L'implantation du commerce dans les quartiers prioritaires est une problématique complexe, à lier avec les enjeux de mixité fonctionnelle (cf. Thématique Habitat et cadre de vie).

C/ LES PRIORITÉS 2015-2020

Les entreprises souhaitant s'implanter ou se créer sur le territoire doivent donc bénéficier d'un **accompagnement renforcé** afin de favoriser leur développement et leur pérennisation et de devenir de véritables leviers pour la création d'emploi.

Les nouveaux « territoires entrepreneurs » – se substituant aux Zones Franches Urbaines (ZFU) – contribuent à cette stratégie.

En termes d'accès à l'emploi, le territoire pâtit encore d'un droit commun encore inégalement mobilisé sur le territoire en quantité, et de dispositifs pas toujours adaptés aux besoins des habitants.

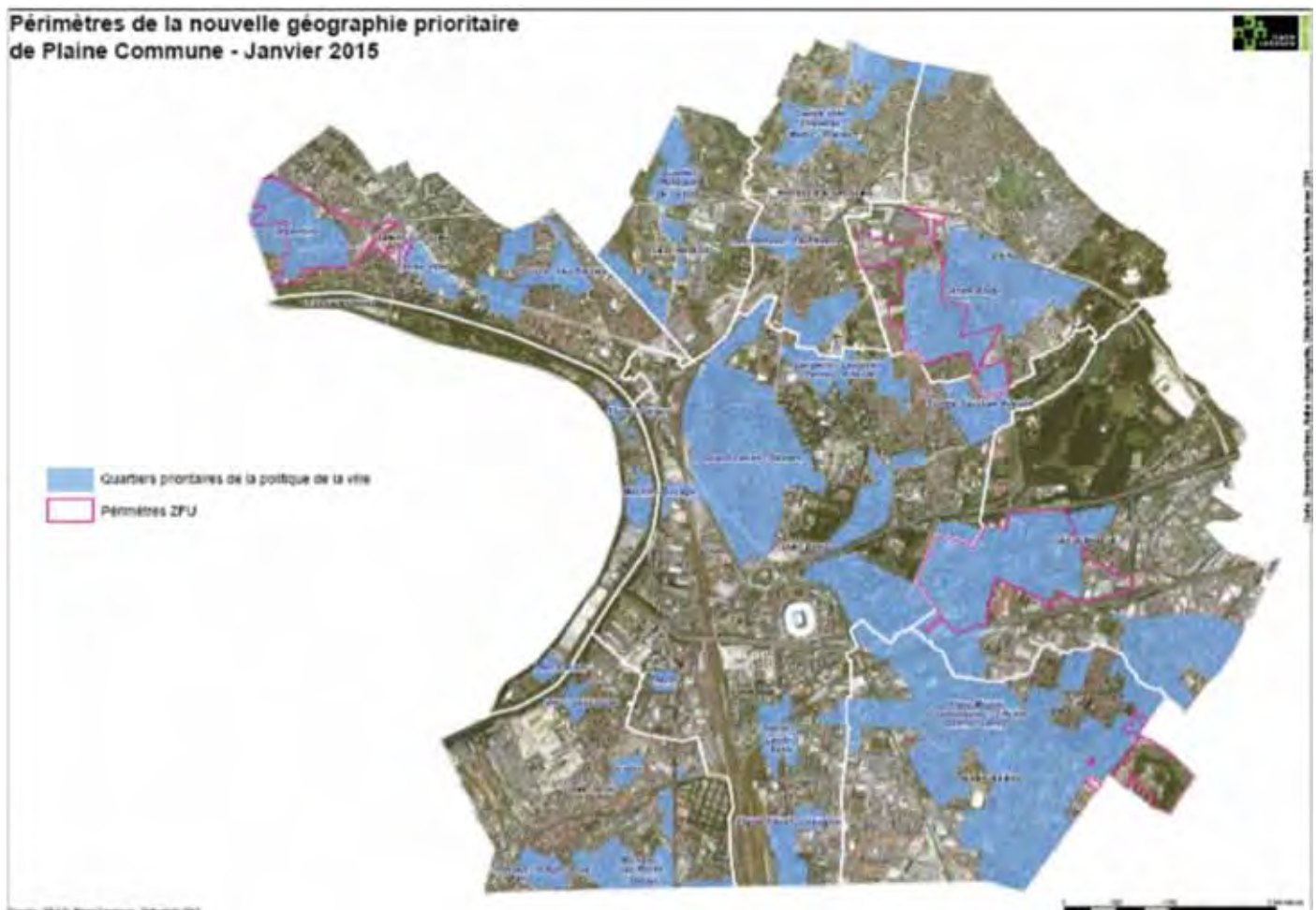
Le développement d'une stratégie partagée doit s'appuyer sur une meilleure complémentarité entre Pôle emploi, Plaine Commune et leurs partenaires sur les volets emploi, formation, insertion, et développement économique (et en lien avec les thématiques de santé, habitat) afin de lever les freins à l'emploi et de renforcer les liens entre acteurs économiques et habitants du territoire.

L'ensemble des actions mises en œuvre doivent bénéficier particulièrement aux publics les plus fragiles des quartiers prioritaires.

Des priorités pour la période à venir :

- Renforcer les dispositifs et moyens d'accompagnement vers l'emploi
- Développer une offre de formation territorialisée axée sur la remise à niveau des demandeurs d'emploi accompagnés, en lien avec les besoins du marché du travail local et des entreprises
- Lever les freins à l'emploi, en développant :
 - l'offre de modes de garde en quantité et en variant les formes
 - l'accès à la mobilité
 - l'offre linguistique
- Entraîner une dynamique de création d'emplois et d'activités adaptés au profil de la population en créant un écosystème favorable au développement endogène, tout en valorisant la coopération économique
- Favoriser et accompagner la création et le développement d'entreprises, notamment les TPE et le secteur de l'économie sociale et solidaire, ainsi que l'implantation de services et de commerces de proximité

Périmètres de la nouvelle géographie prioritaire de Plaine Commune - Janvier 2015



HABITAT ET CADRE DE VIE

PILIER HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Un objectif partagé : Améliorer le cadre de vie des habitants et le vivre ensemble, notamment en diversifiant les fonctions, les types de logements et les publics des quartiers prioritaires

Des objectifs chiffrés à atteindre en 2020 :

Part du Parc Potentiellement Indigne : 11 % au lieu de 18 %

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
<i>État du parc de logements (privé et public) et de son peuplement</i>				
Les conditions de logement des ménages du parc social	Part des logements sociaux en situation de sur-occupation lourde <i>Source : Filocom 2013</i>	4,7 %	3,5 %	+ 1,2 pts
L'ampleur du phénomène de précarité sur le territoire	Part des ménages du parc social avec des revenus en dessous du seuil de pauvreté <i>Source : Filocom 2013</i>	37,5 %	27,8 %	+ 9,7 pts
Qualité du parc privé et enjeux d'intervention	Part du PPPI (Parc Privé Potentiellement Indigne) <i>Source : Filocom 2013</i>	18 %	4 %	+14 pts
Les conditions de logement des ménages du parc privé	Part du locatif privé en situation de sur-occupation <i>Source : Filocom 2013</i>	45 %	21 %	+ 24 pts
<i>Degré de mixité sociale au sein des quartiers prioritaires</i>				
Mixité des statuts d'occupation	Part des locataires du parc social <i>Source : Filocom 2013</i>	45 %	23 %	+ 22 pts
	Part des locataires du parc privé <i>Source : Filocom 2013</i>	25 %	25 %	-
	Part des propriétaires occupants <i>Source : Filocom 2013</i>	28 %	49 %	- 21 pts

A/ LES CONSTATS PARTAGÉS

Les fragilités des parcs de logements, social et privé, de l'agglomération renvoient aussi bien à la qualité du bâti qu'à l'occupation des logements.

L'accueil de tous les profils de ménages, et notamment les plus fragiles, est un principe fondamental de la politique de l'habitat de Plaine Commune qui s'est engagée de longue date dans la production de logements sociaux. Cette offre représente aujourd'hui près de 45 % du parc de logements du territoire (contre 25 % en Île-de-France). Des efforts importants sont déployés en matière de production locative sociale : ainsi, entre 2010 et 2012 près de 3 300 logements sociaux neufs ont été créés sur le territoire (ANRU compris). Cet engagement des collectivités et de leurs partenaires a permis de développer et de renouveler de manière importante le patrimoine social communautaire.

Cependant, celui-ci reste fortement concentré dans certains secteurs géographiques : en effet, **les anciens périmètres ZUS accueillent 62 % du patrimoine social de l'agglomération**, une donnée à mettre en perspective avec la fonction d'accueil très sociale de ce parc : selon l'Insee, en 2011, **37,5 % des ménages locataires d'un logement social ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté et 19 % sont des familles monoparentales**. Si le rôle du parc social, essentiel, est sans cesse réaffirmé par les acteurs du territoire, la concentration géographique de l'offre, et avec elle des situations de précarité et de fragilité, invite à une vigilance particulière.

Une autre problématique d'ampleur se pose aujourd'hui : selon les données Filocom, **l'habitat privé dégradé représente, en 2013, 18 % du parc de logements intercommunal**. Plaine Commune compterait 14 000 logements privés potentiellement indignes, soit 45 % du PPPI départemental. Ce constat est, là encore, à mettre en perspective avec les caractéristiques socio-économiques des ménages occupants : le parc locatif privé accueille des ménages en difficulté jouant un rôle de parc social de fait. Cela se traduit notamment par **un phénomène de suroccupation qui concerne 45 % des logements locatifs**

privés et une surreprésentation des ménages très modestes : en 2011, **près de 45 % des locataires du parc privé vivent sous le seuil de pauvreté (INSEE), une part supérieure à celle observée dans le parc social**. La conjonction de facteurs tels que la précarité, la faible qualité du bâti et l'inadaptation typologique des logements au regard des caractéristiques des ménages interroge les conditions de vie offertes dans certains segments du parc privé de Plaine Commune.

Une autre série de constats porte sur le fonctionnement des quartiers, un élargissement de la focale qui permet de dépasser le logement pour s'intéresser à la question plus large du cadre de vie. Si la mise en place de démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) a permis d'améliorer la qualité de vie des habitants, les quartiers prioritaires restent concernés par des problématiques prégnantes que sont :

- Les comportements peu regardants des propriétaires de véhicules automobiles qui dégradent l'espace public : épavisation, mécanique sauvage, stationnement sauvage ;
- Le manque de propreté de l'espace public et privé : présence de nuisibles (pigeons...), jet d'ordures par les fenêtres, dépôts sauvages récurrents / encombrants ;
- Une appropriation déviante et excluante par certains individus des espaces privés et publics qui mettent en péril la tranquillité publique et peuvent contribuer à renforcer un sentiment d'insécurité : occupation de halls, vandalisme sur l'éclairage public...

Ces constats sont à mettre en perspective avec les actions et interventions menées par les collectivités et leurs partenaires pour améliorer les conditions de logement et plus largement la qualité de vie des habitants du territoire. Des actions qui sont à poursuivre au regard de la prégnance des besoins.

B/ UN PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT URBAIN QUI NÉCESSITE D'ÊTRE POURSUIVI

Plaine Commune s'est engagée dès 2005 aux côtés des villes et de l'ensemble des partenaires (État, bailleurs sociaux...) dans un Contrat territorial de rénovation urbaine ambitieux. Les effets sur la population sont également très importants : près d'un habitant sur trois étant de fait concerné.

Les grands chiffres du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) : un programme ambitieux

- Plus de 4 200 logements sociaux démolis et autant de reconstruits (y compris foyers)
- Construction de 3500 logements diversifiés (sur site et hors site)
- Plus de 12 500 logements réhabilités et autant de résidentialisés
- 120 000 habitants concernés

Le bilan des PRU première génération est positif et a permis d'améliorer la qualité de vie des habitants. L'engagement des différents partenaires a globalement permis de mettre en œuvre des projets innovants adaptés aux réalités territoriales. L'une des principales ambitions du CTRU était d'inscrire les quartiers d'habitat social dans le tissu urbain « traditionnel », de les « raccrocher » au reste du territoire. À cette fin, d'importantes interventions ont été réalisées en vue de désenclaver les quartiers et de rendre leur organisation interne plus lisible (restructuration viaire, réaménagement des espaces extérieurs, résidentialisations...), de diversifier leur fonction essentiellement résidentielle (création d'équipements, renforcement de la desserte en transports en commun...) et d'améliorer les conditions de logements des habitants des quartiers (réhabilitation des bâtiments afin d'améliorer leur qualité et, en particulier, leur performance énergétique en vue de réduire les charges des locataires).

Les efforts doivent néanmoins être poursuivis pour assurer une transformation en profondeur de certains quartiers déjà engagés dans un PRU et prolongés aux secteurs présentant des dysfonctionnements urbains importants n'ayant pas encore bénéficié d'un tel programme.

Le processus de rénovation urbaine est aujourd'hui au milieu du gué. Sur certains quartiers ayant fait l'objet d'un PRU première génération, les effets des PRU, encore insuffisants, donnent le sentiment que les projets sont inachevés. La poursuite des efforts est essentielle et constitue la garantie de l'atteinte des ambitions définies initialement et de la pérennisation des lourds investissements réalisés ces dernières années. Par ailleurs, d'autres quartiers, non-inscrits au CTRU, présentent aujourd'hui d'importants besoins d'intervention.

C/ DES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE L'HABITAT PRIVÉ DÉGRADÉ ONT ÉTÉ MIS EN PLACE

Le PLH de Plaine Commune 2010-2015 fait de la requalification du parc privé et de la lutte contre l'habitat indigne une priorité. Dans cette perspective, le territoire s'est appuyé sur différents outils incitatifs : plans de sauvegarde, Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (8 OPAH ont été déployées sur le territoire) et Plaine Commune pilote également des dispositifs opérationnels (opérations de restauration immobilière, opérations de résorption de l'habitat insalubre) et partenariaux (protocoles de lutte contre l'habitat indigne pilotés par Plaine Commune en lien avec les villes). Par ailleurs, Aubervilliers, Saint-Ouen et Saint-Denis bénéficient du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), qui articule les volets incitatifs, coercitifs et aménagement.

Enfin, Plaine Commune intervient sur le volet préventif en lien avec l'ADIL sur certaines villes ou via une veille sur les adresses situées en secteurs diffus. Elle a d'ores et déjà identifié 17 copropriétés de plus de 200 lots sur son territoire, qui méritent une attention particulière.

Aujourd'hui, près de 500 logements privés sont réhabilités chaque année, ce qui est conséquent mais insuffisant au regard des besoins. Pour se rapprocher de la moyenne régionale en matière d'habitat indigne (à peine plus de 4 % des résidences principales seraient indignes en Île-de-France), il faudrait réhabiliter 1 500 logements privés en moyenne par an.

L'inscription de quartiers d'habitat privé dans la nouvelle géographie prioritaire et la prolongation du processus de renouvellement du tissu d'habitat privé (dans la continuité des actions menées dans le cadre du PNRQAD) constituent une opportunité de déployer des moyens renforcés sur ces secteurs.

La mise en place d'une gestion urbaine de proximité (GUP) structurée n'a toutefois pas permis de répondre à toutes les problématiques et se pose la question de sa généralisation aux autres quartiers prioritaires.

Des démarches structurées de Gestion Urbaine de Proximité ont été déployées pour accompagner la rénovation urbaine. De manière générale, la GUP a permis de partager la connaissance entre les différentes parties prenantes (collectivités, bailleurs sociaux...) rendant possible une plus grande réactivité dans la résolution des problèmes. Par ailleurs, la mise en place de démarches GUP a été l'occasion d'associer les habitants à la dynamique de changement à l'œuvre sur leur quartier à travers la mise en place d'actions de concertation (association des habitants au choix des aménagements urbains, projets culturels et artistiques), d'appropriation du nouveau cadre de vie et fonctionnement du quartier (participation à l'entretien du quartier, sensibilisation et actions pédagogiques autour de la résidentialisation, de la propreté) ou du logement rénové/neuf (appartements pédagogiques, ateliers bricolages...).

Néanmoins, les problématiques persistent : malpropreté, mésusages, appropriation déviante de l'espace public... Il apparaît donc nécessaire d'adapter la GUP aux nouveaux fonctionnements et usages des quartiers au sortir des PRU et, par ailleurs, de conforter/renforcer les actions auprès des habitants en vue de garantir leur appropriation du nouveau cadre de vie. Cet aspect est fondamental, la bonne gestion des quartiers constituant une des conditions de la pérennisation des investissements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine. Ainsi, la fin de la phase opérationnelle de la rénovation urbaine (fin des chantiers...) dans certains quartiers ne doit pas sonner le glas de l'investissement partenarial dont ils ont bénéficié jusqu'à aujourd'hui.

D/ LES PRIORITÉS 2015-2020

Les principes fondamentaux de la stratégie habitat

L'élaboration d'une stratégie habitat passe nécessairement par l'engagement d'une réflexion partenariale sur les équilibres sociaux au sein du parc social et plus largement au sein de l'agglomération. Répondre aux enjeux de « peuplement » tels qu'ils se posent sur le territoire de Plaine Commune suppose d'élargir la focale : avec 65 % du territoire en géographie prioritaire et une fonction ancienne d'accueil des plus fragiles, on ne peut se contenter de poser la question des équilibres de peuplement à une échelle communautaire et encore moins à l'échelle des quartiers. Le prisme métropolitain prévaut ici, puisqu'il s'agit de réinterroger la spécialisation résidentielle de Plaine Commune (et plus largement de la Seine-Saint-Denis) au sein du Grand Paris.

Néanmoins, dans l'attente de la formalisation d'une politique d'échelle métropolitaine, les bases d'une action collective devront être posées entre Plaine Commune et ses partenaires (les 9 villes, les bailleurs sociaux, l'État et les différents réservataires) à travers notamment la définition de critères partagés d'attribution des logements sociaux et, plus largement, l'élaboration d'une stratégie de « peuplement ». Ces grands principes stratégiques seront déclinés opérationnellement, notamment à travers le lancement **d'une conférence intercommunale** du logement, et la **formalisation d'une convention État / bailleurs / collectivités** « fixant les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale »³². Il s'agit notamment de s'accorder sur une politique d'attribution des logements locatifs sociaux en veillant à ne pas aggraver la situation de certains quartiers voire patrimoines en proie à des phénomènes de fragilisation. La charte d'attribution devra ainsi permettre de concilier les objectifs de mixité sociale et de droit au logement et sera déclinée dans le cadre du PLH en cours d'élaboration et du NPNRU.

Autre principe fondamental à réaffirmer : la poursuite de la diversification résidentielle, véritable levier pour introduire de la mixité dans les quartiers d'habitat social. Si la production d'offres en accession (privée et sociale) est essentielle compte tenu de la faible proportion de propriétaires occupants sur le

32. Conformément à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale.

territoire (28 % sur Plaine Commune contre 49 % à l'échelle régionale, selon Filocom 2013), elle reste difficile à développer dans le contexte de marché actuel et en particulier dans certains secteurs du nord de l'agglomération. Afin de garantir l'atteinte des objectifs et la réalisation effective de toutes les opérations dans de bonnes conditions, un pilotage concerté des objectifs de diversification résidentielle et de programmation de l'habitat est nécessaire. Par ailleurs une vigilance particulière devra être portée aux produits développés. En effet, la réussite des programmes de diversification dans les zones ANRU repose sur l'attractivité des offres proposées à la fois sur le plan financier (le coût est essentiel : logique de compensation localisation/prix), et spatial (formes urbaines et environnement direct). Pour l'ensemble de l'agglomération, la stratégie de diversification (type de produits, publics visés, typologies urbaines, calendrier) territorialisée à l'échelle des quartiers sera précisée notamment dans le cadre du PLH et du NPNRU.

La création d'offres de diversification résidentielle ne devra pas se faire au détriment de la production locative sociale (PLUS-PLAI), qui reste une priorité pour Plaine Commune. Compte tenu des besoins et des caractéristiques de la population, le parc social reste un moyen pour fluidifier les parcours résidentiels des habitants et améliorer les conditions de logements d'un certain nombre d'entre eux, notamment dans le cas de périmètres opérationnels des programmes de renouvellement des quartiers anciens dégradés ou de copropriétés en difficulté. L'objectif de mixité sociale dans les quartiers prioritaires devra conduire à territorialiser prioritairement l'offre de logements sociaux hors de ces quartiers, notamment dans les secteurs où la proportion de logements sociaux dépasse 50 %³³. Dans le cadre d'un travail partenarial (État, Plaine Commune, villes, bailleurs), des dérogations pourront être actées pour autoriser le développement futur de logements sociaux dans certains quartiers prioritaires lorsque cela paraît pertinent et ne remet pas en cause l'objectif de mixité sociale. Ces périmètres ainsi que le niveau de production de logements sociaux seront définis dans le cadre du PLH en cours d'élaboration, en articulation avec le volet opérationnel du contrat de ville.

Dans cette logique, la dérogation en matière de plafonds de ressources au sein du parc social sera reconduite et étendue à l'ensemble des quartiers prioritaires politique de la ville du territoire de Plaine Commune.

Tous ces éléments invitent à la mise en place d'un pilotage fort et intégré de la politique habitat (le futur Programme Local de l'Habitat) et des opérations de rénovation urbaine ou de résorption de l'habitat insalubre, et, plus largement du contrat de ville.

La poursuite de la rénovation à travers le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), comme levier de la transformation durable des quartiers

Sur les 200 quartiers retenus au niveau national (178 en métropole et 22 en outre-mer), **14 quartiers sont situés sur le territoire de Plaine Commune, dont un projet en commun avec Est Ensemble (Pantin)**. Cette décision s'appuie à la fois sur le constat partagé qu'une transformation durable des quartiers ne pourra se faire qu'à travers la poursuite du processus de rénovation urbaine et que la persistance des difficultés sociales sur le territoire appelle la mise en place de réponses fortes.

33. Conformément à ce qui est réaffirmé lors du comité interministériel du 6 mars 2015.

LA POURSUITE DU PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE

VILLES	QUARTIERS FLÉCHÉS DANS LE NPNRU
Aubervilliers	La Villette / Quatre chemins Maladrerie / Émile-Dubois
La Courneuve	Les 4000
Saint-Denis	Les Franc-Moisins Floréal, Saussaie, Courtilles
Épinay-sur-Seine	Centre-ville Orgemont La Source
Stains	Clos Saint-Lazare
Villetaneuse	Saint-Leu
Île-Saint-Denis / Saint-Ouen	Quartier Sud
Saint-Ouen	Cordon / La Motte Taupin Vieux Saint-Ouen
Pierrefitte-sur-Seine	Joncherolles Fauvettes

Source : dossier de presse du 16 décembre 2014, « Le nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 »



Des projets d'intérêt régional, inscrits au CPER Île-de-France 2015-2020, compléteront cette liste.

De manière générale, le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) approuvé par le Conseil d'Administration de l'ANRU du 15 décembre 2014 reconnaît la nécessité de maintenir un haut niveau d'investissement des différents partenaires sur les secteurs dont l'ampleur des dysfonctionnements urbains a justifié leur inscription sur la liste des quartiers d'intérêt national.

Tirant le bilan du PNRU, et dans la logique de la Loi Lamy, quatre axes stratégiques sont mis en avant par l'État :

- La participation des habitants qui bénéficient du programme, à toutes les phases de sa réalisation, depuis la conception jusqu'à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre, grâce à des dispositifs participatifs soigneusement élaborés.
- Le portage des projets au niveau des agglomérations : l'arrimage des projets de rénovation urbaine aux dynamiques des agglomérations dans leur ensemble dans une approche intégrée (contrats de ville intercommunaux).
- L'ambition assumée de la mixité : le développement de l'habitat privé et de l'activité économique dans les quartiers à travers l'accompagnement des investisseurs.
- L'ambition pour une ville durable, plaçant au cœur de la démarche la qualité environnementale, la transition énergétique et la constitution d'Éco quartiers.

Sur le plan urbain, ces objectifs se déclinent selon les orientations suivantes :

- Augmentation de la diversité de l'habitat et favoriser la mixité fonctionnelle (équipements, services, activités économiques) ;
- Adaptation de la densité du quartier à ses caractéristiques programmatiques, aux fonctions urbaines qu'il remplit, plus généralement à son environnement ;
- Amélioration de l'ouverture des quartiers, des transports et de la mobilité des habitants ;
- Efficacité énergétique et environnementale à l'échelle du quartier (notamment pour la maîtrise des charges des locataires) ;
- Rénovation énergétique de l'habitat ;
- Évolutivité de l'environnement urbain et du bâti ;
- Conception des espaces de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté.

Les priorités du contrat de ville de Plaine Commune en matière de renouvellement urbain ont été définies sur la base des besoins définis et le bilan des actions menées aussi bien dans le cadre des Projets de rénovation urbaine que des politiques de droit commun, telles que le Programme local de l'habitat. Le NPNRU ouvre des perspectives intéressantes pour la poursuite du renouvellement urbain. Une vigilance particulière devra être portée à la réalisation des ambitions de mixité sociale et fonctionnelle (développement de l'offre de locaux d'activités, remise à niveau et développement de l'offre d'équipements) dans les quartiers. Ces ambitions seront atteintes à condition d'inscrire le processus de renouvellement urbain dans les stratégies menées à l'échelle communautaire, en matière de développement économique, de mobilité et d'habitat (définition d'une politique de peuplement intercommunale, programmation d'offres de diversification résidentielle...). Les nouveaux PRU devront s'inscrire dans une logique de projet élargie et une approche multiscalaire : le site de projet, le quartier vécu (correspondant aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent : les écoles, les équipements sportifs, les commerces...), la ville, l'agglomération.

Le PLH et le CDT s'accordent sur la nécessité de poursuivre les actions de renouvellement urbain engagées afin « d'élever la qualité de l'habitat, condition du vivre ensemble et de l'attractivité du territoire » et d'atteindre l'objectif de mixité sociale et fonctionnelle poursuivi. Cette ambition ne pourra être atteinte sans l'inscription des PRU dans une stratégie plus globale. En effet, la première vague de projets ayant eu peu d'impacts sur l'occupation sociale des quartiers concernés, l'enjeu de la mixité reste entièrement posé.

Les principes fondamentaux de la Gestion Urbaine de proximité

La pérennisation et la nécessaire évolution des démarches de GUP mises en place dans le cadre des premiers Projets de Rénovation Urbaine sont essentielles à plusieurs titres.

Le NPNRU doit être l'occasion de capitaliser sur ces démarches en vue de les rendre encore plus opérantes et efficaces dans la prévention et la résolution des situations. La première étape sera de définir en amont les axes prioritaires d'intervention de la GUP (dans le cadre du contrat de ville) en vue de formaliser une stratégie communautaire claire vis-à-vis des partenaires.

Il existe également des marges d'amélioration en matière de gouvernance : il apparaît essentiel de renforcer le portage politique de la GUP (élus et décisionnaires) pour « légitimer la démarche » (valider les axes stratégiques, le bilan et le programme d'actions). En parallèle, la pérennisation des démarches de gestion urbaine de proximité passe nécessairement par l'implication de l'ensemble des partenaires. Il semble important de renforcer la démarche, via la signature de **chartes d'engagement réciproques (annexées au contrat de ville) entre les bailleurs, l'État, Plaine Commune et les villes**, afin d'engager véritablement les différentes parties prenantes et de conforter la gestion urbaine de proximité comme un outil indispensable de la transformation des quartiers. Les bailleurs sociaux devront définir dans le cadre de cette **charte d'engagement** un programme d'actions prévisionnel répondant aux besoins des quartiers en vue d'améliorer les conditions de vie et le service rendu aux locataires. La signature de cette charte devra intervenir avant la fin de l'année 2015 pour que les bailleurs puissent bénéficier de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en 2016.

Il existe également un enjeu d'élargissement de la GUP à certains secteurs. Des quartiers non concernés par la rénovation urbaine présentent aujourd'hui de lourdes problématiques de gestion invitant à une généralisation de la GUP à l'ensemble des quartiers prioritaires. Par ailleurs, se pose la question de la gestion du tissu urbain composé d'habitat privé intégré à la géographie prioritaire. Les conditions, techniques mais aussi financières, d'une telle généralisation devront être étudiées.

Enfin et c'est une dimension essentielle de la GUP, il s'agira d'assurer le passage d'une GUP institutionnelle à une GUP participative. Des actions mises en place dans le cadre des PRU première génération pourront servir de base à l'instauration d'une telle démarche. Au-delà, l'idée est bien de signifier aux habitants la volonté des pouvoirs publics de leur offrir un cadre de vie de qualité.

Des priorités définies pour la période à venir :

- Lutter contre la ségrégation socio-spatiale en améliorant les équilibres sociaux et la diversité de l'habitat
- Lutter contre l'habitat privé dégradé en renforçant les interventions sur le parc indigne
- Poursuivre l'intervention sur le parc social et privé notamment via le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine
- Pérenniser et systématiser le dispositif partenarial de la gestion urbaine de proximité pour améliorer les conditions de vie, notamment dans l'espace public
- Améliorer l'accès aux services publics dans les quartiers
- Accompagner les mutations urbaines par des projets sociaux et culturels participatifs

SANTÉ

PILIER COHÉSION SOCIALE

Un objectif partagé : Améliorer le niveau de santé de la population dans son ensemble en réduisant de moitié les écarts de santé entre le territoire et la région Île-de-France

LES INDICATEURS DE DIAGNOSTIC

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
Évaluation du niveau de vie et d'accès aux soins	Part des bénéficiaires de la CMU-C dans la population totale en 2013 ³⁴	16 %	16,3 ³⁵	
	Part des bénéficiaires de la CMU-C âgés de moins de 20 ans dans la population des moins de 20 ans en 2011	à déterminer		
	Taux de de pénétration de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile (bénéficiaires/personnes de plus de 75 ans) ³⁶	210	98	
Niveau de santé	Taux d'incidence de la tuberculose ³⁷	42,7	14,9 cas pour 100 000 habitants	
	Taux de prévalence de l'obésité adulte (18-65 ans)	à déterminer		
	Taux de prévalence de l'obésité infantile			

LES INDICATEURS DE MOYENS

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
Désertification médicale du territoire et mesure de la difficulté à accéder aux soins pour les habitants.	Nombre de médecins omnipraticiens pour 100 000 habitants ³⁸	64	85	- 24 %
Mesure de l'offre complémentaire mise en place par les communes en vue de palier l'offre libérale	Nombre de centres municipaux de santé pour 10 000 habitants	6	4	+ 50 %

34. Source : diagnostic socio-démographique réalisé dans le cadre du contrat de ville

35. Source : Rapport d'activité 2013 CMU

36. Source : Département de la Seine-Saint-Denis

37. Source : Département de la Seine-Saint-Denis

38. Source : kit de données complémentaires CGET, 2015

A/ LES CONSTATS PARTAGÉS

La population de Plaine Commune est confrontée à trois problématiques principales en matière de santé.

Tout d'abord, **son exposition à d'importantes nuisances contribue à détériorer son état de santé**. Ces nuisances renvoient tant au cadre de vie direct qu'est le logement qu'à la qualité de l'environnement plus large. Aujourd'hui, la mauvaise qualité de certains segments du parc de logements (privé principalement), la pollution des sols générée par d'anciennes industries, la présence d'infrastructures de transports produisant d'importantes pollutions (N 1, A 86...) aériennes et sonores... sont autant de facteurs qui fragilisent l'état de santé des habitants de Plaine Commune. Et de fait, on observe sur le territoire une surmortalité significative due à des maladies cardio-vasculaires, un taux important d'affections longue durée (psychiatrie, diabète I et II), la présence de pathologies rares telles que la tuberculose et le saturnisme qui ont ressurgi ces dernières années⁴¹.

A cet état fait, s'ajoute la difficulté des populations à accéder aux soins résultant souvent de problèmes financiers liés à l'absence ou à l'insuffisance de couverture sociale faute de droits ouverts, de couverture complémentaire ou encore de la difficulté à avancer les frais. **Selon l'INSEE, 16 % de la population de Plaine Commune bénéficie de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) contre 13 % des habitants de la Seine-Saint-Denis**. Ce chiffre interroge d'ailleurs : ne devrait-il pas être encore supérieur au regard du niveau de précarité de la population ?

Enfin, le territoire pâtit d'un sous-équipement en services de santé et d'une présence trop faible des professionnels de santé. En effet, la densité de généralistes à Plaine Commune connaît un décalage de 10 points par rapport à la moyenne régionale. Mais au-delà, c'est de l'absence de spécialistes dont souffre le territoire. Plaine Commune manque par exemple de chirurgiens-dentistes, de masseurs-kinésithérapeutes... L'un des exemples les plus marquants étant la sous-représentation **des psychiatres, 5 fois moins présents à Plaine Commune que dans la région**. Des études récentes indiquent qu'entre 15 et 20 % des adultes souffrent d'une forme ou d'une autre de trouble mental. Par ailleurs, entre 17 et 22 % des adolescents

de moins de 18 ans présenteraient des troubles du développement, de comportement ou de problèmes affectifs. Le risque de difficultés psycho-sociales est d'autant plus fort sur un territoire comme Plaine Commune où de nombreux ménages sont exposés à la précarité et à la fragilité. L'éloignement du monde professionnel, des conditions de vie difficiles (en lien notamment avec la qualité du logement occupé...) sont autant de facteurs qui contribuent à accroître les difficultés psycho-sociales des habitants. L'accompagnement et la prise en charge du mal-être des habitants, et notamment des jeunes constituent ainsi de véritables enjeux pour le territoire.

B/ DES POLITIQUES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES QUI VISENT À AMÉLIORER L'ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL DE LA POPULATION

Les collectivités se mobilisent pour améliorer cet état de fait. Ainsi, les villes ont mis en place des **politiques en matière de santé publique et d'accès aux soins ambitieuses** qui se traduisent, notamment par un taux d'équipement en centres municipaux de santé supérieur à la moyenne régionale. On compte en effet 6 CMS pour 100 000 habitants sur Plaine Commune contre 4 en Île-de-France. Par ailleurs, les communes s'inscrivent dans une dynamique partenariale (en particulier avec l'ARS) à travers les Contrats Locaux de Santé et les Ateliers Santé Ville qui visent à construire un diagnostic partagé faisant état de la situation sanitaire et socio-économique du territoire et à créer un « lieu d'expression et de démocratie sanitaire » afin de définir une politique de santé adaptée aux besoins des plus vulnérables.

En parallèle, Plaine Commune œuvre à améliorer l'environnement et donc l'état de santé des habitants à travers des initiatives telles que le Plan climat énergie, le Plan de prévention du bruit dans l'environnement ou encore le Plan de déplacement mettant l'accent sur les mobilités douces.

41. Diagnostic sociodémographique de Plaine Commune, 2014

Il y a aujourd'hui une véritable prise de conscience de la nécessité d'agir sur l'état de santé de la population, en témoignent les travaux réalisés aux différentes échelles. Il apparaît nécessaire de renforcer la logique de transversalité entre les actions mises en place et la coordination entre les différents acteurs et partenaires afin de garantir une appréhension globale de l'état de santé des populations, de la situation de l'offre sur le territoire et des conditions d'accès aux soins.

Enfin, il semble que des besoins spécifiques soient aujourd'hui insuffisamment pris en compte en matière de prévention notamment. C'est notamment le cas de la santé mentale, une problématique difficilement objectivable mais au croisement des préoccupations des collectivités et de leurs partenaires, les bailleurs sociaux notamment.

C/ LES PRIORITÉS 2015-2020

Les enjeux en matière de santé sont multiples. En effet, l'amélioration de l'état de santé de la population passera par la conjonction de leviers d'action, du développement de l'offre de soins en vue de rattraper les écarts aujourd'hui constatés, à l'amélioration de l'accès aux droits, en passant par la poursuite et l'intensification des actions de prévention menées auprès des plus vulnérables. Enfin, l'inscription du territoire dans une stratégie de développement durable, dans la continuité de ce qui est mis en œuvre aujourd'hui, apparaît comme la garantie d'une amélioration à long terme du niveau de santé des habitants du territoire. Ainsi, la lutte contre l'habitat indigne réaffirmée comme une priorité dans le cadre du contrat de ville (cf. thématique habitat et cadre de vie) constitue un levier d'action de la politique de santé des collectivités et contribuera à améliorer l'état de santé des populations. De même, la poursuite de la réhabilitation du parc de logements, social comme privé, permettra à terme d'améliorer le confort (thermique notamment) des habitants et, in fine, leur bien-être. Au-delà, c'est bien le souhait du territoire de promouvoir une politique d'aménagement urbain favorable à la santé des populations qui transparaît, avec comme postulat l'intégration de la santé, et plus largement la qualité de vie des habitants et des usagers, comme composante à part entière des projets urbains à venir⁴².

Des priorités identifiées pour la période à venir :

- Développer l'accès aux soins sur le territoire
- Favoriser l'accès aux droits à la santé
- Accroître les dispositifs et les lieux de prévention tout particulièrement dans les domaines suivants :
 - La santé mentale
 - Les addictions et conduites à risque
 - L'obésité infantile
- Permettre à chacun de vivre dans un environnement respectueux de sa santé

42. « Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts et outils », guide EHESP-DGS, ROUË-LE GALL Anne, LE GALL Judith, POTELON Jean-Luc et CUZIN Ysaline, 2014

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

PILIER COHÉSION SOCIALE

Un objectif partagé : Lutter contre les phénomènes qui favorisent la délinquance et qui altèrent la tranquillité des usagers et habitants du territoire

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	SEINE-SAINT-DENIS	ÉCART CONSTATÉ
Moyens dédiés à la sécurité des habitants	Nombre de fonctionnaires de police affectés par direction	1001	Non communiqué	4073	
Données relatives à la délinquance	Taux de violence crapuleuse (faits pour 1000 habitants)	12,97 %	6,3 %		
	Taux de violence non crapuleuse (faits pour 1000 habitants)	8,98 %	4,8 %		
	Vol avec violences faites aux femmes (faits pour 1000 habitants)	7,65 %	3,3 %		
	Évolution des vols avec violence (hors VMA) entre 2013 et 2014	-14,12 %	-9,54 %		4,58 pts
	Évolution du trafic et de la revente de stupéfiants sans usage entre 2013 et 2014	-12,62 %	13,21 %		25,83 pts

Si les faits de délinquance sont proportionnellement plus nombreux sur le territoire de Plaine Commune qu'au niveau de l'Île-de-France, l'évolution de ces faits entre 2013 et 2014 montre une baisse plus conséquente au niveau intercommunal que régional et permet d'anticiper une baisse des écarts.

A/ LES CONSTATS PARTAGÉS

Le climat social reste tendu dans les quartiers prioritaires, et ce malgré le processus de renouvellement urbain qui a conduit à des améliorations notables du cadre de vie, et des moyens déployés en vue de lutter contre la délinquance et les incivilités (CLSPD, police municipale...).

S'il ne constitue pas un indicateur suffisant pour définir « l'ambiance » propre à un territoire, le nombre de faits constatés par la police et la gendarmerie permet de mesurer l'exposition plus ou moins grande des populations aux faits de délinquance et aux incivilités. En l'occurrence, ce nombre est supérieur sur Plaine Commune à la moyenne régionale.

Dans le cadre de l'Agenda 21, des enquêtes avaient permis de qualifier le ressenti des populations vis-à-vis de leur territoire. Le résultat est parlant : 20 % des personnes interrogées considèrent la question de l'insécurité comme étant une inquiétude prioritaire et 57,5 % déclarent ne pas se sentir en sécurité le soir. Ce sentiment est encore plus prégnant dans certains quartiers particulièrement touchés par les phénomènes de délinquance et de violence. Par exemple, l'ampleur du trafic de stupéfiants rend difficile dans quelques secteurs de l'agglomération l'accès au logement pour les riverains.

Il est difficile aujourd'hui d'identifier des chiffres pertinents permettant de caractériser les phénomènes de délinquance. L'observation des faits conditionne pourtant la mise en place de réponses adaptées aux problématiques constatées. Par ailleurs, si des moyens sont mis en place par les collectivités et l'État, ils restent difficiles à qualifier et quantifier. L'amélioration de la connaissance des moyens, humains et financiers, déployés par l'ensemble des partenaires apparaît pourtant essentielle à la définition d'une politique de tranquillité publique et de prévention de la délinquance et à l'optimisation des actions portées par les différentes parties prenantes.

B/ LA PERSISTANCE DU SENTIMENT D'INSÉCURITÉ MALGRÉ UNE IMPORTANTE MOBILISATION DES PARTENAIRES

Les collectivités, l'État et leurs partenaires se mobilisent à travers la mise en place de démarches partenariales (les Conseils Locaux de sécurité et de prévention de la délinquance notamment) qui visent à améliorer la coordination entre les acteurs impliqués à différents niveaux. Par ailleurs, les villes déploient des moyens spécifiques : la police municipale ou encore les agents de médiation.

En parallèle, Plaine Commune agit sur la qualité des espaces publics, dans le cadre des PRU notamment. Pour autant, un sentiment d'insécurité demeure et une part non négligeable des habitants des quartiers et plus largement de Plaine Commune garde une image négative des quartiers.

C/ LES PRIORITÉS 2015-2020

L'amélioration de la tranquillité publique et le maintien des efforts en matière de lutte contre la délinquance constituent des enjeux forts pour la suite compte tenu des effets très négatifs qu'ont les faits de délinquance et incivilités sur l'attractivité des quartiers. L'une des priorités pour les années à venir est d'objectiver ces phénomènes, en vue de déployer les moyens adaptés (humains, financiers) et les réponses à même de lutter contre les phénomènes de délinquance et les autres troubles à la tranquillité publique (en matière de bruit...) en lien avec les enjeux de gestion urbaine de proximité et les incivilités dont sont victimes les bailleurs. Une stratégie de fidélisation des effectifs de police doit également y contribuer.

Des priorités définies pour la période à venir :

- Garantir les moyens humains, financiers et d'infrastructures de police, de justice et des collectivités territoriales, à hauteur des besoins spécifiques du territoire et en cohérence avec les dispositifs existants
- Mieux connaître et partager la nature et les données de la délinquance afin de pouvoir mettre en œuvre des actions adaptées
- Lutter contre la délinquance, notamment en développant la prévention à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- Renforcer les actions de prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales
- Développer les politiques et les moyens d'accès aux droits

ANIMATION SOCIALE ET VIE CULTURELLE DES QUARTIERS

PILIER COHÉSION SOCIALE

Un objectif partagé : développer la citoyenneté et consolider les liens entre les habitants, les générations et les territoires

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
Dotation du territoire en matière d'équipements culturels	Ratio d'équipements culturels pour 10 000 habitants ⁴³	1,67	4,97	- 3,3 pts
Dotation du territoire en matière d'équipements sportifs	Ratio d'équipements sportifs pour 10 000 habitants ⁴⁴	6,14	25	- 18,86 pts
Réalité de la pratique sportive dans les quartiers	Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants ⁴⁵	13,4	20	- 6,6 pts
	Nombre de licenciées féminines pour 100 habitants ⁴⁶	30	36	- 6 pts
Implication des habitants dans la vie citoyenne	Taux d'abstention au 2 nd tour des élections municipales 2014 ⁴⁷	52,45	43,60	+ 8,85 pts

43. Source : base statistique communale des équipements culturels (État)

44. Id.

45. Recensement 2011 auprès des fédérations sportives, Ministère des Sports et de la Jeunesse

46. Id.

47. Ministère de l'Intérieur

A/ LES CONSTATS PARTAGÉS

L'animation sociale et culturelle des quartiers englobe l'ensemble des dispositifs et processus visant à émanciper l'individu, développer sa citoyenneté et consolider les liens entre les habitants, les générations et les territoires. L'animation sociale et culturelle s'adresse à tous et doit s'adapter à chacun des territoires (quartiers), qui ont tous leurs spécificités. Enfin, elle s'appuie sur une démarche dont l'habitant est le moteur, dans la diversité des actions de tous ceux qui agissent pour mettre en place des projets qui contribuent à accroître la culture générale d'une personne et son ouverture au monde. Au-delà d'une dimension artistique, la culture englobe tout ce qui permet aux habitants d'appréhender le monde et les rapports sociaux et d'aller à la rencontre d'autres publics et sensibilités culturelles.

Aujourd'hui, le constat est le suivant : l'animation sociale et culturelle fait défaut au sein des quartiers et ce malgré la richesse de Plaine Commune, territoire d'accueil pour une population diverse d'un point de vue culturel (plus de 130 nationalités différentes cohabitent) et intergénérationnel (les moins de 30 ans représentent 45 % de la population).

Les quartiers pâtissent aujourd'hui d'un manque d'animation et plus largement d'une insuffisante implication des habitants dans la vie citoyenne. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat. Si la diversité culturelle constitue un atout pour le territoire elle peut également rendre l'exercice de la citoyenneté difficile. Pour rappel, près de 30 % de la population est étrangère, une partie (hors ressortissants européens) n'a pas le droit de vote. Cette situation génère, de fait, un éloignement de la chose publique. En outre, le contexte global de précarité peut engendrer un repli sur soi, mettant à mal le vivre-ensemble et le lien social et c'est dans les quartiers prioritaires que se concentrent les difficultés sociales les plus lourdes.

Enfin, le manque d'équipements alimente également cet état de fait. Le territoire est, par exemple, sous-doté en équipements sportifs, alors même que le sport constitue un vecteur de lien social essentiel, pour les jeunes notamment. Plaine Commune et plus largement la Seine-Saint-Denis sont fortement déficitaires puisqu'on compte en Seine-Saint-Denis 16,2 équipements sportifs pour 10 000 habitants, contre 24 en Île-de-France (région la moins bien dotée de France). **Ce rapport s'établirait à 6,14 équipements sportifs pour 10 000 habitants sur Plaine Commune en 2012** selon la base de recensement des équipements sportifs.

Le territoire de Plaine Commune est doté d'un riche maillage d'équipements culturels, presque exclusivement situés dans les centres-ville, nombreux sont ceux qui sous-dimensionnés par rapport aux besoins et à la hausse démographique du territoire (conservatoires notamment). Il faudrait redéployer mais aussi augmenter leurs moyens pour s'inscrire au plus près des quartiers, les équipements culturels de proximité, de quartier, manquant largement. Il est également essentiel d'impulser des projets participatifs au cœur des quartiers sans subordonner ces actions aux politiques artistiques et culturelles des équipements qui peuvent avoir une vocation transversale (maisons de quartier...), thématique (médiathèques, équipements sportifs, culturels...) ou associative (lieux associatifs, exemple : cafés associatifs...). La politique culturelle hors les murs construite avec les habitants constitue ainsi un fondement de l'action culturelle de proximité (ex : arts de la rue, projets associant culture et patrimoine, cinéma itinérant...).

B/ DES MOYENS ET DES ACTEURS MOBILISÉS QUI NE PARVIENNENT CEPENDANT PAS À INSTAURER UNE VÉRITABLE DYNAMIQUE D'ANIMATION AU SEIN DES QUARTIERS

On observe sur le terrain une véritable mobilisation de la part des acteurs, notamment associatifs, qui mènent des actions en vue d'améliorer l'animation sociale et culturelle dans les quartiers de la politique de la ville. Les programmations des CUCS et du contrat de ville sont l'occasion de favoriser des projets poursuivant cet objectif.

En parallèle, des moyens financiers sont alloués, notamment pour améliorer l'offre sportive sur le territoire. C'est l'objectif du Plan de rattrapage des équipements sportifs.

Les acteurs et collectivités se heurtent néanmoins à deux freins d'ampleur : la difficulté à mobiliser des habitants des quartiers, au-delà des habitants ressources, autour de projets participatifs qui constituent pourtant la base d'une véritable politique d'animation sociale et culturelle ; et le manque global de moyens des acteurs associatifs qui, sans visibilité de moyen terme sur leur budget, peinent à enclencher des démarches pérennes pourtant nécessaires à la dynamisation du territoire.

C/ LES PRIORITÉS 2015-2020

L'un des principaux apports du contrat de ville est de consacrer le rôle de l'habitant comme acteur à part entière du territoire, à travers l'instauration des conseils citoyens notamment. Si cette volonté d'impliquer le citoyen dans la vie des quartiers est un objectif déjà poursuivi par les collectivités, les acteurs associatifs... force est de constater qu'il n'est pas atteint. C'est l'un des défis du contrat de ville : renforcer les dynamiques citoyennes, mobiliser des habitants les plus difficiles à atteindre, créer de la convivialité à l'échelle des quartiers, entre les quartiers... Si les conseils citoyens constituent des moyens d'action précieux, ils ne sont pas les seuls : la construction, avec les habitants, d'une politique d'animation sociale et culturelle des quartiers en est un autre, notamment par l'éducation populaire.

Le contrat de ville a pour ambition d'insuffler une véritable dynamique d'animation sociale dans les quartiers de la politique de la ville à travers des vecteurs tels que le sport, la culture, l'engagement citoyen. Par exemple, le développement de la pratique sportive, en club ou spontanée, aura un impact positif sur l'état de santé des habitants à travers l'amélioration de leur hygiène de vie ; la facilitation de l'accès aux offres culturelles, des jeunes notamment, permettra de les inscrire dans un véritable parcours culturel et éducatif. De même, le fait de réinvestir certains espaces, aujourd'hui délaissés, à travers la mise en œuvre de projets culturels peut contribuer à la réappropriation par les habitants de leur environnement et plus largement du territoire dans lequel ils vivent.

Plus globalement, dans le cadre de la démarche Territoire de la culture et de la création, impulsée par Plaine Commune et les villes, l'objectif est de considérer que les acteurs artistiques et culturels, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, peuvent être mobilisés pour favoriser la participation citoyenne, accompagner la mutation urbaine, dynamiser la vie culturelle des quartiers, constituer des pôles de vie.

Des priorités pour la période à venir :

- Structurer l'accompagnement à la vie associative œuvrant dans le champ de la cohésion sociale
- Renforcer les pratiques sportives et de loisirs en vue de favoriser l'inclusion sociale, notamment par la poursuite de l'exécution du plan exceptionnel d'investissement et l'amélioration de l'accès aux équipements
- Développer l'accès à l'art et l'inclusion sociale par la découverte des pratiques culturelles et artistiques notamment par des projets co-construits avec les habitants
- Favoriser l'autonomie des individus et renforcer les formes d'engagement collectif

VOLET OPÉRATIONNEL

ÉDUCATION

Un objectif partagé : Réduire de moitié les écarts constatés sur la réussite scolaire et le décrochage scolaire dans l'ensemble des établissements entre le territoire et la région Île-de-France

LES INDICATEURS DE RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
Réussite éducative	Taux de réussite moyen au diplôme national du brevet des collèges ¹	73,1 %		83,2 %	+10,1 pts
	Taux d'élèves ayant une année de retard ou plus à l'entrée en 6 ^{ème} 2	19,3 %		12,6 %	+6,7 pts
	Taux de réussite au baccalauréat ³	71,8 %		86,5 %	+14,7 pts
	Part des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés et sans diplôme ⁴	35,8 %	18,7 %		+ 17 pts

LES INDICATEURS DE MOYENS

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
Les moyens déployés	Nombre d'élèves en éducation prioritaire (EP 1 ^{er} et 2 nd degré) ⁵ . Taux (nombre d'élèves en EP / nombre d'élèves total)	75 000 100 %	en cours		
	Moyens mobilisés au titre de l'EP (Nbre d'élèves par classe, pondération en REP+, décharge de direction, postes particuliers...) Indemnités spécifiques	570 ETP 38 millions € / an	en cours		
	Taux d'enseignants disposant d'une ancienneté dans le poste inférieure à 2 ans en collège	48,6 %	36,7 %		

1. Base Centrale de Pilotage 2012 - 2. Source : BCP 2013 - 3. Source : BCP 2013
4. Source : Insee 2010 - 5. Source : DSDEN93 Prévisions rentrée 2015



Objectifs opérationnels

1. STABILISER LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

- 1.1. Permettre le développement d'une logique locale de recrutement et de gestion des ressources éducatives 38
- 1.2. Renforcer l'accueil et l'accompagnement des équipes éducatives dans leur mission 39
- 1.3. Favoriser l'installation des enseignants sur le territoire 39

2. DÉVELOPPER LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES INNOVANTES ET MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES

- 2.1. Poursuivre et renforcer l'effort d'adaptation de l'offre éducative globale aux besoins particuliers du territoire 40
- 2.2. Faire évoluer le contenu de l'offre éducative en favorisant les synergies avec les acteurs du territoire (éducation populaire, institutions culturelles, université...) 41
- 2.3. Renforcer la formation pédagogique et prendre en compte l'importance de la lutte contre les stéréotypes dans l'ensemble des actions conduites 42

3. ASSURER UNE PRISE EN CHARGE ET UN SUIVI PARTENARIAL DES SITUATIONS ÉDUCATIVES INDIVIDUELLES D'ENFANTS OU DE JEUNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

- 3.1. Renforcer les efforts déployés en matière de prévention des situations de fragilité 43
- 3.2. Développer des moyens adaptés pour la prise en charge des difficultés avérées notamment en matière de décrochage scolaire 44

4. RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES PARENTS ET L'ÉCOLE

- 4.1. Favoriser la mise en œuvre concrète de la coéducation 46
- 4.2. Soutenir les parents dans l'accompagnement des enfants et de leur parcours 46

1. STABILISER LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

Au regard de l'écart constaté par rapport au reste de la région Île-de-France en matière de réussite scolaire, il s'avère nécessaire d'assurer un encadrement optimal des élèves et ce d'autant plus que les moyens alloués dans le cadre des Réseaux d'Éducation prioritaire le permettent. Pourtant, la qualité de l'encadrement pédagogique est entravée par un turn-over des équipes éducatives très important. Si la stabilisation des équipes éducatives passe par une politique de recrutement ambitieuse et un travail sur l'attractivité du territoire, elle doit aussi reposer sur un accompagnement fort des nouveaux professeurs qui s'installent à Plaine Commune.

1.1/ PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE LOGIQUE LOCALE DE RECRUTEMENT ET DE GESTION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

1.1.1. Encourager les vocations d'enseignant parmi les jeunes du territoire

- Valoriser et développer le dispositif emplois d'avenir professeurs
- Faire connaître les métiers de l'enseignement via les forums des métiers (Département), des actions d'information dans les écoles
- Développer des actions de soutien à la préparation des concours (CAPES, agrégation, CRPE) telles que le système de tutorat
- Tirer les enseignements de l'expérimentation du concours spécifique mis en place sur l'Académie de Créteil

Pilote

Éducation Nationale

Publics cibles

Enfants et jeunes scolarisés

Partenaires

Universités, Centres d'Information et d'Orientation, villes

Dispositifs et sources de financement

Éducation Nationale, Région, Département, Cordées de la Réussite

1.1.2. Faciliter le passage des concours pour les non-titulaires en poste sur le territoire

- Réaliser un diagnostic et valoriser les dispositifs existants (actions de formation de l'Éducation Nationale en circonscription)
- Accompagner les enseignants contractuels dans leur projet d'intégrer la fonction publique, via des actions de formation notamment

Pilote

Éducation Nationale

Publics cibles

Enseignants contractuels en poste

Partenaires

Universités, Centres d'Information et d'Orientation, villes

Dispositifs et sources de financement

Éducation Nationale

1.1.3. Favoriser le maintien en poste des équipes socioéducatives

Pilotes

Villes, Éducation Nationale

Publics cibles

Équipes socioéducatives des villes et des associations

Partenaires

Structures associatives, État, Région, Caisse des Allocations Familiales

Dispositifs et sources de financement

/

1.2/ RENFORCER L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES DANS LEUR MISSION

1.2.1. Accompagner la prise de poste des enseignants arrivant sur le territoire

- Encourager la mise en place de dispositifs d'accueil des nouveaux enseignants
- Travailler sur l'image du territoire, communiquer et valoriser la dynamique engagée, les points forts et les réussites.

Pilotes

Éducation Nationale, villes

Publics cibles

Enseignants

Partenaires

Département, Région, structures associatives

Dispositifs et sources de financement

Crédits spécifiques politique de la ville, Éducation nationale, collectivités territoriales

1.2.2. Favoriser l'échange de pratiques et le partage entre enseignants entre eux et avec les acteurs socioéducatifs du territoire

- En lien avec les mesures existantes dans le cadre du Réseau Éducation Prioritaire Renforcée (REP et REP+)

Pilotes

Villes

Publics cibles

Enseignants et équipes socioéducatives

Partenaires

Structures associatives, Département

Dispositifs et sources de financement

Éducation Nationale, collectivités territoriales, Crédits spécifiques Politique de la Ville

1.3/ FAVORISER L'INSTALLATION DES ENSEIGNANTS SUR LE TERRITOIRE

1.3.1. Mettre en place une politique d'accès au logement adaptée aux enseignants sur l'ensemble du territoire

- Mutualiser les dispositifs de bourse aux logements existants au niveau des villes et du Département de Seine Saint Denis
- Développer les possibilités de colocation dans les logements

Pilotes

Villes, Plaine Commune

Publics cibles

Enseignants

Partenaires

État, Département, bailleurs sociaux

Dispositifs et sources de financement

/

1.3.2. Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire pour les classes moyennes

(cf. objectif 1.4. - volet habitat)

- Mettre en œuvre les actions du Contrat de Développement Territorial (CDT)
- Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs, parmi lesquels les collectivités territoriales, l'Éducation Nationale, les organisations syndicales enseignantes, les associations

Pilotes

Plaine Commune, villes

Publics cibles

Enseignants

Partenaires

État, Département, Région

Dispositifs et sources de financement

/

2. DÉVELOPPER LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES INNOVANTES ET MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES

Les élèves scolarisés sur le territoire de Plaine Commune présentent des difficultés particulières sur le plan scolaire. Il convient donc de s'assurer de l'adéquation des moyens avec les besoins existants, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. L'offre en matière d'équipements doit non seulement s'adapter aux évolutions démographiques mais aussi permettre le déploiement de dispositifs tels que la scolarisation dès deux ans. En outre, la formation et la coordination des acteurs doivent aussi contribuer à l'amélioration et à l'adaptation de l'offre éducative à la spécificité des difficultés rencontrées au sein de l'agglomération de Plaine Commune.

2.1/ POURSUIVRE ET RENFORCER L'EFFORT D'ADAPTATION DE L'OFFRE ÉDUCATIVE GLOBALE AUX BESOINS PARTICULIERS DU TERRITOIRE

2.1.1. Garantir une offre d'équipements scolaires en lien avec l'évolution démographique de la population

Pilotes

Villes, Plaine Commune, Département

Publics cibles

Public scolaire

Partenaires

Éducation Nationale

Dispositifs et sources de financement

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), Région, Département, prime aux maires bâtisseurs

2.1.2. Permettre la sociabilisation et la familiarisation avec le système scolaire dès le plus jeune âge

(cf. convention Ministère de l'Éducation Nationale)

- Développer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires (25% des postes dédiés dans les quartiers)
- Travailler la mise en cohérence avec les dispositifs de soutien à la parentalité existants
- Développer les passerelles entre la Protection Maternelle et Infantile, les crèches et les écoles

Pilotes

Éducation Nationale

Publics cibles

Public scolaire

Partenaires

Villes, Caisse des Allocations Familiales, Département (Protection Maternelle et Infantile)

Dispositifs et sources de financement

Éducation Nationale, Département

2.1.3. Renforcer le déploiement de moyens adaptés en termes d'encadrement et d'accueil

- Développer le dispositif Plus de maîtres que de classes (25% des postes créés dans les quartiers prioritaires)
- Développer les Internats de la Réussite Éducative
- Développer les outils numériques dans les établissements
- Adapter les locaux notamment pour permettre des travaux en sous-groupe

Pilotes

Éducation Nationale

Publics cibles

Public scolaire

Partenaires

Villes, Département, Région

Dispositifs et sources de financement

éducation Nationale

2.1.4. Adapter les moyens dédiés à la prise en charge des enfants allophones et en particulier les dispositifs d'intégration linguistique

- Évaluer les besoins et les dispositifs existants en matière d'intégration linguistique (dont les Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants -UPE2A-)
- Initier une réflexion sur les modalités de prolongement de l'accompagnement des enfants au-delà du passage dans l'UPE2A, en l'élargissant à l'ensemble des ressources pédagogiques du territoire
- Faire le lien entre les différents dispositifs
- Assouplir les conditions d'entrée ou de retour dans le dispositif et fluidifier le traitement des demandes
- Créer les conditions matérielles suffisantes pour accueillir les classes dans les établissements

Pilotes

Éducation Nationale

Publics cibles

Enfants et jeunes scolarisés allophones

Partenaires

Villes, Plaine Commune, Département, Région

Dispositifs et sources de financement

État, Département, Région, Éducation Nationale

2.2/ FAIRE ÉVOLUER LE CONTENU DE L'OFFRE ÉDUCATIVE EN FAVORISANT LES SYNERGIES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

(ÉDUCATION POPULAIRE, INSTITUTIONS CULTURELLES, UNIVERSITÉ...)

2.2.1. Favoriser le développement d'un projet éducatif intégré sur le territoire

- Élaborer un projet éducatif communautaire en se fondant sur la partie «territoire apprenant» du Contrat de Développement Territorial
- S'appuyer sur les Projets Éducatifs De Territoire communaux pour mobiliser des actions et des moyens en faveur des quartiers prioritaires
- Développer la mixité sociale dans les écoles et collèges compte tenu de l'impact avéré sur la réussite scolaire et le climat scolaire

Pilotes

Plaine Commune, Villes

Publics cibles

Communauté éducative du territoire

Partenaires

Éducation Nationale, structures associatives, Caisse des Allocations Familiales

Dispositifs et sources de financement

CAF et État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

2.2.2. Élargir la communauté éducative pour potentialiser l'ensemble des ressources du territoire

Pilotes

Villes

Publics cibles

Communauté éducative du territoire

Partenaires

Structures associatives, réseaux de l'Éducation Populaire, Département

Dispositifs et sources de financement

Département

2.2.3. Porter l'accent sur les connaissances et les compétences pour lesquelles on observe les inégalités sociales les plus importantes en ayant notamment recours à deux leviers

- Mobiliser les équipes éducatives dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire : avec l'appui de la formation, ces équipes permettront aux personnels de chercher les meilleures manières de favoriser la réussite de tous les élèves (les orientations à privilégier sont indiquées dans le référentiel de l'éducation prioritaire)
- Utiliser les potentialités des programmes de réussite éducative pour créer un environnement favorable à l'acquisition de ces connaissances et compétences

Pilote

Éducation Nationale

Publics cibles

Public scolaire

Partenaires

Structures associatives

Dispositifs et sources de financement

Politique de la ville

2.3.2. Renforcer la sensibilisation de la communauté éducative sur les questions d'égalité femmes-hommes et favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets scolaires et périscolaires luttant contre les stéréotypes et les discriminations

- Renforcer l'éducation au respect mutuel, à l'égalité entre les filles et les garçons et prévenir les violences sexistes et sexuelles
- S'engager dans une plus grande mixité des filières de formation à tous les niveaux d'études

Pilote

Éducation Nationale

Publics cibles

Enseignants, public scolaire

Partenaires

Villes, Département, Région, structures associatives, médiathèques, Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Dispositifs et sources de financement

Politique de la ville, Département

2.3/ RENFORCER LA FORMATION PÉDAGOGIQUE ET PRENDRE EN COMPTE L'IMPORTANCE DE LA LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES DANS L'ENSEMBLE DES ACTIONS CONDUITES

2.3.1. Former les équipes éducatives aux pédagogies adaptées et efficaces

- Former les équipes éducatives à la conduite de projet (par exemple)

Pilote

Éducation Nationale

Publics cibles

Enseignants

Partenaires

Département, Région

Dispositifs et sources de financement

Éducation Nationale, Région, Département

3. ASSURER UNE PRISE EN CHARGE ET UN SUIVI PARTENARIAL DES SITUATIONS ÉDUCATIVES INDIVIDUELLES D'ENFANTS OU DE JEUNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Malgré les moyens alloués sur le territoire de Plaine Commune, les programmes permettant de déployer une prise en charge individuelle des enfants ou des jeunes en situation de fragilité répondent insuffisamment aux besoins de ces derniers et à la problématique du décrochage scolaire. Par conséquent, il convient de renforcer les dispositifs existants tels que le Programme de Réussite éducative, de les articuler dans le cadre des Projets éducatifs de Territoire et d'élargir ainsi les élèves bénéficiaires de ces programmes et actions de prévention. Pour ce faire, l'amélioration de la coordination des acteurs éducatifs et l'augmentation des moyens alloués sont essentiels.

3.1/ RENFORCER LES EFFORTS DÉPLOYÉS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES SITUATIONS DE FRAGILITÉ

3.1.1. Poursuivre et renforcer la dynamique déployée dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PRE)

Pilotes

Villes

Publics cibles

Public scolaire

Partenaires

Éducation Nationale, structures associatives, Département, services santé des villes

Dispositifs et sources de financement

Caisse des Allocations Familiales, villes, Département, Agences Régionales de Santé, politique de la ville

3.1.2. Dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire à l'échelle de chaque ville, coordonner les actions partenariales d'accompagnement à la scolarité

Pilotes

Éducation Nationale, villes

Publics cibles

Public scolaire

Partenaires

Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Caisse des Allocations Familiales, structures associatives, parents d'élèves

Dispositifs et sources de financement

Caisses des Allocations Familiales, villes, Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), fonds d'amorçage, politique de la ville

3.1.3. Résoudre le manque de personnel de santé scolaire

(cf. convention éducation Nationale)

- Mobiliser les étudiants en médecine (rappeler les enjeux de santé publique liés à la médecine scolaire, présenter les missions particulières de ces postes et leurs conditions d'accès et informer de la manière spécifique dont l'Éducation Nationale accompagne les prises de fonction dans le Département)

Pilotes

Éducation Nationale, villes

Publics cibles

Public scolaire

Partenaires

Ordre des médecins

Dispositifs et sources de financement

Éducation Nationale, villes

3.1.4. Améliorer l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans le cadre scolaire et périscolaire

- Sensibiliser les équipes pédagogiques au handicap
- Développer des formations partenariales à la prise en charge d'enfants en situation de handicap à destination des intervenants

Pilotes

Éducation Nationale, villes

Publics cibles

Public scolaire en situation de handicap

Partenaires

Structures en lien avec le handicap

Dispositifs et sources de financement

Éducation Nationale, villes

3.1.5. Accélérer la reconnaissance et la prise en charge des enfants et des jeunes en situation de handicap

Pilotes

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Publics cibles

Public scolaire en situation de handicap

Partenaires

Groupement d'Intérêt Public (GIP)

Dispositifs et sources de financement

/

3.2/ DÉVELOPPER DES MOYENS ADAPTÉS POUR LA PRISE EN CHARGE DES DIFFICULTÉS AVÉRÉES NOTAMMENT EN MATIÈRE DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

3.2.1. Lutter contre le décrochage scolaire

- Créer des emplois dans les établissements les plus difficiles (cf. convention Ministère de l'Éducation Nationale)
- Mettre en place des dispositifs innovants en lien avec les Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs

Pilote

Éducation Nationale

Publics cibles

Public décrocheur (ou en risque)

Partenaires

Département, Région

Dispositifs et sources de financement

Politique de la ville, Fonds Social Européen (FSE), Région

3.2.2. Poursuivre et renforcer la dynamique partenariale en matière de décrochage scolaire

Pilotes

Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD)

Publics cibles

Public décrocheur

Partenaires

Villes, structures associatives, Missions locales, Département

Dispositifs et sources de financement

État, Département, villes, politique de la ville, Fonds Social Européen

3.2.3. Améliorer la lisibilité et faciliter le recours à l'offre existante en matière de prise en charge du décrochage scolaire

- Valoriser les Établissements publics d'insertion de la Défense (EPIDE), les Écoles de la 2^{ème} chance...

Pilote

Plateforme de district de l'Éducation Nationale

Publics cibles

Public décrocheur

Partenaires

Villes, structures associatives, Département

Dispositifs et sources de financement

/

4. RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES PARENTS ET L'ÉCOLE

Les parents sont acteurs à part entière de la communauté éducative. S'inscrivant dans une démarche de coéducation, ils assurent la continuité de l'éducation en dehors de l'enceinte de l'école et légitiment son apport. Compte-tenu de la diversité des difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes sur le territoire de Plaine Commune, l'implication des parents est primordiale. Elle nécessite néanmoins la mise en place d'espaces de participation et de concertation adaptés avec les acteurs éducatifs pour ainsi faire entrer les parents dans l'école.

4.1/ FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DE LA COÉDUCATION

4.1.1. Favoriser le développement de projets éducatifs intégrés sur le territoire, notamment via la co-construction avec les parents d'élèves

(cf. objectif 2.2.2 volet éducation)

Pilotes

Villes, Éducation Nationale

Publics cibles

Communauté éducative du territoire élargie aux parents

Partenaires

Structures associatives, Département

Dispositifs et sources de financement

/

4.2/ SOUTENIR LES PARENTS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ET DE LEUR PARCOURS

4.2.1. Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire de l'enfant en développant une nouvelle forme de coopération entre les familles et l'école

- Mobiliser les acteurs locaux soutenus par la politique de la ville, dans le cadre du Programme de Réussite Éducative dans la construction de ces nouvelles formes de coopération
- Décliner des projets concrets permettant aux parents d'«entrer» dans l'école
- Mobiliser les dispositifs existants pour mener des actions de soutien à la parentalité
- Accompagner les parents dans leur rôle de parent d'élève

Pilotes

Villes, Éducation Nationale

Publics cibles

Communauté éducative du territoire élargie aux parents

Partenaires

Structures associatives, Département

Dispositifs et sources de financement

Département, crédit spécifiques politique de la ville

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIF DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	ECHELLE TERRITORIALE	SOURCE
Prise en charge des besoins des enfants maîtrisant insuffisamment la langue française : mesurer l'évolution des moyens apportés au niveau territorial et infra-territorial et mettre en perspective le nombre de places avec les besoins	Nombre de places en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) en élémentaire	Ville	EN - Villes
	Nombre de places en UPE2A en secondaire	Ville	EN - Villes
Programme de Réussite Éducative : mesurer son ampleur et son effectivité au niveau territorial et infra-territorial	Nombre de situations identifiées dans le Programme de Réussite Éducative (PRE)	Ville	Équipes PRE - Villes
	Nombre de situations identifiées / nombre de prises en charge dans le cadre du PRE	Ville	Équipes PRE - Villes
Lien parents - école : mesurer l'évolution des moyens apportés au niveau territorial et infra-territorial	Nombre de familles concernées par les projets Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)	Ville	Caf
Soutien à la parentalité : mesurer l'évolution des moyens apportés au niveau territorial et infra-territorial	Nombre de parents touchés par les LAEP (Lieux d'Accueil Enfants-Parents)	Ville	EN - Villes

EMPLOI, INSERTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Un objectif partagé : Réduire de moitié les écarts constatés du taux de chômage par rapport à la moyenne régionale

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
Dynamisme économique du territoire	Revenu médian fiscal par unité de consommation ⁵	11 980 €	21 791€	- 45 %
Situation de l'emploi	Taux de chômage ⁶	22 %	12 %	+ 10 pts
Accompagnement des demandeurs d'emploi	Nombre de demandeurs d'emploi par portefeuille ⁷	Chiffres fournis agence par agence et annexés au contrat de ville		
Dynamisme économique du territoire	Taux de création d'entreprises	18,5 %	15 %	
Pérennité des entreprises créées sur le territoire	Taux de survie à 5 ans des entreprises du territoire ⁸	40 %	49,3 %	- 9 pts
Adaptation de l'offre de garde d'enfants aux besoins de la population	Taux de couverture des besoins en mode d'accueil ⁹	63 %		

5. INSEE 2011

6. INSEE 2011

7. Données Pôle Emploi au 1^{er} septembre 2014 en annexe du contrat. Données actualisées une fois par an.

Nota : le nombre de demandeurs d'emploi ne concerne que les demandeurs d'emploi en portefeuilles et ne prend pas en compte les DE en co-traitance ou suivi par un prestataire/partenaire.

Les statistiques portent sur un maillage d'agences : le territoire des 6 agences Pôle Emploi sur Plaine Commune ne correspond pas au seul territoire de Plaine Commune (la zone de compétence de l'agence de La Courneuve comprend La Courneuve, Le Bourget et Dugny ; les demandeurs d'emploi rattachés à l'agence Melies ne sont pas comptabilisés).

8. Source : CRCI Paris

9. Observatoire Département

1. RENFORCER LES DISPOSITIFS ET LES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	
1.1. Renforcer et adapter l'action de l'État et de ses opérateurs en matière d'emploi dans les quartiers prioritaires	50
1.2. Consolider un réseau numérique au service de l'emploi local	51
1.3. Créer des conditions favorables à la bonne mise en relation des candidats des quartiers prioritaires avec les employeurs au niveau local	51
2. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION TERRITORIALISÉE AXÉE SUR LA REMISE À NIVEAU DES DEMANDEURS D'EMPLOI ACCOMPAGNÉS, EN LIEN AVEC LE MARCHÉ DU TRAVAIL LOCAL ET LES BESOINS ENTREPRISES	
2.1. Développer les actions d'insertion, de remobilisation et de formation préalable à l'emploi	53
2.2. Favoriser l'accès à un premier niveau de qualification, notamment pour les jeunes	54
3. LEVER LES FREINS À L'EMPLOI, EN PARTICULIER POUR FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES FEMMES EN DÉVELOPPANT : L'OFFRE DE MODES D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EN QUANTITÉ ET EN VARIANT LES FORMES ; L'ACCÈS À LA MOBILITÉ ; L'OFFRE LINGUISTIQUE	
3.1. Développer et diversifier l'offre d'accueil de la petite enfance	56
3.2. Développer l'offre de formation linguistique à visée professionnelle	57
3.3. Développer l'accès à la mobilité	58
3.4. Lutter contre les discriminations	58
4. ENTRAÎNER UNE DYNAMIQUE DE CRÉATION D'EMPLOIS ET D'ACTIVITÉS ADAPTÉE AU PROFIL DE LA POPULATION EN CRÉANT UN ÉCOSYSTÈME FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT TOUT EN FAVORISANT LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE	
4.1. Poursuivre le déploiement de la clause sociale	59
4.2. Améliorer et renforcer l'accompagnement des créateurs d'activité	60
4.3. Favoriser le maintien voire le renforcement de la présence d'industries et d'activités accessibles en termes de qualification	61
5. FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES, NOTAMMENT LES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE) ET LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AINSI QUE L'IMPLANTATION DE COMMERCE ET DE SERVICES DE PROXIMITÉ	
5.1. Favoriser le développement et le maintien des entreprises créées sur le territoire	62
5.2. Soutenir et accompagner les projets structurants de coopération économique dans les filières stratégiques	63

1. RENFORCER LES DISPOSITIFS ET LES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Avec un taux de chômage supérieur de 10 points à la moyenne régionale, l'une des premières priorités en matière d'emploi et de développement économique du présent contrat de ville réside dans le renforcement des efforts déployés en direction des demandeurs d'emploi, et en particulier des plus éloignés de l'emploi dont on sait que non seulement les chances de retrouver un emploi sont plus faibles mais également que le risque de rupture dans le parcours professionnel est plus important, rendant le retour à l'emploi, même effectif, plus précaire. Ce renforcement des moyens passe par le redéploiement des moyens du service public de l'emploi et de ses partenaires en faveur des quartiers prioritaires mais également par la consolidation des liens partenariaux eux-mêmes.

1.1/ RENFORCER ET ADAPTER L'ACTION DE L'ÉTAT ET DE SES OPÉRATEURS EN MATIÈRE D'EMPLOI DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

1.1.1. Renforcer les moyens d'accompagnement vers l'emploi

- Mobiliser les dispositifs d'accompagnement intensif (Accompagnement Renforcé, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Accompagnement Intensif des Jeunes, Accompagnement Global) et les prestations innovantes (Clubs ambition réussite) et externes types Activ'Emploi et Activ'Projet (mandatées par Pôle emploi au profit des demandeurs d'emploi) des quartiers prioritaires

Pilote

Service Public de l'Emploi

Publics cibles

Demandeurs d'emploi inscrits

Partenaires

Plaine Commune, Structures associatives

Dispositifs et sources de financement

Droit commun, Pôle emploi, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), politique de la ville

1.1.2. Renforcer les actions de préparation à l'emploi en direction des habitants des quartiers prioritaires

- Développer les actions d'accompagnement global des femmes les plus éloignées de l'emploi en agissant sur les freins spécifiques
- Soutenir les actions de coaching renforcé sur 15 jours (appui sur la trame du CREA dans les maisons des associations), les modules associatifs sur le relooking et la communication professionnelle et les ateliers dédiés
- Mobiliser les ateliers Pôle emploi de type Recherche d'Emploi

Pilotes

Plaine Commune, Délégation aux Droits des Femmes

Publics cibles

Public en recherche d'emploi

Partenaires

Structures associatives, Pôle emploi

Dispositifs et sources de financement

Politique de la ville

1.1.3. Sécuriser les parcours d'insertion des habitants des Quartiers Politique de la Ville par le biais de la Maison de l'Emploi (MDE) et des associations

- Faciliter l'inscription des demandeurs d'emploi

Pilote

Direction Emploi Insertion de Plaine Commune

Publics cibles

Publics en difficulté d'insertion

Partenaires

Pôle emploi, missions locales, services jeunesse, structures associatives

Dispositifs et sources de financement

Politique de la Ville

1.1.4. Renforcer les relations partenariales au travers de liens conventionnels sur le suivi des jeunes et des demandeurs d'emploi handicapés du territoire de Plaine Commune

Pilotes

Pôle emploi, Cap emploi

Publics cibles

Public jeune et en situation de handicap

Partenaires

Missions locales, Pôle emploi, Cap emploi

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

1.2/ CONSOLIDER UN RÉSEAU NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI LOCAL

1.2.1. Mettre en place une cyber-base emploi dans toutes les villes du territoire

- Favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

Pilote

Plaine Commune - Maison de l'Emploi

Publics cibles

Public en recherche d'emploi

Partenaires

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Missions Locales, médiathèques, Pôle emploi

Dispositifs et sources de financement

Fonds Social Européen (FSE) axe 4 Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) régional

1.2.2. Faire connaître et rendre accessibles les services en ligne de Pôle emploi

- Favoriser la participation aux ateliers thématiques de création de CV et de recherche d'emploi

Pilote

Pôle emploi

Publics cibles

Public en recherche d'emploi

Partenaires

Missions Locales et autres partenaires

Dispositifs et sources de financement

Fonds Social Européen (FSE) axe 4 Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) régional, prestations Pôle emploi

1.2.3. Mettre en place des ateliers de prise en main de l'informatique et d'Internet pour des publics non autonomes

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Public en recherche d'emploi

Partenaires

Médiathèques, structures associatives, Pôle emploi

Dispositifs et sources de financement

Politique de la ville

1.3/ CRÉER DES CONDITIONS FAVORABLES À LA BONNE MISE EN RELATION DES CANDIDATS DES QUARTIERS PRIORITAIRES AVEC LES EMPLOYEURS AU NIVEAU LOCAL

1.3.1. Renforcer la connaissance et la valorisation des métiers porteurs et des filières stratégiques

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Public en recherche d'emploi

Partenaires

Pôle emploi, Missions Locales, Plaine Commune promotion, Département

Dispositifs et sources de financement

/

1.3.2. Améliorer les synergies entre les entreprises du territoire, Pôle emploi et l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi sur le marché du travail local

- Un Contrat de services à bâtir entre les entreprises, Pôle emploi, Plaine Commune et Plaine Commune Promotion.
- Utiliser les modes de recrutement alternatifs pour lutter contre les discriminations (cf. objectif 3.4 – volet emploi et développement économique) (Webdating, Méthode de Recrutement par Simulation)
- Renforcer les actions de préparation à l'emploi en direction des demandeurs d'emploi
- Développer le recours aux clauses sociales (cf. objectif 4.1. – volet emploi et développement économique)
- Mobiliser les Périodes de mise en situation en milieu Professionnel (PMSMP)

Pilotes

Pôle emploi, Plaine Commune

Publics cibles

Public en recherche d'emploi

Partenaires

Département, Missions locales, Plan Local pour l'Insertion (PLIE), Cap Emploi Plaine Commune Promotion, Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)

Dispositifs et sources de financement

Droit commun (État via la Maison de l'Emploi)

1.3.3. Développer les actions de parrainage / marrainage pour pallier l'absence de réseau professionnel

(Cf. mesure 4 du chapitre Travailler du document «Égalité Citoyenneté : la République en actes» du 6 mars 2015)

Pilotes

Plaine Commune, Maison de l'Emploi

Publics cibles

Public en recherche d'emploi

Partenaires

Structures associatives, Pôle emploi, DIRECCTE

Dispositifs et sources de financement

Selon type de partenaire / de dispositif, IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes)

2. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION TERRITORIALISÉE AXÉE SUR LA REMISE À NIVEAU DES DEMANDEURS D'EMPLOI ACCOMPAGNÉS, EN LIEN AVEC LE MARCHÉ DU TRAVAIL LOCAL ET LES BESOINS DES ENTREPRISES

Si elle n'en est pas la seule composante, la question de la qualification reste néanmoins l'un des facteurs principaux d'employabilité, quelle que soit l'échelle territoriale concernée. Agir sur la qualification, et plus largement sur la formation et la préparation des demandeurs d'emploi, constitue ainsi l'un des premiers leviers d'un territoire en matière d'emploi. Cette action suppose la mobilisation et la mise en cohérence d'une multitude d'acteurs d'horizons différents, au premier rang desquels le service public de l'emploi et les acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique.

2.1/ DÉVELOPPER LES ACTIONS D'INSERTION, DE REMOBILISATION ET DE FORMATION PRÉALABLE À L'EMPLOI

2.1.1. Organiser l'évaluation quantitative et qualitative de l'ensemble des dispositifs d'insertion et leur mise en visibilité

- Évaluer notamment les Établissements Publics d'Insertion de la Défense (EPIDE), Écoles de la Deuxième Chance, Garantie Jeunes, services civiques, emplois d'avenir, Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)...

Pilotes

Préfecture, Département

Publics cibles

Public en difficulté d'insertion

Partenaires

Prescripteurs, Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE), Pôle emploi, Missions Locales, Préfecture, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

2.1.2. Garantir une mobilisation adéquate des dispositifs d'insertion en faveur des quartiers prioritaires

(Cf. mesure 2 du chapitre Travailler du document « Égalité Citoyenneté, la République en actes » du 6 mars 2015)

Pilotes

Préfecture, Département

Publics cibles

Public en difficulté d'insertion

Partenaires

Prescripteurs, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Pôle emploi

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

2.1.3. S'appuyer sur le dispositif des chantiers d'insertion et les chantiers-écoles pour mettre en place des parcours de formation en s'assurant que ces dispositifs concernent aussi des femmes

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Public en difficulté d'insertion

Partenaires

Structures associatives, Région, Pôle emploi

Dispositifs et sources de financement

Région, politique de la ville sur certains frais matériels

2.1.4. Développer l'accueil des jeunes des quartiers prioritaires dans les dispositifs de type « Deuxième Chance »

(Cf. mesure 5 du chapitre Travailler du document « Égalité Citoyenneté, la République en actes » du 6 mars 2015 (Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE), écoles de la Deuxième Chance, dispositif Réussite Apprentissage) et cf. 3.2 - volet éducation)

Pilote

Région

Publics cibles

Public jeune en difficulté d'insertion

Partenaires

État, Conseil Régional, collectivités, Pôle emploi, Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE), Département

Dispositifs et sources de financement

En fonction des dispositifs concernés

2.1.5. Développer les formations de courte durée ciblées en priorité sur les métiers en tension du territoire

- Mobiliser les dispositifs portés par Pôle emploi de type Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR), Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI), Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC), contrats aidés ; montage de formations Maison de l'Emploi - Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)

Pilotes

Pôle emploi ou Plaine Commune- Maison de l'Emploi (MDE) selon le type de financement

Publics cibles

Public en recherche d'emploi

Partenaires

Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), Département

Dispositifs et sources de financement

Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) et Fonds Social Européen (FSE)

2.2/ FAVORISER L'ACCÈS À UN PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION, NOTAMMENT POUR LES JEUNES

2.2.1. Mettre en œuvre le Plan d'Action Alternance dans un souci de complémentarité entre les différents acteurs

- Faciliter l'adéquation de l'offre et des besoins, mobiliser les entreprises et les prescripteurs

Pilote

Région

Publics cibles

Public éligible au dispositif d'apprentissage ou de professionnalisation

Partenaires

Plaine Commune, Pôle emploi, Missions Locales, Éducation Nationale, Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), entreprises, Centres de Formation d'Apprentis (CFA)

Dispositifs et sources de financement

Droit commun, Fonds Social Européen (FSE) - Région, État pour les développeurs d'apprentissage territoriaux

2.2.2. S'appuyer sur le dispositif des Emplois d'Avenir pour mettre en place des parcours de formation pour les jeunes

(Cf. convention Ministère de l'Économie et de l'Emploi)

Pilotes

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Publics cibles

Public jeune

Partenaires

Pôle emploi, Cap emploi, Missions Locales, Département

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

3. LEVER LES FREINS À L'EMPLOI, EN PARTICULIER POUR FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES FEMMES EN DÉVELOPPANT : L'OFFRE DE MODES D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS EN QUANTITÉ ET EN VARIANT LES FORMES ; L'ACCÈS À LA MOBILITÉ ; L'OFFRE LINGUISTIQUE

Si le renforcement de l'accompagnement et le développement d'une offre de formation adaptée constituent des actions incontournables en matière de développement de l'employabilité des publics éloignés de l'emploi, il n'en reste pas moins un certain nombre de freins qui peuvent venir minorer le bénéfice de ces actions s'ils ne sont pas traités en tant que tels. Il s'agit notamment des modes d'accueil de jeunes enfants, une problématique impactant majoritairement l'accès à l'emploi des femmes, de la maîtrise de la langue française, a fortiori sur un territoire cosmopolite caractérisé par une importante proportion de mouvements migratoires récents comme celui de Plaine Commune, mais également, de façon plus transversale, de la mobilité et du phénomène de discrimination à l'embauche.

3.1/ DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER L'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

3.1.1. Augmenter l'offre de modes d'accueil collectif des 0-3 ans

Pilotes

Villes, Plaine Commune, structures d'accueil

Publics cibles

Parents de jeunes enfants

Partenaires

Département, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), villes, associations

Dispositifs et sources de financement

Droit commun du Département, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), État, villes, Plaine Commune, Fonds Social Européen (FSE), convention de revitalisation

3.1.2. Soutenir la création de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) et de modes d'accueil innovants adaptés aux besoins des familles

- Programme de soutien au développement de projets structurants Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) (cf. convention du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Famille)

- Partenariats avec les bailleurs sociaux pour qu'ils réservent des locaux au bas des immeubles

Pilotes

Plaine Commune – Direction du Développement Économique / Développement Local - acteurs associatifs

Publics cibles

Parents de jeunes enfants

Partenaires

Département, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), villes, associations, bailleurs pour la réservation de locaux en pied d'immeuble

Dispositifs et sources de financement

Droit commun du Département, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), État, villes, Plaine Commune, Fonds Social Européen (FSE), convention de revitalisation, fondations

3.1.3. Développer au sein des lieux d'accueil du jeune enfant une offre flexible de garde d'enfant ponctuelle pour permettre aux demandeurs d'emploi de se rendre à un entretien d'embauche, une formation ou une prestation

- Mobiliser les aides existantes des différents partenaires

Pilotes

Villes, Plaine Commune, Agence Départementale de Développement de l'Accueil Individuel (ADDAI)

Publics cibles

Parents de jeunes enfants en recherche d'emploi

Partenaires

Pôle Emploi, Missions Locales, structures d'accueil concernées

Dispositifs et sources de financement

En fonction des publics (CAF, État, Département, Pôle Emploi)

3.1.4. Mieux communiquer sur les différents modes d'accueil et les aides existantes en direction des bénéficiaires (parents) mais également des professionnels de la petite enfance, des structures prescriptrices type Missions Locales

- Renforcer la communication et accompagnement avec la mise en place d'un livret d'accueil, d'actions collectives...

Pilotes

Villes, Plaine Commune

Publics cibles

Parents de jeunes enfants, professionnels, prescripteurs

Partenaires

Département, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Relais d'Assistants Maternels des villes (RAM), Pôle Emploi, Agence Départementale du Développement de l'Accueil Individuel (ADDAI)

Dispositifs et sources de financement

Droit commun du département, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), crédits spécifiques politique de la ville pour l'expérimentation

3.1.5. Favoriser la mise en relation des assistantes maternelles sans emploi et des familles en recherche de solutions et la professionnalisation des assistantes maternelles

- Pistes autour du regroupement en Maisons d'Assistants Maternels (MAM) ou en crèche familiale associative ; développement du CAP petite enfance et de la Validation des Acquis d'Expérience (VAE)

Pilotes

Coordination ville, Protection Maternelle et Infantile (PMI), Plaine Commune

Publics cibles

Parents de jeunes enfants, assistantes maternelles en recherche d'emploi

Partenaires

Relais d'Assistants Maternels des villes (RAM), structures associatives

Dispositifs et sources de financement

En fonction de la configuration choisie

3.2/ DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION LINGUISTIQUE À VISÉE PROFESSIONNELLE

3.2.1. Renforcer le développement de l'offre d'Ateliers Sociolinguistiques

- Renforcer le pilotage de l'offre et de la demande afin de construire des parcours linguistiques permettant l'insertion

Pilotes

Villes, Plaine Commune

Publics cibles

Public allophone

Partenaires

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), Associations, Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi (PLIE), Pôle emploi, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI),

Dispositifs et sources de financement

Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi (PLIE) si lien direct avec l'emploi

3.2.2. Expérimenter des parcours cohérents de formation linguistique dédiés à différents profils d'habitants

Pilotes

Villes, Plaine Commune

Publics cibles

Public allophone

Partenaires

Département, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Pôle emploi, Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) emploi, Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)

Dispositifs et sources de financement

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), Pôle emploi, Fonds Social Européen (FSE), droit commun de l'État

3.3/ DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA MOBILITÉ

3.3.1. Mobiliser un mode de financement multi partenarial du permis de conduire soit dans le cadre d'un projet professionnel soit dans un objectif d'autonomie

Pilotes

Plaine Commune, État

Publics cibles

Tout public

Partenaires

Pôle emploi, Plaine Commune, Département

Dispositifs et sources de financement

Droit commun, politique de la ville

3.3.2. Développer les actions en faveur de toutes les formes de mobilité et d'autonomie

- Développer les ateliers RATP, covoiturage, ateliers vélo, plan de déplacement de l'agglomération (plan marche, plan vélo)

Pilote

Plaine Commune en lien avec l'Agenda 21

Publics cibles

Tout public

Partenaires

Pôle emploi

Dispositifs et sources de financement

Droit commun, politique de la ville

3.3.3. Soutenir les actions de type garage associatif

Pilotes

Plaine Commune, Villes

Publics cibles

Tout public

Partenaires

Pôle emploi, villes, Plaine Commune (Développement local)

Dispositifs et sources de financement

Politique de la ville, droit commun, économie sociale et solidaire dans certains cas

3.4/ LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

3.4.1. Sensibiliser les entreprises et les prescripteurs

- Favoriser la mixité des métiers
- Plaine Commune Promotion organisera avec Pôle emploi des réunions et des visites d'entreprises sur cette thématique

Pilotes

Plaine Commune, Pôle emploi

Publics cibles

Tout public

Partenaires

Plaine Commune Promotion, Le défenseur des droits, Département

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

3.4.2. Mobiliser les partenaires sociaux pour faire avancer l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations

Pilotes

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Délégation aux Droits des Femmes

Publics cibles

Tout public

Partenaires

Département, Le défenseur des droits

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

3.4.3. Développer les méthodes de recrutement non discriminatoires

- Utiliser les modes de recrutement alternatifs pour lutter contre les discriminations (Webdating, Méthode de Recrutement par Simulation)

Pilote

Pôle emploi

Publics cibles

Tout public

Partenaires

Département, Le défenseur des droits

Dispositifs et sources de financement

Droit commun, Pôle emploi

4. ENTRAÎNER UNE DYNAMIQUE DE CRÉATION D'EMPLOIS ET D'ACTIVITÉS ADAPTÉS AU PROFIL DE LA POPULATION EN CRÉANT UN ÉCOSYSTÈME FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT TOUT EN FAVORISANT LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Le territoire de Plaine Commune a vu de nombreuses entreprises, de tailles différentes et allant jusqu'aux sièges de grands groupes, choisir de s'y implanter, notamment dans le secteur limitrophe avec Paris et particulièrement à La Plaine très bien desservie en transports en commun depuis la capitale. Pour autant, ce phénomène globalement positif sur le plan économique a bénéficié davantage au territoire qu'à sa population. Effectivement, le très important volume d'emploi est pour partie dû à des transferts d'emploi ou en inadéquation avec le profil des habitants. Il s'agit donc, dans le cadre du présent contrat de ville, de renforcer les liens entre la population locale et les entreprises qui s'implantent et se développent sur le territoire, et d'encourager en même temps une dynamique de développement endogène.

4.1/ POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE LA CLAUSE SOCIALE

4.1.1. Systématiser le recours à la clause d'insertion sur les commandes publiques et privées, avec une attention particulière pour les femmes des quartiers

- Sous-traitance locale, perspectives du Grand Paris ; Assistance à maîtrise d'ouvrage ; accompagnement des entreprises ; montée en qualification des publics et sensibilisation des professionnels aux métiers concernés par la clause

Pilotes

Plaine Commune

Publics cibles

Public en difficulté d'insertion

Partenaires

Pôle emploi, Missions Locales, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Département, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

Dispositifs et sources de financement

Fonds Social Européen (FSE) Programme Opérationnel national ou régional, droit commun État (financement Maison de l'Emploi)

4.1.2. Renforcer et valoriser le suivi individuel post-clause

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Public en difficulté d'insertion

Partenaires

Pôle emploi, Missions Locales, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Département

Dispositifs et sources de financement

Politique de la ville, Fonds Social Européen (FSE), Région

4.1.3. Améliorer la diffusion de l'information liée à la mise en œuvre sur les projets et les emplois qui en découlent auprès de tous les partenaires, notamment Pôle emploi

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Acteurs économiques et de l'emploi, collectivités, les entreprises, syndicats professionnels et fédérations

Partenaires

Pôle emploi, Missions Locales, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Département, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

Dispositifs et sources de financement

Fonds Social Européen (FSE) Programme Opérationnel national ou régional

4.2/ AMÉLIORER ET RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES CRÉATEURS D'ACTIVITÉ

4.2.1. Renforcer le premier accueil des porteurs d'activité

- Mobiliser les relais locaux pour mieux repérer les initiatives économiques dans les quartiers
- Pérenniser et élargir le numéro unique de la création à l'économie sociale et solidaire
- Améliorer la connaissance des filières stratégiques par les porteurs de projet et encourager la création d'activités dans ces domaines
- Définir une articulation avec l'agence Nationale de développement économique et la priorité donnée au numérique par l'État
- Faire connaître et favoriser l'accès aux dispositifs locaux, départementaux et régionaux en amont de la création d'activités (couveuses, incubateurs, coopératives d'activités et d'emplois, Écoles Régionales de Projets, l'hôtel du numérique d'Universeine, les aides à l'implantation, les aides au financement locaux ou nationaux (comme ceux proposés par BPI France), les réseaux d'entreprises et les clusters...) et veiller à ce que le nombre de places soit adapté.

Pilote

Plaine Commune (Direction du Développement Économique)

Publics cibles

Créateurs d'activité

Partenaires

Pôle emploi, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), réseau d'accompagnement, Département, Région, Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Dispositifs et sources de financement

Politique de la ville, Fonds Social Européen (FSE), Région

4.2.2. Renforcer l'accompagnement des créateurs d'activité, notamment des femmes et des jeunes

- Promouvoir l'entrepreneuriat au féminin (semaine de l'entrepreneuriat dans les lycées, information sur le fonds de garantie initiative femmes, concours, mentorat)
- Accompagner les initiatives des jeunes
- Mobiliser le réseau d'accompagnement technique et financier car une grande majorité d'entrepreneurs crée sans bénéficier d'aucun accompagnement
- Favoriser la mise en réseau

Pilote

Plaine Commune (Direction du Développement Économique)

Publics cibles

Créateurs d'activité

Partenaires

Pôle emploi, réseaux d'accompagnement technique et financier, villes, Département

Dispositifs et sources de financement

Région

4.3/ FAVORISER LE MAINTIEN VOIRE LE RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE D'INDUSTRIES ET D'ACTIVITÉS ACCESSIBLES EN TERMES DE QUALIFICATION

4.3.1. Créer les conditions pour favoriser le développement de l'emploi local notamment via les territoires entrepreneurs

- Favoriser l'implantation et le maintien d'activités économiques dans les quartiers prioritaires et les « territoires entrepreneurs » (information sur les nouveaux dispositifs...)
- Faire connaître les services de Plateforme Ressources Humaines (RH)
- Mobiliser la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Acteurs économiques

Partenaires

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), Pôle emploi

Dispositifs et sources de financement

Territoires entrepreneurs

4.3.2. Accompagner le développement et la consolidation des entreprises notamment microentreprises, Très Petites Entreprises (TPE) et Économie Sociale et Solidaire (ESS)

- Promouvoir la formation des dirigeants d'entreprise et des salariés
- Favoriser la connaissance et l'accès aux divers outils financiers
- Accompagner le démarrage de la fonction employeur
- Organisation de réseaux, coaching, tutorat et mise en relation avec les grands groupes.

Pilote

Plaine Commune (Direction du Développement Économique)

Publics cibles

Entreprises

Partenaires

Réseau de l'accompagnement / financement, Département, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI),

Dispositifs et sources de financement

Plaine Commune, Région, Fonds Social Européen (FSE), État

5. FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES, NOTAMMENT LES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE) ET LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AINSI QUE L'IMPLANTATION DE COMMERCES ET DE SERVICES DE PROXIMITÉ

Le développement économique du territoire de Plaine Commune passe aussi par l'émergence et la structuration d'un tissu d'entreprises de proximité, dont la réussite favorisera non seulement l'emploi local mais également la création d'activité, en démontrant la possibilité pour un entrepreneur local de pérenniser son entreprise tout en s'appuyant majoritairement sur les ressources et le circuit de distribution local. Dans une approche d'économie plurielle, toutes les initiatives sont mobilisées. De par son positionnement de réponse aux besoins sociaux, d'ancrage territorial et de création d'emplois non délocalisables, le développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans toutes ses formes constitue un levier essentiel pour l'atteinte de ces ambitions.

5.1/ FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES ENTREPRISES CRÉÉES SUR LE TERRITOIRE

5.1.1. Favoriser l'accès aux dispositifs d'accompagnement à la pérennisation des entreprises

- Faire connaître et favoriser l'accès au Programme Local d'Appui à la Création d'Entreprises (PACE)
- Faire connaître et favoriser l'accès au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
- Favoriser l'accès aux dispositifs de formation des dirigeants et des salariés
- faire connaître les clubs et réseaux d'entreprises

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Dirigeants d'entreprise

Partenaires

MIEL, DLA, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

Dispositifs et sources de financement

Caisse des Dépôts et Consignations, Région, Département, Plaine Commune...

5.1.2. Proposer des parcours résidentiels adaptés en diversifiant l'offre de locaux d'activité notamment

(Cf. « Faire de la mixité fonctionnelle une priorité du NPNRU »)

- Conforter les implantations commerciales existantes et adapter le tissu commercial local en suivant les préconisations du Schéma de Cohérence Commerciale (SCOM)

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Entreprises, artisans, professions libérales...

Partenaires

Bailleurs sociaux, Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI), Chambre des Métiers et de l'Artisanat, services commerces des villes, Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), Département

Dispositifs et sources de financement

Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA), Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

5.1.3. Favoriser la mise en place d'équipements permettant la mutualisation d'outils de production trop coûteux pour les entrepreneurs individuels

- Incubateur culinaire, Fablab, coworking, l'hôtel du numérique d'Universeine

Pilotes

Plaine Commune (Développement économique)

Publics cibles

Entreprises au sens large, artisans, auto entrepreneurs, salariés des coopératives d'activités et d'emploi...

Partenaires

Département

Dispositifs et sources de financement

Droit commun ou selon projet

5.2/ SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DANS LES FILIÈRES STRATÉGIQUES

5.2.1. Développer l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale dans les quartiers

- Plaine Commune s'est dotée depuis 2012 d'un Agenda 21 dont l'un des axes de transformation soutient la conversion écologique et sociale. Parmi les pistes évoquées dans cet axe : diversifier et relocaliser l'activité économique ; développer les circuits courts de production et de consommation ; conforter le développement d'éco-filières, favoriser l'économie circulaire ; valoriser l'économie de la réciprocité et accompagner les logiques coopératives, renforcer les structures de l'ESS ; explorer toutes les formes de développement endogène, solidaire et participatif.

- Plaine Commune dispose d'un plan d'action pluriannuel pour le développement de l'ESS, en concertation avec l'État, la Région et le Conseil Départemental. Des moyens spécifiques d'accompagnement technique et financier sont mobilisables
- Depuis la promulgation de la loi de l'ESS du 31 juillet 2014, une nouvelle définition juridique de cette économie existe et l'ensemble des dispositifs y sont regroupés et validés. Un travail d'articulation des politiques publiques de l'ESS de chaque échelle territoriale a été mené et se consolide.

Pilotes

Plaine Commune (Développement économique)

Publics cibles

Acteurs de l'Économie sociale et solidaire

Partenaires

Relais locaux - réseaux représentatifs - réseau de l'accompagnement technique et financier, Département, Région

Dispositifs et sources de financement

Appels à projets Économie Sociale et Solidaire de Plaine Commune, de la Région, du Département, de l'État, des fondations d'entreprises, Financeurs solidaires, Caisse des Dépôts et Consignations, Banque Publique d'Investissement, Convention de revitalisation

5.2.2. Mettre en place un Pôle Territorial de Coopération Économique autour de la petite enfance

(Cf. objectif 3.1.- volet développement économique)

Pilote

Plaine Commune (Développement économique)

Publics cibles

Structures d'accueil de la petite enfance, acteurs et partenaires de la filière

Partenaires

Structures associatives

Dispositifs et sources de financement

Appel à projet national et régional Pole Territorial de Coopération Économique, Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), Caisse d'Allocation familiale (CAF), Fonds Social Européen (FSE) État et Région, Département, fondations

5.2.3. Développer les échanges commerciaux entre les entreprises du territoire y compris entreprises classiques et Structures par l'Insertion Économique (SIAE) / Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Pilote

Plaine Commune (Direction du Développement Économique)

Publics cibles

Acteurs économiques

Partenaires

Plaine Commune Promotion, La Miel, Insereco, Artefact, Département, Chambre de Commerce et d'Industrie

Dispositifs et sources de financement

Fonds Social Européen (FSE) État et Région, Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), fondations

5.2.4. Favoriser la pluralité économique et la mixité fonctionnelle dans les quartiers

- Tester le concept de «centre d'affaires de quartier»

Pilote

Plaine Commune (Direction du Développement Économique)

Publics cibles

Acteurs économiques

Partenaires

Villes

Dispositifs et sources de financement

Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), Nouveau Programme National de Renouveau Urbain, Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA), Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIF DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	ÉCHELLE TERRITORIALE	SOURCE
Niveau d'adhésion des entreprises à la dynamique de développement d'emploi local	Nombre d'entreprises ayant signé la charte Entreprise et Territoires	Plaine Commune	Plaine Commune
Moyens mis en œuvre pour favoriser le retour à l'emploi	Nombre d'emplois aidés tous secteurs confondus accordés par l'État aux entreprises du territoire	Plaine Commune	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
Poids et évolution de l'offre d'insertion sur le territoire	Nombre de Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) présentes sur le territoire	Plaine Commune	DIRECCTE <i>(actualisé en mars 2015)</i>
	Nombre de salariés en insertion embauchés dans les SIAE sur l'année	Plaine Commune	DIRECCTE
	Nombre de salariés dans les SIAE (effectif au 31/12)	Plaine Commune	DIRECCTE
Moyens mis en œuvre pour favoriser le retour à l'emploi via l'insertion	Nombre d'heures de travail réalisées dans le cadre des clauses d'insertion	Plaine Commune	DIRECCTE
Adéquation en volume de l'offre d'insertion sur le territoire par rapport aux besoins potentiels	Nombre de demandeurs d'emploi longue durée disposant d'un niveau de qualification V ou infra-V rapporté au nombre de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion sur l'année	Plaine Commune	DIRECCTE / Pôle emploi (pour nombre de DELD)
Volume de l'offre de formation sur le territoire	Entrées en contrat de professionnalisation sur l'année	Plaine Commune	DIRECCTE
	Entrées en contrat d'apprentissage sur l'année	Plaine Commune	DIRECCTE
Dynamisme de reprise d'activité via l'entrepreneuriat (et moyens mis en œuvre)	Nombre de parcours NACRE	Plaine Commune	DIRECCTE
Dynamisme de la création d'entreprise sur le territoire et moyens mis en œuvre pour accompagner la création d'entreprises	Nombre de places en couveuse, incubateur, pépinière, Écoles Régionales de Projets, Coopératives d'Activité et d'Emploi et part des habitants de Plaine Commune	Plaine Commune	Conseil Régional
Dynamisme économique du secteur de l'économie sociale et solidaire	Nombre d'établissements relevant de l'économie sociale et solidaire	Plaine Commune	Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CNCRES) 2011
Poids du secteur de l'économie sociale et solidaire	Nombre d'ETP employés par les structures de l'économie sociale et solidaire par an	Plaine Commune	CNCRES 2011 <i>(actualisé en mars 2015)</i>
Potentiel de création d'emploi au sein des structures de l'économie sociale et solidaire	Nombre moyens de salariés au sein des structures de l'économie sociale et solidaire	Plaine Commune	CNCRES
Moyens mis en œuvre pour favoriser l'insertion des habitants étrangers	Ratio population étrangère / nombre d'heures de formation financées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires	Plaine Commune	DIRECCTE, CGET, OFII
Moyens mis en œuvre pour favoriser l'insertion des publics prioritaires	Ratio du nombre de salariés en insertion / population prioritaire (jeunes, demandeurs d'emploi de longue durée)	Plaine Commune	DIRECCTE

HABITAT ET CADRE DE VIE

Un objectif partagé : Améliorer le cadre de vie des habitants et le vivre ensemble, notamment en diversifiant les fonctions, les types de logements et les publics des quartiers prioritaires

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
<i>État du parc de logements (privé et public) et de son peuplement</i>				
Les conditions de logement des ménages du parc social	Part des logements sociaux en situation de sur-occupation lourde <i>Source : Filocom 2013</i>	4,7 %	3,5 %	+ 1,2 pts
L'ampleur du phénomène de précarité sur le territoire	Part des ménages du parc social avec des revenus en dessous du seuil de pauvreté <i>Source : Filocom 2013</i>	37,5 %	27,8 %	+ 9,7 pts
Qualité du parc privé et enjeux d'intervention	Part du PPPI (Parc Privé Potentiellement Indigne) <i>Source : Filocom 2013</i>	18 %	4 %	+14 pts
Les conditions de logement des ménages du parc privé	Part du locatif privé en situation de sur-occupation <i>Source : Filocom 2013</i>	45 %	21 %	+ 24 pts
<i>Degré de mixité sociale au sein des quartiers prioritaires</i>				
Mixité des statuts d'occupation	Part des locataires du parc social <i>Source : Filocom 2013</i>	45 %	23 %	+ 22 pts
	Part des locataires du parc privé <i>Source : Filocom 2013</i>	25 %	25 %	-
	Part des propriétaires occupants <i>Source : Filocom 2013</i>	28 %	49 %	- 21 pts

1. LUTTER CONTRE LA SÉGRÉGATION SOCIO-SPATIALE EN AMÉLIORANT LES ÉQUILIBRES SOCIAUX ET LA DIVERSITÉ DE L'HABITAT	
1.1. Affirmer une stratégie partenariale et communautaire afin de renforcer la mixité sociale au sein des quartiers prioritaires constitués de plus de 50 % de logements sociaux et lutter contre la concentration des situations de précarité et de fragilité	68
1.2. Favoriser la mobilité des ménages au sein du parc social de logements afin de les inscrire dans un parcours résidentiel positif	69
1.3. Renforcer et développer l'accompagnement des ménages dans le logement	70
1.4. Renforcer l'attractivité des quartiers, condition d'une plus grande mixité sociale et fonctionnelle sur ces territoires	70
2. LUTTER CONTRE L'HABITAT PRIVÉ DÉGRADÉ EN RENFORÇANT LES INTERVENTIONS SUR LE PARC INDIGNE	
2.1. Améliorer la connaissance sur le parc privé (état du bâti et occupation sociale)	72
2.2. Pérenniser et amplifier les interventions en matière de lutte contre l'habitat indigne et insalubre en mettant l'accent sur les quartiers prioritaires	72
2.3. Renforcer la coopération et la coordination entre les acteurs en vue d'améliorer le repérage et le traitement des situations	73
2.4. Mettre en place un accompagnement renforcé des ménages du parc privé	74
3. POURSUIVRE L'INTERVENTION SUR LE PARC SOCIAL ET PRIVÉ NOTAMMENT VIA LE NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN	
3.1. Poursuivre le processus de rénovation urbaine	75
3.2. Privilégier dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) une démarche de projet intégrée	76
4. PÉRENNISER ET SYSTÉMATISER LE DISPOSITIF PARTENARIAL DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE, NOTAMMENT DANS L'ESPACE PUBLIC	
4.1. Renforcer une organisation partenariale en articulant échelle de proximité et échelle communautaire	77
4.2. Formaliser les démarches Gestion Urbaine de Proximité (GUP) dans des conventions d'engagement réciproque élaborées de façon partenariale	79
4.3. Garantir l'implication des habitants dans la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)	80
5. AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DANS LES QUARTIERS	
5.1. Réaliser un état des lieux, quantitatif et qualitatif, de la présence des services publics dans les quartiers en vue d'identifier les besoins et anticiper les manques	82
5.2. Définir collectivement un plan de renforcement progressif de l'offre de services publics dans les quartiers	83
5.3. Améliorer la mobilité des habitants afin de leur donner accès à une offre de services publics plus diversifiée	83
6. ACCOMPAGNER LES MUTATIONS URBAINES PAR DES PROJETS SOCIAUX ET CULTURELS PARTICIPATIFS	
6.1. Faire de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) un outil d'animation sociale et culturelle des quartiers de la politique de la ville, dont les quartiers en rénovation urbaine	84

1. LUTTER CONTRE LA SÉGRÉGATION SOCIO-SPATIALE EN AMÉLIORANT LES ÉQUILIBRES SOCIAUX ET LA DIVERSITÉ DE L'HABITAT

La présence d'une population fragile sur le territoire de Plaine Commune et la concentration des ménages les plus précaires dans certains quartiers de l'agglomération rendent plus que nécessaire l'élaboration d'une stratégie de peuplement partagée. Dans l'attente de la formalisation d'une politique d'échelle métropolitaine, Plaine Commune et ses partenaires - les 9 villes, les bailleurs sociaux, l'État et l'ensemble des réservataires – entendent, à travers le contrat de ville et le Programme Local de l'Habitat, jeter les bases d'une politique commune qui pourra se traduire notamment par la définition d'une stratégie partagée d'attribution des logements sociaux. L'amélioration des équilibres sociaux à l'échelle du territoire communautaire passera également par le développement d'une plus grande mixité fonctionnelle et le renforcement de la diversification résidentielle à travers la création d'une programmation de logements diversifiés au sein des quartiers de la géographie prioritaire.

1.1/ AFFIRMER UNE STRATÉGIE PARTENARIALE ET COMMUNAUTAIRE AFIN DE RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES CONSTITUÉS DE PLUS DE 50% DE LOGEMENTS SOCIAUX ET LUTTER CONTRE LA CONCENTRATION DES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ ET DE FRAGILITÉ

1.1.1. Créer un observatoire de l'équilibre social des quartiers (parcs privé et public) afin de renforcer la connaissance partagée de la demande et de l'offre existante, des attributions de logement social, de l'occupation du parc social, mais aussi du fonctionnement social et urbain des quartiers

NB : cette démarche sera articulée avec la démarche d'actualisation du Programme Local d'Habitat (PLH), en cours, en vue d'élaborer un outil pertinent à l'échelle du territoire communautaire

- Définir les données à mobiliser
- Définir des indicateurs d'observation (composition familiale des ménages, niveau de revenus...) qui permettront, dans un deuxième temps, de définir collectivement des critères et d'élaborer une stratégie partagée

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Membres de la future Conférence Intercommunale du logement (élus communautaires et communaux, bailleurs sociaux, réservataires)

Partenaires

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), bailleurs sociaux, Action logement, L'Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France (AORIF), villes, réservataires

Dispositifs et sources de financement

Partenaires, ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) à confirmer dans le cadre du protocole de préfiguration

1.1.2. Définir une politique d'attribution partagée des logements sociaux par la mise en place d'une conférence intercommunale du logement et la formalisation d'une convention

- Mettre en place une conférence intercommunale qui s'appuiera sur les connaissances produites dans le cadre de l'observatoire pour asseoir une stratégie partagée en matière d'attributions des logements sociaux d'ici fin 2016
- Suite au travail partenarial mené au sein de la Conférence intercommunale du logement et en concordance avec la stratégie élaborée dans le cadre du PLH : formaliser une convention fixant les objectifs de mixité sociale dans le patrimoine social et d'équilibre entre les territoires et fixant les outils visant à renforcer la mixité sociale dans le patrimoine (dérogation aux plafonds de ressources HLM, exonération SLS...)

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Membres de la future Conférence Intercommunale du logement (élus communautaires et communaux, bailleurs sociaux, réservataires)

Partenaires

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), bailleurs sociaux, Action Logement, villes, réservataires

Dispositifs et sources de financement

Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)

1.1.3. Dans le cadre du PLH, engager un travail partenarial sur la définition de périmètres dérogatoires permettant le développement futur de logements sociaux dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville constitués de plus de 50% de logements sociaux

Pilotes

Plaine Commune, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL)

Publics cibles

Membres de la future Conférence Intercommunale du logement (élus communautaires et communaux, bailleurs sociaux, réservataires)

Partenaires

Bailleurs sociaux, villes

Dispositifs et sources de financement

/

1.2/ FAVORISER LA MOBILITÉ DES MÉNAGES AU SEIN DU PARC SOCIAL DE LOGEMENTS AFIN DE LES INSCRIRE DANS UN PARCOURS RÉSIDENTIEL POSITIF

1.2.1. Améliorer les conditions de logement des ménages des Quartiers Politique de la Ville en travaillant à l'adéquation entre typologies des logements et compositions familiales des ménages

- Lutter contre le phénomène de sur-occupation et de sous occupation
- Fluidifier le parc en vue de faciliter la décohabitation, des jeunes notamment
- Envisager des mutualisations ponctuelles de contingents en lien avec les objectifs de la convention

Pilote

Conférence intercommunale

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), bailleurs sociaux, action logement, villes, réservataires

Dispositifs et sources de financement

/

1.3/ RENFORCER ET DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES DANS LE LOGEMENT

1.3.1. Renforcer l'accompagnement social individuel des ménages fragiles afin de garantir des conditions optimales et pérennes de gestion locative, d'appropriation du logement et de prévention des difficultés économiques et sociales, notamment en renforçant la prévention des situations d'impayés

Pilotes

État et Département

Publics cibles

Ménages fragiles

Partenaires

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), bailleurs sociaux, villes, et signataires de la charte départementale de prévention des expulsions

Dispositifs et sources de financement

Bailleurs, État, Département (Fonds solidarité logement)

1.3.2. Déployer des moyens pour accompagner les personnes âgées et les personnes handicapées pour leur proposer un logement adapté et répondant à leurs attentes

- Définir un référentiel commun du logement adapté et adaptable

Pilote

Département

Publics cibles

Personnes âgées et personnes en situation de handicap

Partenaires

État, Bailleurs, collectivités

Dispositifs et sources de financement

Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), bailleurs

1.3.3. Déployer des moyens humains pour assurer un accompagnement adapté des ménages devant être relogés dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Pilote

Bailleurs

Publics cibles

Ménages devant être relogés

Partenaires

Plaine Commune

Dispositifs et sources de financement

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

1.4/ RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS, CONDITION D'UNE PLUS GRANDE MIXITÉ SOCIALE ET FONCTIONNELLE SUR CES TERRITOIRES

1.4.1. Développer une stratégie de communication positive en vue d'améliorer l'image et l'attractivité des quartiers prioritaires

- Valoriser les processus de rénovation urbaine à travers différents supports de communication : présentation de l'offre d'équipement renouvelée, mise en lumière des réalisations architecturales marquantes...
- Faire découvrir les quartiers rénovés au reste des habitants à travers l'organisation de balades urbaines notamment... (en lien avec la thématique Animation sociale et culturelle des quartiers)

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Personnes extérieures aux quartiers

Partenaires

État, bailleurs, villes

Dispositifs et sources de financement

Plaine Commune, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

1.4.2. Faire de la mixité fonctionnelle une priorité du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

(cf. axe stratégique 3. – volet habitat cadre de vie)

- Renforcer des interventions visant à améliorer l'offre commerciale et l'offre d'équipements au sein des quartiers
- Intégrer dans les programmations urbaines un volet développement économique prévoyant notamment la création (construction, rénovation, restructuration) d'une offre de locaux d'activités diversifiée répondant aux besoins immobiliers des acteurs économiques (Très Petites Entreprises artisanales, start up, acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire...)

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Habitants actuels et futurs des quartiers

Partenaires

Villes

Dispositifs et sources de financement

/

1.4.3. Définir une programmation partagée d'offres de logements diversifiées et attractives, notamment dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

- Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), définir une programmation partagée avec les opérateurs de l'habitat (privés et publics) portant tant sur les prix de sortie que les caractéristiques des opérations
- Développer l'accession sociale à la propriété en cœur de quartier et dans le périmètre des 300 mètres en articulation avec le Programme Local d'Habitat (PLH) et les conventions Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Habitants actuels et futurs des quartiers

Partenaires

Bailleurs, villes, Action Logement, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL)

Dispositifs et sources de financement

/

1.4.4. Mobiliser l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire en vue d'assurer le développement de la mixité sociale dans les quartiers

- Renforcer les partenariats avec les acteurs économiques (entreprises, chambres consulaires, Action Logement...) en vue d'évaluer les besoins et attentes de leurs salariés en matière d'habitat, en lien avec la convention cadre de territoire Action Logement / Plaine Commune
- Promouvoir auprès des entreprises et des salariés l'offre de logements sur le territoire
- Développer le partenariat avec les acteurs de la formation (centres de formation privés, Centres de Formation d'Apprentis (CFA), universités, Écoles...) pour évaluer les besoins en logements de leurs élèves (besoins en logements temporaires pour jeunes, jeunes adultes...)
- Mobiliser les contingents des réservataires en vue d'accroître la mixité sociale au sein des quartiers prioritaires
- Optimiser le contingent de fonctionnaires (Police, Éducation Nationale) au travers de la mise en place de conventions dédiées avec les bailleurs sociaux

Pilotes

État, bailleurs sociaux, Plaine Commune

Publics cibles

Acteurs du territoire (habitat, développement économique)

Partenaires

Villes, réservataires dont Action logement

Dispositifs et sources de financement

/

2. LUTTER CONTRE L'HABITAT PRIVÉ DÉGRADÉ EN RENFORÇANT LES INTERVENTIONS SUR LE PARC INDIGNE

L'amélioration du parc privé constitue un axe d'intervention important de la politique habitat de Plaine Commune, un investissement qui se justifie par la prégnance des besoins. À ce titre, dispositifs opérationnels de droit commun et spécifiques (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) ont été menés conjointement et ont contribué à améliorer la qualité du parc privé. Les partenaires du Contrat de ville, au premier rang desquels figurent Plaine Commune et l'État, s'engagent à poursuivre cette dynamique et pérenniser ces outils tout en expérimentant de nouveaux montages opérationnels. Par ailleurs, un travail partenarial sera engagé en vue d'améliorer la connaissance du parc privé afin d'anticiper au mieux et d'établir une stratégie préventive. En complément de ces axes prioritaires, les partenaires entendent renforcer la coordination entre leurs actions afin d'améliorer le repérage et le traitement des situations de fragilités et déployer un accompagnement renforcé des ménages du parc privé.

2.1/ AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LE PARC PRIVÉ (ÉTAT DU BÂTI ET OCCUPATION SOCIALE)

2.1.1. Créer et animer un module d'observation parc privé doté d'une double mission de veille et de prospective et portant sur le tissu collectif comme individuel

- Organiser une instance de partage des outils d'observation et de suivi sur le parc privé, l'habitat indigne (bases de données observatoire, Outil de Repérage et de Traitement de l'Habitat Indigne (ORTHI), Esabora...)

Pilote

Plaine Commune (Direction Habitat)

Publics cibles

Professionnels – parc privé

Partenaires

Villes, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL)/ Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Agence Régionale de Santé (ARS)

Dispositifs et sources de financement

Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

2.2/ PÉRENNISER ET AMPLIFIER LES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET INSALUBRE EN METTANT L'ACCENT SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

2.2.1. Poursuivre et intensifier la dynamique engagée, notamment via la mise en œuvre des dispositifs opérationnels dédiés à l'amélioration du parc privé

Plusieurs dispositifs à mobiliser :

- Les Projets de Rénovation Urbaine (PRU) «quartiers anciens dégradés» (centre de Saint-Denis, Villette-Quatre Chemins...), le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de manière générale
- Une inscription potentielle du Centre de Saint-Ouen en Opération d'Intérêt Régional
- L'appel à projet régional «stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne» (Agence Régionale de Santé – ARS / Villes, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement – DRIHL) : financement d'études pré-opérationnelles ou, plus rarement, mise en œuvre opérationnelle

Pilotes

Plaine Commune, Villes

Publics cibles

Occupants du parc privé

Partenaires

Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Région, Département, Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), Agence Régionale de Santé (ARS)

Dispositifs et sources de financement

Droit commun des villes, Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Département, Région

Dispositifs : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU), Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriétés dégradées (OPAH-CD), Plan de sauvegarde, Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC), Opération de Restauration Immobilière, Résorption de l'Habitat Indigne (RHI), Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI), Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), APLHI, Renov/Habitat93, PDHI

2.2.2. Sécuriser le financement des ménages

- Mener un travail sur la question du préfinancement des subventions publiques-financement des restes à charge et explorer des pistes de contractualisation avec les acteurs du secteur bancaire

Pilote

Plaine Commune (Direction habitat)

Publics cibles

Occupants du parc privé

Partenaires

Opérateurs, banques, Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP), associations, État

Dispositifs et sources de financement

Négociations entre partenaires

2.2.3. Mettre en place des montages opérationnels efficaces pour lutter contre l'habitat dégradé

- Développer le recours au portage provisoire de lots en recherchant des montages financiers permettant la prise en charge des déficits opérationnels
- Soutenir les démarches d'acteurs non institutionnels et accompagner l'émergence d'acteurs tiers (syndic de redressement, opérateurs pour acquisition/amélioration et traitement des dents creuses)

Pilotes

Pilotes des dispositifs opérationnels et financeurs qui sécurisent le portage

Publics cibles

/

Partenaires

Villes, bailleurs sociaux, Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Coprocop, Région, Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), Société de requalification des quartiers anciens (SOREQA, Relais habitat... (syndicat social de redressement)

Dispositifs et sources de financement

/

2.2.4. Mobiliser les dispositifs coercitifs et les mesures de police à l'encontre des marchands de sommeil et propriétaires bailleurs indécents

- Mobiliser les mesures de police, notamment sanitaire, lorsque les démarches incitatives n'ont pu aboutir afin de s'assurer de la réalisation des travaux ou procéder au relogement des occupants
- Optimiser le processus de traitement des signalements d'infractions (de droit commun et spéciales) pénales au titre de l'habitat indigne (temps de traitement, diffusion de l'information aux collectivités concernées)
- Favoriser la réalisation de travaux d'office

Pilotes

Villes, Parquet

Publics cibles

/

Partenaires

/

Dispositifs et sources de financement

Droit commun État et villes

2.3/ RENFORCER LA COOPÉRATION ET LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS EN VUE D'AMÉLIORER LE REPÉRAGE ET LE TRAITEMENT DES SITUATIONS

2.3.1. Améliorer la coopération inter-acteurs dans le cadre du Plan Départemental de lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)

- Améliorer la diffusion de l'information et associer de manière renforcée les services communaux et communautaires concernés
- Articuler et décliner les objectifs du Plan Départemental de lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) au sein des Programme Locaux d'Habitat Intercommunaux (PLHI) à renouveler ou à créer

Pilotes

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), Agence Régionale de Santé (ARS)

Publics cibles

Professionnels – parc privé

Partenaires

Villes, Plaine Commune, Département

Dispositifs et sources de financement

/

2.3.2. S'assurer d'une transversalité entre les acteurs et notamment entre les services des collectivités

- Recouper les informations entre les différents services des collectivités (sanitaires, logement...) en vue d'améliorer le repérage des situations et proposer des réponses globales (accompagnement social, réhabilitation du logement...), en lien avec la thématique santé
- Pérenniser la dynamique de travail mise en œuvre dans le cadre des Plans de Lutte contre l'Habitat Indigne (PLHI)
- Mettre en place des temps d'échanges thématiques entre Plaine Commune et les villes, dans une logique de diffusion des bonnes pratiques
- Anticiper l'achèvement des Plans de Lutte contre l'Habitat Indigne (PLHI) actuels

Pilotes

Plaine Commune (rôle d'animation), Villes

Publics cibles

Professionnels – parc privé

Partenaires

Services des villes (réseau logement, services hygiène)

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

2.4/ METTRE EN PLACE UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES MÉNAGES DU PARC PRIVÉ

2.4.1. Renforcer les démarches de prévention et d'information auprès des occupants du parc

- Soutenir les acteurs œuvrant dans le domaine de la prévention/information (information sur le fonctionnement des copropriétés, sensibilisation aux économies d'énergies)

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Occupants du parc privé

Partenaires

ALEC, structures associatives

Dispositifs et sources de financement

Plaine Commune, Crédits spécifiques politique de la ville

2.4.2. Favoriser le relogement et l'hébergement des ménages issus de l'habitat indigne et concernés par les dispositifs opérationnels

- Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux, dans le cadre des conventions de relogement
- Renforcer le partenariat avec l'ensemble des réservataires
- Mobiliser des fonds d'urgence permettant un hébergement à l'hôtel des ménages concernés
- Renforcer le partenariat avec les services de l'État

Pilotes

Villes, Plaine Commune

Publics cibles

Ménages issus de l'habitat indigne

Partenaires

Bailleurs sociaux, État, Département

Dispositifs et sources de financement

En fonction du dispositif à venir

3. POURSUIVRE L'INTERVENTION SUR LE PARC SOCIAL ET PRIVÉ NOTAMMENT VIA LE NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Plaine Commune, soutenue par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et l'ensemble des partenaires, souhaite poursuivre la dynamique engagée dans le cadre du Contrat Territorial de rénovation Urbaine (CTRU) signé en 2007. Cette volonté se traduit par le lancement d'un nouveau programme d'investissement sur 14 quartiers du territoire. Ce nouveau plan d'intervention a pour ambition principale d'inscrire les quartiers dans les dynamiques à l'œuvre sur le territoire de Plaine Commune, condition de réussite des projets et de la transformation durable des quartiers. À cette fin, les partenaires entendent garantir la réalisation des projets de transport en vue de connecter les territoires de la politique de la ville à la métropole parisienne, déployer une stratégie de développement économique et commercial effective et, plus largement, s'assurer d'une prise en compte des quartiers dans la stratégie d'aménagement du territoire.

3.1/ POURSUIVRE LE PROCESSUS DE RÉNOVATION URBAIN

3.1.1. Finaliser les Projets de Rénovation Urbaine (PRU) première génération et poursuivre la dynamique de renouvellement urbain sur les quartiers engagés dans le Contrat Territorial de Rénovation Urbaine (CTRU) et présentant des besoins d'intervention complémentaires

- Définir une programmation sur la base d'études approfondies (financement/ingénierie liés à ces études)
- Mettre en place un nouveau Projet de Rénovation Urbaine (NPNRU) en vue d'atteindre les ambitions définies dans le cadre du Contrat Territorial de Rénovation Urbaine (CTRU) sur les quartiers suivants : Villette - Quatre Chemins, les 4 000, Francs-Moisins, Clos-Saint Lazare...
- Inscrire les quartiers dans une logique prospective, en réfléchissant à leur vocation à l'échelle du territoire communautaire à horizon 10-15 ans (études urbaines prospectives...)

Pilote

Plaine Commune (Direction de la Rénovation Urbaine)

Publics cibles

Habitants des quartiers ANRU

Partenaires

Bailleurs, villes, État, Département

Dispositifs et sources de financement

Partenaires financeurs des PRU

3.1.2. Engager des démarches de Projets de Rénovation Urbaine (PRU) sur les secteurs non traités et présentant des besoins d'intervention importants

- Définir une programmation sur la base d'études approfondies (financement/ingénierie)
- Conventionner des «nouveaux» quartiers (hors Contrat Territorial de Rénovation Urbaine) qui méritent de faire l'objet d'une rénovation urbaine dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : Maladrerie/Émile Dubois, Fauvettes, Centre-ville de Saint-Denis, Saint Leu, Vieux Saint-Ouen...
- Engager des opérations innovantes de rénovation énergétique sur des copropriétés ciblées (en mobilisant notamment le projet Écocité)
- Inscrire les quartiers dans une logique prospective, en réfléchissant à leur vocation à l'échelle du territoire communautaire à horizon 10-15 ans (études urbaines prospectives...)

Pilotes

Plaine Commune, bailleurs

Publics cibles

/

Partenaires

Partenaires du Projet de rénovation urbaine (PRU)

Dispositifs et sources de financement

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Projet Écocité (Convention Ville de demain signée entre Plaine Commune et la Caisse des Dépôts et Consignations), et autres financeurs du PRU

3.2/ PRIVILÉGIER DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN UNE DÉMARCHE DE PROJET INTÉGRÉE

3.2.1. Faire de la mixité fonctionnelle une priorité du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

- Renforcer des interventions visant à améliorer l'offre commerciale des quartiers (restructuration des centres commerciaux, ouverture de nouveaux commerces plus attractifs pour les habitants actuels et potentiels...)
- Intégrer dans les programmations urbaines d'un volet développement économique prévoyant notamment la création (construction, rénovation, restructuration) d'une offre de locaux d'activités diversifiée répondant aux besoins immobiliers des acteurs économiques (Très Petites Entreprises (TPE) artisanales, start up, acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire...)
- Partager largement les objectifs du Schéma de Cohérence Commerciale (SCOM)
- Définir une programmation en matière de mixité fonctionnelle précise dès le montage financier du projet
- Partager et mettre en réseau l'offre et la demande relatives au domaine de l'Économie Sociale et Solidaire
- Croiser les données relatives à toutes les formes d'activité (commerce, Économie Sociale et Solidaire...) en vue de définir une stratégie globale

Pilotes

Plaine Commune, Villes (services commerce)

Publics cibles

Habitants actuels et futurs des quartiers

Partenaires

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), chambres consulaires, associations de commerçants, réseaux et fédérations de l'ESS

Dispositifs et sources de financement

Exonérations fiscales liées aux petits commerces dans les Quartiers Politique de la Ville, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

3.2.2. Créer les conditions d'une mise en synergie des projets urbains menés à l'échelle communautaire, dans le cadre de la rénovation urbaine, du Contrat de développement territorial et de l'Agenda 21

- Des liens à assurer entre :
 - Projets urbains / projets de transports en commun (appel à projets transports collectifs et mobilités durables lancés en 2013) cf. Convention Ministère des transports (financement de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) majoré jusqu'à 10% pour les projets permettant le désenclavement des Quartiers Politique de la Ville)
 - Projets urbains habitat / dynamique de développement économique d'échelle communautaire
- Intégration des Projets de Rénovation Urbaine (PRU) aux stratégies portées aux échelles communale et intercommunale
- Décliner, dans le cadre des NPNRU, la stratégie portée par Plaine Commune en matière de développement économique, de déplacements et peuplement, de sécurité (les trois domaines stratégiques portés par l'agglomération)
- Décliner le référentiel d'aménagement soutenable dans chaque Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

/

Partenaires

Région

Dispositifs et sources de financement

Agence de l'eau, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise l'Énergie (ADEME)

3.2.3. Décliner le principe d'éco-soutenabilité dans la mise en œuvre opérationnelle des futurs Projets de Rénovation Urbaine (PRU) (chantiers durables...)

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre des projets urbains

Partenaires

Villes, bailleurs sociaux... .

Dispositifs et sources de financement

ANRU, Région, ADEME, FSE

4. PÉRENNISER ET SYSTÉMATISER LE DISPOSITIF PARTENARIAL DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE, NOTAMMENT DANS L'ESPACE PUBLIC

Les dispositifs de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) ont fortement contribué à l'amélioration du cadre de vie et, plus largement, des conditions de vie des habitants. Plusieurs enjeux se posent et constituent des priorités d'intervention pour les années à venir. Les partenaires du contrat de ville entendent ainsi maintenir dans les quartiers en sortie de rénovation urbaine un entretien et un fonctionnement de qualité, condition d'une pérennisation des investissements réalisés. Par ailleurs, le Nouveau programme de Renouvellement Urbain doit être l'occasion de déployer sur les territoires de projet des démarches encore plus opérantes et efficaces. Convaincus que l'amélioration de la coordination entre les acteurs de la Gestion Urbaine de Proximité et le déploiement d'outils partagés constituent le principal levier d'action, les signataires du contrat entendent renforcer la dynamique partenariale, à travers, notamment, la structuration d'une démarche de GUP à l'échelle communautaire.

4.1/ RENFORCER UNE ORGANISATION PARTENARIALE EN ARTICULANT ÉCHELLE DE PROXIMITÉ ET ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE

4.1.1. Renforcer le pilotage politique des démarches Gestion Urbaine de Proximité (GUP) en vue d'accroître leur légitimité et les rendre plus engageantes vis-à-vis des partenaires

- Engagement des élus référents et directions générales des villes
- Engagement des directions générales ou des directions d'agences en fonction des bailleurs sociaux

Pilotes

Villes, Plaine Commune, Bailleurs sociaux

Publics cibles

Partenaires de la Gestion Urbaine de Proximité

Partenaires

Bailleurs, Département

Dispositifs et sources de financement

/

4.1.2. Étudier les conditions techniques et financières d'une généralisation de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) à l'ensemble des quartiers prioritaires

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Partenaires de la Gestion Urbaine de Proximité

Partenaires

Bailleurs, État, Villes

Dispositifs et sources de financement

/

4.1.3. Travailler à l'identification des partenaires et interlocuteurs pertinents en fonction des échelles d'action

- Assurer une interconnaissance entre les différents partenaires mobilisés : mise en place de référents / interlocuteurs dédiés par entité (collectivités, bailleurs sociaux), partage et actualisation des organigrammes de toutes les structures en vue d'identifier les bons interlocuteurs
- Lancer une réflexion sur l'évolution des profils métier chez les bailleurs et au sein de l'agglomération

Pilotes

Villes, Plaine Commune, Bailleurs sociaux

Publics cibles

Partenaires de la Gestion Urbaine de Proximité

Partenaires

/

Dispositifs et sources de financement

/

4.1.4. Renforcer le partenariat de la Gestion Urbaine de Proximité à l'échelle intercommunale à travers la mise en place d'outils partagés

- Réflexion sur la prise en compte des problématiques récurrentes transversales au niveau de l'agglomération, dans tous les quartiers politique de la ville
- Développement d'un espace de coordination inter-partenarial et inter bailleurs qui permette :
 - de définir collectivement les axes prioritaires de la GUP,
 - d'organiser des réunions thématiques fréquentes associant un partenariat restreint et à géométrie variable, la construction d'ordres du jour préalables
 - capitaliser et diffuser les bonnes pratiques (dresser un état des lieux des bonnes pratiques développées à l'échelle des quartiers / villes en matière de GUP, s'appuyer sur les bilans déjà réalisés à l'échelle des villes)
 - et de développer des actions communes et co-portées par les partenaires (exemple : campagne de sensibilisation commune sur la dératisation ou les jets par les fenêtres ; harmonisation des procédures sur le traitement de la mécanique sauvage...), réfléchir à la mutualisation des outils et harmonisation des pratiques et des procédures à l'échelle d'agglomération
- Assurer un partage de l'information, notamment auprès des équipes de terrain

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Partenaires de la Gestion Urbaine de Proximité

Partenaires

Villes, bailleurs, délégués du Préfet, instances participatives, habitants

Dispositifs et sources de financement

A rechercher

4.1.5. Assurer, à l'échelle des quartiers, une mobilisation pérenne et continue des partenaires de la Gestion Urbaine de Proximité

- Pérenniser les dispositifs de Gestion Urbaine de Proximité et maintenir un niveau de vigilance partenariale important, notamment sur les quartiers qui sortent de la rénovation urbaine et qui présentent des besoins : définition d'une organisation partenariale et de modalités d'intervention permettant une gestion efficiente et optimale des quartiers
- Adapter les démarches en vue de les inscrire dans le long terme (vs. phase opérationnelle des Projets de Rénovation Urbaine)
- Garantir une présence (des pouvoirs publics et des partenaires) sur le terrain, sur les quartiers rénovés, sur les quartiers qui vont être concernés par le Nouveau Programme de Renouvellement urbain, ainsi que plus largement que les quartiers politique de la ville qui le nécessitent.

Pilotes

Villes, Plaine Commune

Publics cibles

Partenaires de la Gestion Urbaine de Proximité

Partenaires

Délégués du Préfet, Polices Municipales et Nationale, habitants, bailleurs sociaux, instances participatives, habitants

Dispositifs et sources de financement

Droit commun des partenaires

4.2/ FORMALISER LES DÉMARCHES DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP) DANS DES CONVENTIONS D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ÉLABORÉES DE FAÇON PARTENARIALE

4.2.1. Élaborer une charte de gestion urbaine de proximité unique à l'échelle intercommunale (cadre d'action commun)

- Annexée au contrat de ville, la charte doit permettre d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions des différents bailleurs avec celles menées par les collectivités dans le cadre de la gestion urbaine de proximité dans les différents quartiers du territoire intercommunal et signée par les organismes Hlm, l'État et les collectivités locales.
- Cette charte globale permettra de définir collectivement les axes prioritaires d'intervention de la GUP en vue d'affirmer une stratégie communautaire d'intervention à travers le ciblage des thématiques et objectifs communs et le fléchage des interventions prioritaires. Les problématiques de véhicules épaves, de propreté et de tranquillité publique devront faire l'objet d'une attention particulière
- Cette charte définira pour la durée du contrat la méthodologie (diagnostic à réaliser, méthode d'élaboration du programme d'action triennal...), la gouvernance (pilotage, participation des habitants...) et les modalités de suivi (indicateurs, tableaux de bord, enquêtes de satisfaction...). L'élaboration est prévue pour la fin de l'année 2015.

Pilotes

Plaine Commune, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL)

Publics cibles

Partenaires de la Gestion Urbaine de Proximité

Partenaires

Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France (AORIF), villes, délégués du préfet, bailleurs

Dispositifs et sources de financement

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL)

4.2.2. Décliner de façon coordonnée le programme d'actions intercommunal à l'échelle de chaque quartier, à travers l'élaboration d'une convention de Gestion Urbaine de Proximité et d'un plan d'action relatif à l'abattement de TFPB (élaboration premier semestre 2016)

NB : sur la base sur la base d'un diagnostic en marchant partenarial, la charte intercommunale de Gestion Urbaine de Proximité et le plan d'actions relatif à l'abattement de TFPB permettront de définir les priorités d'intervention pour 3 ans. L'articulation et la convergence des objectifs portés dans ces documents est essentielle dans la perspective d'une stratégie de gestion partagée et efficiente pour les quartiers.

- Les programmes d'action pour l'amélioration du cadre de vie des habitants de chaque quartier, élaborés et évalués annuellement par les collectivités d'une part et les bailleurs d'autre part (abattement TFPB), s'inscriront en réponse aux priorités d'interventions identifiées
- Ces programmes d'action devront contenir un budget dédié aux actions Gestion Urbaine de Proximité (lignes financières spécifiques)

Pilotes

A définir dans le cadre de la charte (cf 4.2.1)

Publics cibles

A définir dans le cadre de la charte (cf 4.2.1)

Partenaires

A définir dans le cadre de la charte (cf 4.2.1)

Dispositifs et sources de financement

A définir dans le cadre de la charte (cf 4.2.1)

4.3/ GARANTIR L'IMPLICATION DES HABITANTS DANS LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP)

4.3.1. Pérenniser les démarches collectives visant à accompagner les habitants dans l'appropriation de leur logement (dans le parc social et privé) et de leur environnement

- Développer des chantiers d'auto réhabilitation accompagnés
- Lutter contre la précarité énergétique
- Jardins partagés
- Recyclerie, ressourcerie

Pilotes

Bailleurs, Plaine Commune

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Villes, instances participatives, habitants

Dispositifs et sources de financement

Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), Région, crédits spécifiques, services civiques transition énergétique

4.3.2. S'appuyer sur l'expertise d'usage des citoyens dans la veille des dysfonctionnements

- Mobiliser les habitants pour repérer les dysfonctionnements, valorisation de leur expertise d'usage dans le cadre d'actions spécifiques : diagnostic d'usage des habitants, tours de quartier...

Pilotes

Villes, instances participatives

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Habitants

Dispositifs et sources de financement

/

4.3.3. Soutenir les projets portés par les associations et les habitants et accompagner à l'élaboration de projets habitants

- Favoriser l'émergence de projet sur les espaces délaissés/en attente de projet, par exemple

Pilotes

Villes

Publics cibles

Habitants, engagés ou non dans une association

Partenaires

Plaine Commune, instances participatives, associations habitantes, bailleurs sociaux, associations

Dispositifs et sources de financement

Crédits spécifiques de la Politique de la ville

4.3.4. Développer les dispositifs de concertation dans les quartiers

- Pérenniser des fonds d'initiatives locales à destination des associations de locataires
- Accompagner le montage d'amicales de locataires...

Pilotes

Bailleurs, villes

Publics cibles

Habitants et associations habitantes

Partenaires

Habitants, structures associatives, instances participatives

Dispositifs et sources de financement

Bailleurs...

4.3.5. Contribuer à la mobilisation des habitants par le biais d'actions artistiques et culturelles (cf Animation sociale et vie culturelle)

Pilotes

/

Publics cibles

Habitants des quartiers

Partenaires

/

Dispositifs et sources de financement

/

5. AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DANS LES QUARTIERS

Les partenaires du contrat de ville souhaitent garantir une accessibilité aux services du territoire optimale pour tous les habitants de Plaine Commune. À cette fin, les nouveaux PRU seront mobilisés comme des leviers pour créer des infrastructures et locaux dédiés à l'accueil de services publics. En parallèle du développement de l'offre de proximité, il s'agira de garantir une accessibilité des offres extérieures, en participant en cela à une logique de désenclavement et de flux inter-quartiers. Cela sous-entend notamment accompagner (individuellement, collectivement) les habitants en vue d'améliorer leur mobilité tant physique que psychologique, les sensibiliser et informer aux offres existantes, améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre.

5.1/ RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX, QUANTITATIF ET QUALITATIF, DE LA PRÉSENCE DES SERVICES PUBLICS DANS LES QUARTIERS EN VUE D'IDENTIFIER LES BESOINS ET ANTICIPER LES MANQUES

5.1.1. Dresser une cartographie exhaustive de l'implantation des services publics sur les quartiers prioritaires

En liminaire :

- Définir les données à mobiliser pour établir une cartographie exhaustive
- Définir les besoins en matière de services publics et d'accès en anticipant les usages futurs
- Recenser les initiatives locales existantes et projets en cours
- Faire de l'accompagnement à la e-administration

Pilotes

Plaine Commune (service stratégie territoriale) , Villes

Publics cibles

/

Partenaires

Profession banlieue

Dispositifs et sources de financement

Services SIG

5.1.2. Recueillir l'avis des habitants afin d'identifier leurs besoins

- Enrichir et compléter la cartographie en consultant les conseils citoyens et les associations/services concernés
- Établir un diagnostic de la fréquentation des différents types de services publics pour cerner les besoins
- Affiner les diagnostics des quartiers de la politique de la ville (au-delà du seul critère des revenus) pour mieux cerner les besoins des habitants

Pilotes

Collectivités concernées

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Bailleurs sociaux, habitants (instances participatives, associations de locataires...)

Dispositifs et sources de financement

Crédits spécifiques politique de la ville, ANRU

5.2/ DÉFINIR COLLECTIVEMENT UN PLAN DE RENFORCEMENT PROGRESSIF DE L'OFFRE DE SERVICES PUBLICS DANS LES QUARTIERS

5.2.1. Sur la base du diagnostic réalisé en amont, identifier les priorités d'intervention en matière de services à déployer (médicaux, emploi...) et de localisation (territoires prioritaires à l'échelle communautaire)

- Mettre en place un pilotage spécifique relatif à la thématique des services publics en capacité de mettre en œuvre les préconisations issues du diagnostic

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Villes, services publics, bailleurs sociaux, instances participatives

Dispositifs et sources de financement

/

5.2.2. Intégrer dans les programmations des Projets de Rénovation Urbaine deuxième génération, la création d'infrastructures et de locaux dédiés à l'accueil de nouveaux services publics

- Décliner au niveau local et à l'échelle de chaque PRU, la stratégie communautaire en matière de développement des services publics

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Partenaires du Projet de Rénovation Urbaine

Dispositifs et sources de financement

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

5.2.3. Renforcer les liens entre habitants et pouvoirs publics / bailleurs sociaux

- Mettre en œuvre la proposition issue de la conférence citoyenne : création de postes de « facilitateurs de quartier » qui joueraient le rôle d'intermédiaire entre les habitants et les institutions
- Maintenir et développer les postes liés à l'accueil du public (permanences, écrivains publics, maisons de l'emploi) en articulation avec le diagnostic portant sur l'accès aux services publics (cf. objectif 5.1 – volet habitat et cadre de vie)
- Engager une réflexion sur les profils « métiers de proximité » à mobiliser (information aux locataires...)

Pilotes

Bailleurs sociaux (services Ressources Humaines), Plaine Commune

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Profession banlieue

Dispositifs et sources de financement

Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, droit commun des bailleurs

5.3/ AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES HABITANTS AFIN DE LEUR DONNER ACCÈS À UNE OFFRE DE SERVICES PUBLICS PLUS DIVERSIFIÉE

5.3.1. S'assurer de la mise en œuvre des projets de transports en commun visant à désenclaver les quartiers

- Développer la mise en place de comité mixte d'usagers de transports pour cerner leurs attentes et organiser la concertation en termes d'offre et de qualité de service
- Repérer les freins à la mobilité des femmes

Pilotes

Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), Plaine Commune

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Instances participatives, Département, Dispositifs et sources de financement

Dispositifs et sources de financement

/

6. ACCOMPAGNER LES MUTATIONS URBAINES PAR DES PROJETS SOCIAUX ET CULTURELS PARTICIPATIFS

L'inscription des quartiers dans un processus de transformation durable repose sur une bonne appropriation par les habitants des mutations urbaines et du cadre de vie rénové. L'articulation entre volets social et urbain est essentielle et se traduira, sur le territoire de Plaine Commune, par le déploiement d'actions visant à accompagner et associer les habitants à la définition et à la mise en œuvre des opérations d'aménagement.

6.1/ FAIRE DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP) UN OUTIL D'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE DES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DONT LES QUARTIERS EN RÉNOVATION URBAINE

6.1.1. Valoriser la mémoire et l'histoire des quartiers à travers des projets élaborés avec les habitants

Pilotes

Plaine commune, Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Habitants, instances participatives

Dispositifs et sources de financement

Crédits spécifiques politique de la ville

6.1.2. Associer les habitants à la définition de la programmation en amont des projets (mieux connaître et anticiper les usages) et réinterroger la programmation en cours de projet le cas échéant

- S'appuyer sur l'expertise d'usage des habitants en les impliquant dans la conception des projets dans le cadre des conseils citoyens et autres instances habitantes (amicales...), les maisons du projet

Pilotes

Plaine Commune, Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Baillleurs sociaux, instances participatives, amicales de locataires, association

Dispositifs et sources de financement

6.1.3. Redonner de l'importance aux espaces publics délaissés par la mise en place de projets participatifs et co-construits avec les habitants

- Fournir un appui aux projets portés par les habitants sur les espaces délaissés/en attente de projet : jardins partagés, projets culturels sur les friches («nouveaux espaces de création»)
- Dans le cadre des conseils citoyens, élaboration de projets participatifs dotés de budgets spécifiques
- Création d'un cadre spécifique et affectation d'une enveloppe (variable) à des projets d'habitants montés indépendamment du réseau associatif

Pilotes

Plaine commune, Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Associations, Habitants, Instances participatives

Dispositifs et sources de financement

1% artistique, crédits politiques de la ville

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIF DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	ECHELLE TERRITORIALE	SOURCE
Développement de l'accèsion à la propriété au sein des quartiers	Part des logements en accession (dont accession sociale à la propriété) créés sur l'ensemble des logements construits dans et hors quartier politique de la ville	Plaine Commune + Villes	Plaine Commune
Moyens mis en œuvre pour améliorer la qualité du parc de logements privés	Nombre de logements réhabilités par an dans le parc privé (NPNRU + droit commun)		
	Montant des financements accordés aux réhabilitations (NPNRU + droit commun)		
Mise en œuvre opérationnelle du NPNRU	À court terme : nombre d'études urbaines lancées, de maquettes financières de PRU élaborées, de conventions signées		
Ampleur du renouvellement du parc social - NPNRU	À moyen terme : nombre de logements démolis, nombre de logements reconstitués		
Effets du NPNRU sur la mixité fonctionnelle au sein des quartiers	À long terme : Volume de m ² dédiés à de l'activité économique et commerciale créés dans le cadre des PRU 2		
Dynamique partenariale - degré de formalisation des démarches GUP	Nombre de conventions GUP signées à l'échelle des quartiers		
Association des habitants dans le cadre des démarches GUP	Nombre d'actions menées (projets socio-culturels, diagnostic en marchant) associant les habitants dans le cadre de la GUP		

SANTÉ

Un objectif partagé : Améliorer le niveau de santé de la population dans son ensemble en réduisant de moitié les écarts de santé entre le territoire et la région Île-de-France

LES INDICATEURS DE DIAGNOSTIC

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
Évaluation du niveau de vie et d'accès aux soins	Part des bénéficiaires de la CMU-C dans la population totale en 2011 ¹¹	16 %		
	Part des bénéficiaires de la CMU-C âgés de moins de 20 ans dans la population des moins de 20 ans en 2011			
	Taux de pénétration de l'APA à domicile (bénéficiaires / personnes de plus de 75 ans) ¹²	210	98	
Niveau de santé	Taux d'incidence de la tuberculose	42,7 %	14,9 cas pour 100 000 habitants ¹³	

LES INDICATEURS DE MOYENS

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
Désertification médicale du territoire et mesure de la difficulté à accéder aux soins pour les habitants.	Nombre de médecins omnipraticiens pour 100 000 habitants ¹⁴	64	85	- 24 %
Mesure de l'offre complémentaire mise en place par les communes en vue de palier l'offre libérale	Nombre de centres municipaux de santé et autres centres de santé pour 10 000 habitants	6	4	+ 50 %

11. Source : diagnostic sociodémographique réalisé dans le cadre du contrat de ville

12. Source : Département

13. Source : Département

14. Source : kit de données complémentaires CGET, 2015

Objectifs opérationnels

1. DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX SOINS SUR LE TERRITOIRE

- 1.1. Favoriser le maintien de l'offre de santé existante et renforcer l'attractivité du territoire vis-à-vis des professionnels de santé afin de lutter contre le phénomène de désertification médicale 88
- 1.2. Favoriser l'accès aux soins des populations les plus éloignées des soins 90
- 1.3. Renforcer le partenariat entre les acteurs de la santé et favoriser la mise en réseau 91

2. FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS À LA SANTÉ

- 2.1. Lutter contre le non-recours aux droits en améliorant l'information et la sensibilisation des populations sur leurs droits en matière de santé 92
- 2.2. Favoriser l'accès aux droits des habitants 93

3. ACCROÎTRE LES DISPOSITIFS ET LES LIEUX DE PRÉVENTION TOUT PARTICULIÈREMENT DANS LES DOMAINES SUIVANTS : LA SANTÉ MENTALE, LES ADDICTIONS ET CONDUITES À RISQUE, L'OBÉSITÉ INFANTILE

- 3.1. En vue de renforcer la prévention des problématiques de santé, impliquer les habitants dans la définition des problématiques de santé les concernant et des actions à mettre en place pour y répondre 94
- 3.2. Renforcer les actions et les lieux de prévention en vue d'accompagner les personnes connaissant des difficultés psycho-sociales 95
- 3.3. Renforcer les actions en matière de prévention primaire 96

4. PERMETTRE À CHACUN DE VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX DE SA SANTÉ

- 4.1. Améliorer le niveau de santé des populations en leur garantissant des conditions de logements satisfaisantes 98
- 4.2. Connaître les niveaux de pollution sur le territoire, informer les habitants et mettre en place des actions visant à préserver leur santé 100
- 4.3. Assurer un développement durable des territoires à travers les politiques d'aménagement urbain 100

1. DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX SOINS SUR LE TERRITOIRE

Le territoire de Plaine Commune est confronté à un phénomène de désertification médicale affectant l'ensemble des secteurs, le paramédical compris. Cette tendance est d'autant plus préoccupante que les besoins en matière de santé de la population de Plaine Commune sont importants. Les partenaires du Contrat de ville s'engagent à œuvrer au maintien de l'offre existante et au développement d'une nouvelle offre à travers le déploiement d'une stratégie en faveur de l'installation de nouveaux professionnels de santé formés aux problématiques du territoire. Le renforcement de l'offre doit s'accompagner d'une politique de mise en accessibilité de cette offre, également ambitieuse afin de permettre aux publics les plus fragiles de s'inscrire dans un parcours de santé satisfaisant. Pour ce faire, il est primordial de renforcer la coordination entre les acteurs et professionnels de la santé pour que chacun puisse informer, orienter et prendre en charge les individus qui en manifestent le besoin.

1.1/ FAVORISER LE MAINTIEN DE L'OFFRE DE SANTÉ EXISTANTE ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE VIS-À-VIS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ AFIN DE LUTTER CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE DÉSSERTIFICATION MÉDICALE

1.1.1. Développer un observatoire permanent de l'offre de soins sur le territoire (démographie médicale)

Pilotes

Villes (Atelier santé ville)

Publics cibles

Collectivités et partenaires

Partenaires

Observatoire Régional de Santé (ORS), Agence Régionale de Santé (ARS), Département de la Seine-Saint-Denis, Plaine Commune, établissements et professionnels de santé, universités, IAU, CPAM93

Dispositifs et sources de financement

Département, Agence Régionale de Santé dans le cadre de leur mission

1.1.2. Permettre le regroupement des professionnels de santé au sein de structures attractives et innovantes

- Créer des maisons de santé pluridisciplinaires (en valorisant les projets existants et en développant de nouveaux projets), des pôles et des centres de santé

Pilotes

Villes (Atelier santé ville), Agence Régionale de Santé

Publics cibles

Professionnels de santé présents sur le territoire

Partenaires

Bailleurs sociaux, conseils de l'ordre des médecins, Département, Fédération des Maisons et pôle de santé d'Île-de-France (FEMASIF), Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), professionnels de santé

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé (ARS), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (aides spécifiques pour les territoires déficitaires), Région (aides à l'investissement), Département, CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires)

1.1.3. Accompagner les professionnels de santé, en particulier les jeunes praticiens, dans l'installation de leur activité sur le territoire

- Soutenir l'installation de jeunes médecins en développant l'accueil de stagiaires, d'internes en médecine ou de professionnels paramédicaux sur le territoire de Plaine Commune
- Mettre en place des aides à l'installation des professionnels de santé, créer des postes de référents pour les informer des aides et de la location de locaux à des niveaux de loyers attractifs
- Mettre en relation les professionnels de santé avec les bailleurs et/ou promoteurs, notamment dans le cadre du NPNRU
- Développer des partenariats avec les universités du territoire
- Étendre le dispositif d'accompagnement financier de la CPAM au bénéfice de l'installation des infirmières libérales aux autres paramédicaux
- Soutenir l'installation de spécialistes, notamment en facilitant la formalisation de convention entre les établissements de santé et les centres ou maisons de santé pour la mise à disposition de spécialistes (publics & privés)
- Mettre en place un accueil coordonné des demandes d'installation des professionnels de santé à l'échelle intercommunale

Pilotes

Villes (atelier santé ville), Agence Régionale de Santé

Publics cibles

Professionnels de santé, en particulier les jeunes praticiens, s'installant sur le territoire

Partenaires

Plaine Commune, Bailleurs, professionnels de santé libéraux (Union Régionale des Professions de Santé –URPS–, amicales), centres de santé, établissements de santé, Département, Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Dispositifs et sources de financement

ARS, CPAM (aides pour les territoires déficitaires et accompagnement administratif à l'installation), Département (bourses d'étude), Région (contrat régional d'engagement)

1.1.4. Soutenir et pérenniser les centres de santé existants et les services publics de prévention

- Soutenir en particulier les services suivants : la Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG), le planning familial, les Centres d'Accompagnement et de Soins et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et les services prévention des villes

Pilotes

Agence Régionale de Santé (ARS), Villes (atelier santé ville), Département

Publics cibles

Centres de santé et services publics de prévention existants sur le territoire

Partenaires

Caisse Primaire d'Assurance Maladie, gestionnaires de centres de santé, Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS), le Centre départemental de dépistage et de prévention sanitaire (IST, tuberculose, vaccinations)

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé (ARS), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (conventions, NMR, Accord national), Région (financements spécifiques pour l'achat de matériel), Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (financements des ASV et appels à projet spécifiques)

1.1.5. Soutenir et maintenir l'offre de soins libérale existante, médicale et paramédicale

- Aider à la mise aux normes accessibilité des locaux
- Accompagner les professionnels au montage des dossiers de subventions diverses, à la mise en place d'un secrétariat médical et à la remise à niveau sur les outils informatiques (Ex : la télétransmission)

Pilotes

Villes (atelier santé ville)

Publics cibles

Professionnels de santé libéraux

Partenaires

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Dispositifs et sources de financement

Région (aides aux financements de travaux de sécurisation et d'équipements, Comité Régional d'Éducation pour la Santé -CRES)

1.1.6. Développer l'offre de soins spécialisée pour des publics particulièrement vulnérables

- Renforcer l'offre de soin en santé mentale, la prise en charge des addictions, l'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'offre en pédiatrie et les actions menées en milieu scolaire.
- Créer des lieux dédiés aux jeunes souffrant d'addictions. (Par exemple : les consultations destinées aux jeunes consommateurs sur les lieux de vie des adolescents)
- Étendre l'offre de Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogue (CAARUD)

Pilotes

Villes (atelier santé ville), Agence Régionale de Santé, Département

Publics cibles

Publics vulnérables (en particulier les personnes handicapées, les enfants, les jeunes souffrant d'addictions)

Partenaires

Secteur de psychiatrie, Département (Maison Départementale des Personnes Handicapées), associations d'usagers et d'aidants, CH de Saint-Denis, EPS de Ville Évrad

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé, Département

1.2/ FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS DES POPULATIONS LES PLUS ÉLOIGNÉES DES SOINS

1.2.1. Favoriser l'accompagnement des publics fragiles vers les structures et dispositifs d'accès aux soins existants

- Déployer des points d'information santé dans les structures existantes pour toucher les publics fragiles (Maisons de quartier, Maison Intercommunale pour l'Insertion des Jeunes, Services jeunesse, poste...)
- Renforcer et pérenniser le co-financement des Ateliers Santé-Ville
- Déployer de nouvelles permanences d'accès aux soins de santé (PASS), notamment via le déploiement des PASS de ville dans les structures d'exercice regroupé
- Pérenniser les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)
- Soutenir l'existence des centres de planning familial

Pilotes

Villes (atelier santé ville), Département

Publics cibles

Publics vulnérables, éloignés des soins

Partenaires

Agence Régionale de Santé, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, hôpital de Ville Évrad

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé

1.2.2. Développer les pratiques innovantes

- Déployer une expérimentation sur le territoire de Plaine Commune pour développer des pratiques innovantes comme la télémédecine
- Développer des méthodes alternatives pour toucher les personnes les plus éloignées de l'offre de soins comme les bus mobiles
- Soutenir le développement des coopérations professionnelles par exemple : les infirmières Asalées (action de santé libérale en équipe)
- Soutenir les expérimentations de délégations de tâches par exemple : la délégation de la part des gynécologues aux sages-femmes de certains actes cliniques comme les pratiques d'auto-prélèvement pour le dépistage des IST permettant de pallier le manque de spécialistes sur le territoire

Pilotes

Agence Régionale de Santé, villes

Publics cibles

Publics vulnérables, éloignés des soins

Partenaires

Professionnels de santé (libéraux, hospitaliers, centres de santé), hôpitaux

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé (ARS), GCS D-SISIF (Groupement de Coopération Sanitaire pour le Développement des Systèmes d'Information en Santé partagés en Île-de-France)

1.3/ RENFORCER LE PARTENARIAT ENTRE LES ACTEURS DE LA SANTÉ ET FAVORISER LA MISE EN RÉSEAU

1.3.1. Améliorer le parcours de santé des usagers en favorisant les échanges entre les professionnels et acteurs de la santé, afin de créer des passerelles entre les offres et garantir une orientation optimale des usagers

- Mettre en place un réel projet partenarial hôpital-communes avec, par exemple, l'instauration de consultations avancées dans les Centres Municipaux de Santé et ce via une politique de recrutement co-portée
- Renforcer la coopération avec les professionnels de santé libéraux (consultations spécialisées, protocoles communs -notamment sur le saturnisme-) avec les centres de santé municipaux ou associatifs
- Créer un répertoire santé à l'usage des professionnels (en s'appuyant sur le géo portail développé au niveau départemental) et développer des outils : cartographie, annuaires
- Développer des temps de formation communs entre professionnels de santé (libéraux, salariés...)
- Mettre en place des structures de professionnels libéraux sur les villes (associations, amicales)

Pilotes

Villes (atelier santé ville)

Publics cibles

Professionnels et acteurs de la santé

Partenaires

Professionnels libéraux (amicales)

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé, Département (géo portail départemental)

1.3.2. Généraliser les Conseils Locaux de Santé, Conseils Locaux de Santé mentale et Ateliers Santé Ville en associant largement les partenaires et acteurs

Pilotes

Villes (atelier santé ville)

Publics cibles

Professionnels et acteurs de la santé

Partenaires

Agence Régionale de Santé (ARS), partenaires du Contrat Local de Santé

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

2. FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS À LA SANTÉ

Permettre aux populations fragiles d'accéder aux soins suppose de créer, en amont, les conditions d'un accès effectif aux droits en matière de santé. La lutte contre le non-recours qui vise avant tout à limiter le renoncement aux soins faute de ressources suffisantes constitue une priorité des partenaires du Contrat de ville.

Améliorer le niveau de couverture santé repose sur la diffusion d'une information claire et lisible, la sensibilisation des populations via des supports multiples et la mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé et acteurs de terrain comme relais auprès des populations.

2.1/ LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS AUX DROITS EN AMÉLIORANT L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DES POPULATIONS SUR LEURS DROITS EN MATIÈRE DE SANTÉ

2.1.1. Former et mobiliser l'ensemble des acteurs en vue de sensibiliser les populations à l'accès aux droits

- Former les professionnels sur l'accès aux droits (CCAS, CMS, personnels d'accueil, services sociaux, maisons d'accès au droit, associations, Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), médecins et professionnels de santé en milieu scolaire, Protection Maternelle et Infantile, maisons de santé pluridisciplinaire...) pour qu'ils puissent ensuite relayer les informations. Cette action est éligible au FSE)
- Mobiliser les ateliers sociolinguistiques pour faciliter l'accès aux droits des allophones
- Mettre en place et animer des ateliers sur les droits des habitants, sur la protection sociale

Pilotes

Villes (atelier santé ville)

Publics cibles

Professionnels intervenant sur l'accès aux droits en matière de santé

Partenaires

Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Agence Régionale de Santé, Département, Centres Communaux d'Action Sociale, Centres Médico-Sociaux (CMS), maisons de santé

Dispositifs et sources de financement

Fonds Social Européen (FSE)

2.1.2. Cibler les personnes vulnérables (disposants de droits à l'assurance maladie) pour pouvoir accéder aux bilans de santé de l'assurance maladie ou municipaux

- Cibler les personnes vulnérables en particulier à l'occasion d'une demande de soins ou d'un contact avec l'un des services de la commune, avec le CCAS, des écrivains publics, le milieu associatif

Pilotes

Villes (atelier santé ville)

Publics cibles

Personnes vulnérables disposant de droits à l'assurance maladie

Partenaires

Associations, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Département, Protection Maternelle et Infantile, Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France, CASO de Médecins du Monde

Dispositifs et sources de financement

Caisse Primaire d'Assurance Maladie, villes, Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France, CASO de Médecins du monde

2.1.3. Développer les lieux d'information et de sensibilisation, en particulier pour les jeunes de 16-25 ans et les étudiants

- Développer des permanences d'accès aux droits de la santé en créant dans tous les lieux d'accueil et de soins de proximité des points d'appui social pour informer et aider à l'accès aux droits, et en développant des « rendez-vous de la CAF » tels que le précise la Convention du Ministère des affaires sociales et de la santé
- Mettre en place des actions de promotion des droits et des dispositifs d'accès existants
- Adapter l'offre aux difficultés du public non-francophone par exemple à travers l'aide aux montages des dossiers administratifs, la création d'outils d'information pour ce public spécifique

- Créer un poste dédié à l'ouverture des droits dans les Centres Médico-Sociaux

Pilotes

Villes (atelier santé ville)

Publics cibles

Jeunes 16-25 ans en rupture familiale, étudiants

Partenaires

Missions locales, foyers de jeunes travailleurs en Centres de Formation des Apprentis, universités

Dispositifs et sources de financement

État, Fonds Social Européen

2.2/ FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DES HABITANTS

2.2.1. Favoriser la domiciliation des personnes en vue de permettre l'accès aux droits liés à la santé

- Rendre systématique la domiciliation dans l'ensemble des Centres Communaux d'Action Sociale du territoire de Plaine Commune afin de permettre l'accès aux droits liés à la santé des personnes sans droits
- Pour ce faire, s'appuyer sur le schéma départemental élaboré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Pilotes

CCAS, Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

Publics cibles

Personnes sans droits

Partenaires

Villes, associations UNCASS (Union Nationale des Caisses de Sécurité Sociale)

Dispositifs et sources de financement

Fonds Social Européen, Direction Départementale de la Cohésion Sociale

2.2.2. Renforcer l'offre de bilans et d'exams de santé gratuits en particulier en direction des publics fragiles

- Favoriser l'accès aux bilans de santé gratuits et permettre ainsi l'augmentation du nombre de bilans de santé réalisés sur le territoire

Pilotes

Villes (atelier santé ville), Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Publics cibles

Étudiants, jeunes de 16-25 ans en rupture familiale, seniors éligibles au minimum vieillesse, personnes n'ayant pas de médecin traitant

Partenaires

Hôpitaux, Centres Médico-Sociaux, médecins de ville et paramédicaux, Protection Maternelle et Infantile, services sociaux

Dispositifs et sources de financement

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

2.2.3. Maintenir un accueil de proximité par l'assurance maladie

Pilotes

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Publics cibles

Personnes sans droits

Partenaires

Villes

Dispositifs et sources de financement

Assurance maladie

3. ACCROÎTRE LES DISPOSITIFS ET LES LIEUX DE PRÉVENTION TOUT PARTICULIÈREMENT DANS LES DOMAINES SUIVANTS : LA SANTÉ MENTALE, LES ADDICTIONS ET CONDUITES À RISQUE, L'OBÉSITÉ INFANTILE

Les habitants de Plaine Commune présentent un état de santé plus fragile que le reste de la population francilienne. Au-delà d'offrir aux habitants des conditions matérielles optimales pour se soigner (offre de soins, accès aux droits), l'amélioration durable du niveau de santé des populations repose sur la reconnaissance par celles-ci de l'importance que représente la santé. Il s'agit bien d'inscrire les habitants dans un parcours leur permettant de prévenir les problèmes potentiels et d'être acteurs de leur propre bien-être. Pour ce faire, il est nécessaire de développer des espaces et instances où les habitants puissent bénéficier à la fois d'actions de prévention, de sensibilisation mais aussi d'autonomisation sur ces questions de santé.

3.1/ EN VUE DE RENFORCER LA PRÉVENTION DES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ, IMPLIQUER LES HABITANTS DANS LA DÉFINITION DES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ LES CONCERNANT ET DES ACTIONS À METTRE EN PLACE POUR Y RÉPONDRE

3.1.1. Favoriser la participation des populations à la définition des problématiques en matière de santé

- Créer des instances favorisant l'implication des habitants dans les problématiques de santé tels que des comités de patients, des espaces de concertation à différents niveaux (notamment dans les établissements scolaires...)

Pilotes

Villes (atelier santé ville)

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Hôpital, structures médicalisées, Éducation Nationale, habitants, associations

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé

3.1.2. Développer les actions de diagnostic partagé (publics/professionnels) afin de définir des priorités collectives et les réponses adaptées aux besoins des habitants et partager les diagnostics locaux existants avec la population

- Réaliser un diagnostic par publics cibles (les jeunes/ le public scolarisé, les seniors...)

Pilotes

Villes (atelier santé ville), Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Publics cibles

Habitants des quartiers prioritaires, professionnels de santé

Partenaires

Habitants, associations, Plaine Commune

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé

3.1.3. Mobiliser les conseils citoyens sur les problématiques de santé

Pilotes

Villes (atelier santé ville), conseils citoyens

Publics cibles

Membre des Conseils citoyens

Partenaires

Habitants, associations

Dispositifs et sources de financement

Conseils citoyens

3.2/ RENFORCER LES ACTIONS ET LES LIEUX DE PRÉVENTION EN VUE D'ACCOMPAGNER LES PERSONNES CONNAISSANT DES DIFFICULTÉS PSYCHO-SOCIALES

3.2.1. Concevoir et mettre en œuvre des actions et projets destinés à lutter contre le mal-être et l'isolement des jeunes

- Développer des lieux de prévention et d'animation pour les jeunes scolarisés et déscolarisés tels que les maisons des adolescents
- Sensibiliser les jeunes aux questions de santé mentale
- Valoriser la parole des jeunes et favoriser l'expression de ces derniers dans le but de renforcer l'estime de soi
- Améliorer les compétences psychosociales des acteurs par le biais de la formation
- Mettre en place des consultations psychologiques anonymes et gratuites pour les jeunes

Pilotes

Villes (atelier santé ville), Département

Publics cibles

Jeunes

Partenaires

Éducation Nationale, secteur de la pédopsychiatrie, associations, Mission locale

Dispositifs et sources de financement

Villes, crédits spécifiques Politique de la Ville

3.2.2. Concevoir et mettre en œuvre des actions et projets destinés à lutter contre le mal-être et l'isolement des personnes âgées

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en lien avec les bailleurs sociaux
- Développer les visites à domicile
- Renforcer le réseau gérontologique
- Pérenniser les actions de prévention auprès du public âgé et en particulier celles du bien-vieillir
- Repérer les situations d'isolement en s'appuyant sur les réseaux communautaires
- Soutenir les aidants en mettant en place un accompagnement adapté
- Mener des actions spécifiques pour les personnes âgées migrantes vivant en foyer

Pilotes

Villes (atelier santé ville), Département

Publics cibles

Personnes âgées, en particulier les personnes migrantes vivant en foyer

Partenaires

Foyers Adoma, bailleurs sociaux, secteur de la psychiatrie, associations, Centre Local d'Information et de Coordination

Dispositifs et sources de financement

Hôpital, villes, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, associations

3.2.3. Former les professionnels au repérage et à la détection des violences faites aux femmes

Pilotes

Villes (atelier santé ville)

Publics cibles

Femmes victimes de violence

Partenaires

Mission départementale droits des femmes (préfecture), associations référentes, observatoire des violences faites aux femmes (Département), réseau NEF

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé

3.2.4. Développer les compétences des acteurs sur les problématiques de santé mentale

- Former et sensibiliser les acteurs dans le cadre notamment des semaines d'information en santé mentale, et en particulier sur les questions de précarité
- Soutenir les aidants à travers des actions de formation et de sensibilisation

Pilotes

Villes (atelier santé ville), Département

Publics cibles

Acteurs de la santé mentale, aidants

Partenaires

Secteur de la psychiatrie, associations, réseaux de soutien aux aidants

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé, villes

3.2.5. Favoriser la mise en réseau des acteurs à travers la création de Conseils Locaux de Santé Mentale

- Créer et développer des Conseils locaux de santé mentale (CLSM) sur le modèle du cahier des charges du CLSM
- Renforcer l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychologiques à travers les RESAD (Réseau d'évaluation de situations d'adultes en difficulté) notamment

Pilotes

Villes (atelier santé ville), Agence Régionale de Santé

Publics cibles

Acteurs de la santé mentale

Partenaires

Éducation Nationale, Département, secteur de la psychiatrie, associations, réseaux de soutien aux aidants, bailleurs sociaux

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé, Département

3.2.6. Accompagner les personnes souffrant de troubles psychiques

- S'appuyer sur les Réseau d'évaluation de situations d'adultes en difficulté (RESAD)
- Mener des actions d'accompagnement à la vie sociale
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes souffrant de troubles psychiques

Pilotes

Villes (atelier santé ville), Département

Publics cibles

Personnes souffrant de troubles psychiques

Partenaires

Secteur de la psychiatrie, associations, bailleurs sociaux

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé

3.3/ RENFORCER LES ACTIONS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION PRIMAIRE

3.3.1. Renforcer les actions de dépistage (amélioration du taux de dépistage : cancers, maladies chroniques...)

- Informer et sensibiliser les habitants à travers la communication autour des événements nationaux (octobre rose, mars bleu...), les campagnes de dépistage organisé (cancers du sein, colorectal, col de l'utérus, obésité, diabète, maladies cardiovasculaires...)
- Mener des actions spécifiques auprès des populations les plus fragiles, notamment les migrants plus exposés à certaines maladies telles que l'hépatite B, la tuberculose...

Pilotes

Villes (atelier santé ville), Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Publics cibles

Publics vulnérables (notamment les migrants)

Partenaires

Département (Comité Départemental des cancers 93), centres de dépistage et de vaccination, professionnels libéraux

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé

3.3.2. Pérenniser les actions de prévention et de dépistage en santé bucco-dentaire

- Mener des actions de dépistage organisé pour les publics scolaires mais aussi le public non scolarisé (enfants pris en charge à l'hôpital, en situation de handicap, femmes enceintes...)
- Pérenniser les actions menées dans le cadre des programmes « MT' Dents » et des programmes départementaux en matière de prévention bucco-dentaire

Pilotes

Département

Publics cibles

Publics scolarisés, publics vulnérables non scolarisés

Partenaires

Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Centres de dépistage et de vaccination, professionnels libéraux

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé

3.3.3. Veiller à la vaccination des populations, en particulier des enfants

- Développer des consultations gratuites de vaccination (BCG...)
- Sensibiliser des médecins libéraux aux enjeux relatifs à la vaccination
- Pérenniser les actions de la Protection Maternelle et Infantile
- Mettre en place des actions hors les murs

Pilotes

Département (Protection Maternelle et Infantile), villes gestionnaires de centres de PMI

Publics cibles

Publics vulnérables en particulier les enfants

Partenaires

Centres de dépistage et de vaccination, professionnels libéraux

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé

3.3.4. Renforcer les actions de prévention relatives aux addictions et conduites à risque et les actions de repérage des troubles psychiques

- Développer les actions de mise en réseau des professionnels intervenant en matière de prévention des addictions
- Mettre en place des actions favorisant l'estime de soi et le développement des compétences psychosociales

Pilotes

Département, villes (atelier santé-ville)

Publics cibles

Personnes souffrant d'addiction et sujettes à des conduites à risque

Partenaires

Secteurs de la psychiatrie adulte et infanto-juvénile, professionnels et acteurs associatifs intervenant en matière de prévention des addictions, Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé

3.3.5. Poursuivre les actions de prévention en santé nutritionnelle visant à prévenir l'obésité, les cancers, le diabète et les maladies-cardio-vasculaires

- Promouvoir l'éducation nutritionnelle, par exemple à travers les actions menées par la Protection Maternelle et Infantile et la Caisse des Allocations Familiales (ateliers cuisine, actions itinérantes comme le Bus Nutrmobile, goûters dans les écoles et accueils de loisirs)
- Proposer des consultations accessibles de diététiciens

Pilotes

Villes (atelier santé ville), Agence Régionale de Santé

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Éducation Nationale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse des Allocations Familiales, associations intervenant en matière de nutrition, diététiciens

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé

3.3.6. Faire la promotion de l'activité physique

- Mener des actions de promotion de l'activité physique, par exemple en mettant en place des écoles municipales du sport, des centres médico-sportifs, des projets défi-forme/santé
- Développer des parcours de santé en ville via des aménagements urbains favorisant la pratique d'une activité physique
- Promouvoir et développer les pratiques de sport-santé (en lien avec l'objectif opérationnel 2.2 de la thématique Animation sociale et vie culturelle des quartiers)

Pilotes

Villes (atelier santé ville), Agence Régionale de Santé

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Éducation Nationale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse des Allocations Familiales, associations sportives, centres médico-sportifs

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé, Agenda 21

4. PERMETTRE À CHACUN DE VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX DE SA SANTÉ

La présence d'un habitat dégradé et d'un niveau de pollution élevé, la subsistance d'une précarité énergétique importante sont autant de facteurs qui contribuent à dégrader l'état de santé des populations. C'est pourquoi, Plaine Commune et ses partenaires souhaitent promouvoir, à travers le présent de contrat, le droit des habitants à évoluer dans un cadre de vie respectueux de leur santé. L'intervention sur le bâti, l'amélioration du parc de logements, la promotion d'un mode de déplacements doux sont autant d'actions fortes que les parties prenantes du contrat de ville entendent porter. Ces dispositifs devront s'accompagner d'une sensibilisation des habitants aux enjeux de durabilité.

4.1/ AMÉLIORER LE NIVEAU DE SANTÉ DES POPULATIONS EN LEUR GARANTISSANT DES CONDITIONS DE LOGEMENTS SATISFAISANTES

4.1.1. Lutter contre l'habitat indigne et dégradé

La lutte contre l'habitat indigne et dégradé est un des axes majeurs du chapitre Habitat et cadre de vie. Elle constitue également un levier très important d'un point de vue sanitaire. Il s'agit ici de limiter l'exposition à des matériaux à risque pour la santé et d'améliorer les conditions de logement des ménages du territoire.

- Poursuivre les interventions publiques visant à résorber l'habitat indigne (PNRQAD, OPAH...) (cf. axe stratégique 2. chapitre habitat et cadre de vie)
- Repérer des situations à risque de saturnisme notamment en augmentant le nombre de diagnostics réalisés (diagnostic plomb...)
- Intensifier la lutte contre les marchands de sommeil et les propriétaires bailleurs indécents via le renforcement des dispositifs contraignants, l'élaboration d'une stratégie partagée avec le procureur de la République et la mobilisation des mesures de police sanitaire
- Améliorer le repérage et le traitement des situations via renforcement des liens entre les différents services communaux, acteurs (habitat, hygiène...)

Pilotes

Plaine Commune, villes

Publics cibles

Occupants des logements à risque ou insalubres des quartiers prioritaires

Partenaires

État, Région Île-de-France, Agence Régionale de Santé, Département, opérateurs associatifs, associations de locataires, habitants, bailleurs, syndicats de copropriétés

Dispositifs et sources de financement

État (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - PNRQAD, OPAH), Région, Département, Agence Régionale de Santé,

4.1.2. Lutter contre le phénomène de précarité énergétique

NB : ce cadre d'action est fortement relié avec l'axe stratégique 2 du chapitre Habitat et cadre de vie. Cependant, la dimension sanitaire de lutte contre la précarité énergétique est ici plus prégnante.

- Dans le cadre du NPNRU, favoriser la réhabilitation des logements énergivores
- Mettre en place un accompagnement renforcé auprès des ménages pour développer des comportements économes et efficaces en matière de gestion de la ressource énergétique
- Par exemple, sensibiliser les nouveaux arrivants sur les questions de précarité énergétique à l'entrée dans le logement
- Réaliser un diagnostic de la précarité énergétique afin de cibler au mieux les interventions auprès des ménages les plus exposés
- Mettre en réseau les acteurs agissant sur le sujet et animer ce réseau via la production d'outils (type fiche de liaison) l'échange d'expériences et la mise en cohérence des actions
- Par exemple en combinant systématiquement la réhabilitation des logements avec la sensibilisation des habitants

Pilotes

Plaine Commune, villes

Publics cibles

Occupants des logements à risque ou insalubres des quartiers prioritaires

Partenaires

État, Région, ARS, Département, associations (compagnons bâtisseurs...), associations de locataires, habitants, bailleurs, syndicats de copropriétés, opérateurs (Agence Locale de l'Énergie et du Climat –ALEC...)

Dispositifs et sources de financement

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

4.1.3. Améliorer de la qualité de l'air intérieur

- Informer/sensibiliser la population sur la qualité de l'air intérieur
- Mener des enquêtes dans les logements dégradés/sur occupés
- Réaliser une étude d'intervention d'amélioration de la qualité de l'air intérieur

Pilotes

Villes

Publics cibles

Occupants des logements des quartiers prioritaires

Partenaires

Associations œuvrant dans le champ du développement durable, Conseillers en Économie Sociale et Familiale (CESF), Plaine Commune

Dispositifs et sources de financement

Collectivités territoriales et exploitants

4.1.4. Renforcer la sensibilisation et l'information des acteurs socio-sanitaires et des habitants sur les enjeux sanitaires liés au logement

- S'appuyer sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire et du développement durable pour mener ces actions
- Organiser des actions de sensibilisation en lien avec le Département de la Seine-Saint-Denis, l'ARS et des associations

Pilotes

Plaine Commune, Villes, Département

Publics cibles

Occupants des logements des quartiers prioritaires

Partenaires

Agence Régionale de Santé, Département, associations du champ du développement durable, Conseillers en Économie Sociale et Familiale (CESF)

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé

4.1.5. Étudier la faisabilité et l'opportunité de réaliser des évaluations de risque de certains bâtiments (réalisées par la CIRE, cellule interne à l'ARS)

Pilotes

Villes

Publics cibles

Usagers d'équipements et habitants de logements à risques

Partenaires

Agence Régionale de Santé, Agence Nationale de l'Habitat, Plaine Commune

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé, Agence Nationale de l'Habitat, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

4.1.6. Favoriser le développement de l'habitat spécifique

- Favoriser le développement d'appartements de coordination thérapeutique, appartements-relais, pensions de famille / maisons relais...
- Inscrire le développement de l'habitat spécifique dans les orientations du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Pilotes

Plaine Commune, Département

Publics cibles

Publics vulnérables

Partenaires

Agence Régionale de Santé, secteur de la psychiatrie (chargé de la gestion des appartements relais et pensions de famille), Département, bailleurs sociaux

Dispositifs et sources de financement

Bailleurs sociaux, secteurs de psychiatrie, Département, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, associations

4.2/ CONNAÎTRE LES NIVEAUX DE POLLUTION SUR LE TERRITOIRE, INFORMER LES HABITANTS ET METTRE EN PLACE DES ACTIONS VISANT À PRÉSERVER LEUR SANTÉ

4.2.1. Étudier la faisabilité de la création d'une consultation de santé environnementale et améliorer la formation des acteurs socio-sanitaires

Pilotes

Agence Régionale de Santé, Hôpital Delafontaine

Publics cibles

Habitants, acteurs socio-sanitaires

Partenaires

Plaine Commune (Délégation à l'écologie urbaine)

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé (ARS)

4.2.2. Encourager les comportements et pratiques écoresponsables

- Sensibiliser les populations et usagers du territoire tels que les acteurs économiques à l'abandon de la voiture au profit des transports en commun, notamment en période de pic de pollution
- Développer le recours aux transports en commun en améliorant l'information sur les droits à réduction/gratuité et sur l'évolution des réseaux de transports
- Informer les habitants, et en particulier les enfants, à leur environnement, à la richesse de la faune et flore...

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Populations et usagers du territoire

Partenaires

Villes, État, Agence Régionale de Santé, Région, Département, Éducation Nationale, Société de Transports d'Île-de-France, associations d'usagers et habitants, associations (environnement, pollution, climat)

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

4.3/ ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES À TRAVERS LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT URBAIN

4.3.1. S'assurer de la réalisation des recommandations de l'EIS Transport et de l'adaptation des projets aux besoins des usagers

- Des projets à réaliser tels que la tangentielle nord, T8, Grand Paris Express...
- Des projets à définir : améliorer la desserte en transport infra-communautaire
- En parallèle, poursuivre la démarche d'évaluation des impacts (EIS) sur la santé des projets transport de Plaine Commune

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Populations et usagers du territoire

Partenaires

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Agence Régionale de Santé, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France - Observatoire Régional de Santé IdF- Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé - Profession Banlieue

Dispositifs et sources de financement

/

4.3.2. Mettre en place une politique favorisant les modes de déplacements doux

- Aménager l'espace urbain de façon à favoriser la marche pour tous et la pratique du vélo sécurisée via la requalification des voies, la mise en place de stationnements sécurisés des vélos dans l'espace public et privé (réalisation de garages à vélos dans les programmes de logements neufs...)
- Appliquer les plans vélo et marche

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Populations et usagers du territoire

Partenaires

Observatoire Régional de Santé, Agence Régionale de Santé, Département, établissements et professionnels de santé, universités

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

4.3.3. Promouvoir la nature en ville

- Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain et autres projets urbains, favoriser la création d'espaces verts (espaces de respiration urbaine)
- Dans le cadre de la politique d'animation sociale et culturelle des quartiers, favoriser les projets de potagers urbains et de jardins partagés

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Populations et usagers du territoire

Partenaires

Acteurs de l'économie sociale et solidaire, habitants, opérateurs associatifs (Natureparif, Maison des Acteurs Paris Durable), pépinières d'entreprise

Dispositifs et sources de financement

Nouveau Programme National de Renouveau Urbain

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIF DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	ECHELLE TERRITORIALE	SOURCE
Moyens déployés contre le phénomène de désertification médicale	Nombre de structures permettant l'exercice regroupé des professionnels de santé créées	Villes	Villes
	Nombre de professionnels médicaux (stagiaires inclus) accompagnés dans leur installation	Villes	Villes
Moyens déployés en vue d'améliorer l'accès aux droits des populations	Nombre de structures créées en vue d'améliorer l'accès aux droits des populations (lieux d'information et de sensibilisation, points d'accès...)	Villes	Villes
	Nombre de bilans et d'exams de santé gratuits réalisés par an	Villes	Villes
Moyens déployés en vue d'améliorer la prévention et la sensibilisation des populations en matière de santé (santé mentale...)	Nombre de consultations gratuites de vaccination réalisées par an	Villes	Villes
Moyens déployés en vue d'améliorer la qualité du parc de logements privé et in fine le niveau de santé des populations	Nombre de logements indignes privés réhabilités (droit commun + ANRU) par an	Villes	Plaine Commune
	Nombre de diagnostics (plomb...) réalisés par an	Villes	Plaine Commune, Villes
Moyens déployés en vue de promouvoir la nature en ville	Volume de m ² dédiés aux espaces verts dans le cadre des Nouveaux Projets de Rénovation Urbaine	Plaine Commune	Plaine Commune

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

**Un objectif partagé : Lutter contre les phénomènes
qui favorisent la délinquance et qui altèrent la tranquillité
des usagers et habitants du territoire**

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	SEINE-SAINT-DENIS	ÉCART CONSTATÉ
Moyens dédiés à la sécurité des habitants	Nombre de fonctionnaires de police affectés par direction	1001	Non communiqué	4073	
Données relatives à la délinquance	Taux de violence crapuleuse (faits pour 1000 habitants)	12,97 %	6,3 %		
	Taux de violence non crapuleuse (faits pour 1000 habitants)	8,98 %	4,8 %		
	Vol avec violences faites aux femmes (faits pour 1000 habitants)	7,65 %	3,3 %		
	Évolution des vols avec violence (hors VMA) entre 2013 et 2014	- 14,12 %	- 9,54 %		4,58 pts
	Évolution du trafic et de la revente de stupéfiants sans usage entre 2013 et 2014	- 12,62 %	13,21 %		25,83 pts

Objectifs opérationnels

- 1. GARANTIR LES MOYENS HUMAINS, FINANCIERS ET D'INFRASTRUCTURES DE POLICE, DE JUSTICE ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, À HAUTEUR DES BESOINS SPÉCIFIQUES DU TERRITOIRE ET EN COHÉRENCE AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS**
 - 1.1. Renforcer et adapter l'action des services de police dans les quartiers prioritaires 104
 - 1.2. Mobiliser l'action pénale pour favoriser la prévention des phénomènes de délinquance propres aux quartiers 105
 - 1.3. Pérenniser et renforcer les actions de proximité permettant d'améliorer la tranquillité publique et le sentiment de sécurité 106
 - 1.4. S'assurer d'une bonne coordination entre les acteurs intervenant dans le champ de la sécurité, de la tranquillité publique, et de la prévention de la délinquance 107

- 2. MIEUX CONNAITRE ET PARTAGER LA NATURE ET LES DONNÉES DE LA DÉLINQUANCE AFIN DE POUVOIR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS ADAPTÉES**
 - 2.1. Améliorer la connaissance du phénomène de délinquance sur le territoire de Plaine Commune 108
 - 2.2. Favoriser une approche qualitative des faits de délinquance et de la tranquillité publique 109
 - 2.3. Partager l'information avec les habitants 109

- 3. LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE, NOTAMMENT EN DÉVELOPPANT LA PRÉVENTION À L'INTENTION DES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE**
 - 3.1. Prévenir le passage à l'acte des jeunes et la récidive 110
 - 3.2. Soutenir les actions visant à inscrire les jeunes dans un parcours d'insertion 110

- 4. RENFORCER LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES**
 - 4.1. Développer des actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes auprès des jeunes publics 112
 - 4.2. Améliorer le suivi et la prise en charge des femmes victimes de violences 112
 - 4.3. Améliorer la visibilité des actions déployées en vue de lutter contre les violences faites aux femmes 113

- 5. DÉVELOPPER LES POLITIQUES ET LES MOYENS D'ACCÈS AU DROIT**
 - 5.1. Identifier et améliorer la visibilité des lieux ressources en matière d'accès au droit 115
 - 5.2. Favoriser l'accès au droit des populations de manière générale, et en particulier en matière de justice de proximité 116

1. GARANTIR LES MOYENS HUMAINS, FINANCIERS ET D'INFRASTRUCTURES DE POLICE, DE JUSTICE ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, À HAUTEUR DES BESOINS SPÉCIFIQUES DU TERRITOIRE ET EN COHÉRENCE AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

L'amélioration de la tranquillité publique et de la sécurité des populations représente un axe prioritaire d'intervention des acteurs du territoire de Plaine Commune. En témoignent les dynamiques partenariales déployées dans les différentes communes à travers les Contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et la mobilisation de moyens importants par les collectivités (Polices municipales, ASVP) et l'État (instauration de Zones de Sécurité Prioritaire et ou création éventuelle de Groupes Locaux de Traitement de la délinquance). Compte tenu de la prégnance et de l'acuité des phénomènes de délinquance, le maintien ou le renforcement selon les secteurs des effectifs de Police représentent une priorité pour les partenaires du contrat de ville. Cette volonté d'améliorer la sécurité des habitants du territoire ne pourra, par ailleurs, pas se faire sans un travail d'apaisement des relations entre policiers et populations.

1.1/ RENFORCER ET ADAPTER L'ACTION DES SERVICES DE POLICE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

1.1.1. Assurer l'adéquation entre moyens déployés et besoins des territoires

- S'assurer de la mise en œuvre sur le territoire de Plaine Commune de la mesure nationale prévoyant le déploiement de 500 policiers supplémentaires à l'échelle nationale (réunion interministérielle du 6 mars 2015) : affectation des effectifs de police à fonder sur les besoins quantitatifs et qualitatifs des territoires
- l'évaluation des ZSP du territoire de Plaine Commune dans le cadre d'une prolongation du dispositif
- Mobiliser des services de Police spécialisés, tels que les Douanes, dans le cadre d'opérations spécifique de lutte contre la délinquance

Pilotes

Villes, État (Ministère de l'Intérieur, Préfecture de Police)

Publics cibles

/

Partenaires

État, villes

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

1.1.2. Améliorer l'accueil des policiers affectés à Plaine Commune en vue de favoriser leur installation durable sur le territoire

- Maintenir les journées d'accueil portées par les villes, les mettre en place si elles n'existent pas
- Déployer une politique d'accès au logement adaptée et développer une offre de logements attractive pour les policiers en vue de les fidéliser sur le territoire

Pilotes

Villes, Plaine Commune, Ministère de l'Intérieur (le Ministère de l'Intérieur étant réservataire de logements dans le parc social)

Publics cibles

Policiers affectés à Plaine Commune

Partenaires

Bailleurs sociaux (accès au logement)

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

1.1.3. Favoriser l'affectation et ou le maintien des policiers les plus expérimentés dans les quartiers prioritaires

Conformément à la Convention interministérielle :

- Favoriser l'affectation des policiers les plus expérimentés dans les quartiers politique de la ville (QPV), notamment dans les quartiers inscrits en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP)
- Mettre en œuvre des plans de formation (Direction Générale de la Police Nationale, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale) en faveur des actions de formation sensibilisant les agents à leur environnement professionnel, aux spécificités des territoires
- Sensibiliser les agents aux enjeux de lutte contre les discriminations

Pilote

État

Publics cibles

Policiers affectés à Plaine Commune

Partenaires

Villes, Plaine Commune, Police Nationale

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

1.1.4. Améliorer les relations entre les forces de l'ordre et la population, notamment les jeunes

- Conformément à la convention interministérielle, déployer des postes d'intervenants sociaux en commissariat et pérennisation des postes de délégués à la cohésion police-population
- Pérenniser le financement des intervenants sociaux en commissariat et assurer la présence d'un intervenant par commissariat de Plaine Commune
- Poursuivre la mobilisation des délégués à la cohésion police-population en vue d'assurer une continuité dans leur intervention et une maîtrise des problématiques

Pilote

État

Publics cibles

Acteurs de la médiation sociale

Partenaires

Villes, Plaine Commune, Police Nationale

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

1.2/ MOBILISER L'ACTION PÉNALE, POUR FAVORISER LA PRÉVENTION DES PHÉNOMÈNES DE DÉLINQUANCE PROPRES AUX QUARTIERS

1.2.1. Cibler les quartiers prioritaires dans l'allocation des moyens de l'institution judiciaire (services judiciaires, pénitentiaires, protection judiciaire de la jeunesse)

- Inscrire davantage le Service pénitentiaire insertion et probation (SPIP) dans le territoire en développant les permanences dans les quartiers, en renforçant les liens entre le SPIP et les techniciens des communes, les acteurs de terrain...
- Cibler les quartiers où les besoins sont les plus prégnants (hors Zone de Sécurité Prioritaire) à travers, notamment, la mise en place de structures territoriales
- Assurer la coordination entre les moyens déployés dans le cadre des ZSP et les quartiers prioritaires

Pilote

État

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Partenaires du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

1.2.2. S'assurer de l'exécution des peines prononcées en vue de lutter contre le phénomène d'impunité

- Développer les Travaux d'Intérêt Général (TIG) : mobilisation de l'ensemble des partenaires, notamment de Plaine Commune en vue d'accueillir plus de TIG, renforcement de l'accompagnement des bailleurs sociaux dans la mise en place des TIG...
- Assurer une meilleure coordination entre le SPIP et la Protection judiciaire de la Jeunesse, notamment dans les relais des jeunes devenus majeurs
- Renforcer les Groupes de suivi des mineurs par le Parquet
- Prendre en compte la réforme pénale

Pilotes

Service Pénitentiaire d'Insertion et de probation (SPIP), Protection Judiciaire de la jeunesse (PJJ), Parquet

Publics cibles

Jeunes

Partenaires

Plaine Commune, Villes, bailleurs sociaux

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

1.3/ PÉRENNISER ET RENFORCER LES ACTIONS DE PROXIMITÉ PERMETTANT D'AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ

1.3.1. Soutenir et impliquer les habitants dans le repérage et la résolution des faits altérant la tranquillité publique, dans le respect de la loi

- Pérenniser et développer des dispositifs tels que les diagnostics en marchant, les tours de quartier
- Favoriser l'émergence d'amicales de locataires
- Créer des instances spécifiques : collectifs réunissant élus, bailleurs, locataires, police
- Créer de comités habitants à l'échelle des quartiers (en lien avec Thématique Habitat et Cadre de vie)

Pilotes

Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Bailleurs sociaux, Plaine Commune (dans le cadre de la GUP), associations (notamment amicales de locataires), délégué du préfet, délégué à la cohésion sociale Police-Population, Police Nationale

Dispositifs et sources de financement

Contrat de ville, Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, bailleurs sociaux, Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD)

1.3.2. Pérenniser et renforcer les dispositifs de prévention et de médiation sociale

- Pérenniser les équipes de prévention spécialisée
- Soutenir les GIP médiation nocturne
- Engager la réflexion sur la mise en place d'un dispositif inter-bailleurs de tranquillité
- Assurer des liens entre les actions menées dans le cadre des dispositifs de prévention et de médiation et les actions mises en place dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité

Pilotes

Villes, bailleurs sociaux

Publics cibles

Acteurs de la médiation sociale

Partenaires

Département, Région, Préfecture, Éducation Nationale

Dispositifs et sources de financement

Département (prévention spécialisée), Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance, Contrat de ville (adultes-relais), droit commun de l'État (emplois d'avenir)

1.3.3. Pérenniser et renforcer les moyens dévolus aux Polices municipales et ASVP

- Développer les conventions entre Police Nationale et Polices Municipales et les adapter au regard des spécificités et besoins des territoires
- Augmenter les moyens octroyés par l'État aux Polices Municipales

Pilotes

Villes

Publics cibles

/

Partenaires

État

Dispositifs et sources de financement

Villes, Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance

1.4/ S'ASSURER D'UNE BONNE COORDINATION ENTRE LES ACTEURS INTERVENANT DANS LE CHAMP DE LA SÉCURITÉ, DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, ET DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

1.4.1. Assurer un partage de l'information à une échelle intercommunale (entre deux ou plusieurs communes) en vue d'améliorer le traitement des phénomènes de délinquance dépassant les frontières communales

- Améliorer la coordination entre les territoires pour une meilleure résolution des problématiques dépassant les frontières communales (cf. violence dans les transports...)
- Partager avec l'intercommunalité les problématiques et les besoins constatés sur le terrain en vue de conférer à Plaine Commune un rôle d'interpellation vis-à-vis des partenaires

Pilotes

Villes

Publics cibles

Professionnels

Partenaires

Plaine Commune

Dispositifs et sources de financement

/

1.4.2. Conforter le partenariat entre les acteurs intervenant dans la lutte contre la délinquance et la tranquillité publique

- Pérenniser / Réactiver les instances partenariales tels que les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Garantir l'opérationnalité de ces instances et leur caractère stratégique. Au sein de ces instances, permettre un suivi des situations individuelles tout en protégeant le caractère confidentiel des informations échangées à travers la mise en place d'une charte déontologique engageant les partenaires
- Dans les territoires où le besoin se fait ressentir, favoriser l'émergence d'instances à l'échelle des quartiers (réactivation des comités de quartier...)
- Conforter et mieux communiquer sur les actions et initiatives mises en œuvre dans le cadre du partenariat avec les bailleurs en matière de sécurité et de tranquillité résidentielle. (Ex : optimiser l'accueil des agents des bailleurs dans les commissariats, élaborer des procédures adaptées et concertées, mettre en relation les correspondants identifiés de chacun des partenaires...).
- Dans la continuité du protocole avec la fédération française du bâtiment, mettre en place des coordinations opérationnelles (Police, Bailleurs, entreprises, Villes) pour la sécurité des chantiers sur lesquels pourraient peser des risques particuliers de délinquance et de mise en danger des opérateurs

Pilotes

Villes, Procureur de la République, Police

Publics cibles

Professionnels

Partenaires

Bailleurs sociaux, Éducation nationale, équipes de prévention spécialisée, travailleurs sociaux, acteurs associatifs, Département (Charte déontologique)

Dispositifs et sources de financement

/

2. MIEUX CONNAITRE ET PARTAGER LA NATURE ET LES DONNÉES DE LA DÉLINQUANCE AFIN DE POUVOIR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS ADAPTÉES

La caractérisation des faits de délinquance et atteintes à la tranquillité publique est nécessaire à la définition d'une stratégie partenariale efficiente et à la mise en place de réponses adaptées aux problématiques constatées. Dans cette perspective, Plaine Commune souhaite engager avec les partenaires, l'État en particulier, un travail de fiabilisation et de consolidation des données relatives au phénomène de délinquance à l'échelle du territoire communautaire. En parallèle, des enquêtes seront menées régulièrement auprès de la population de Plaine Commune en vue de mesurer l'évolution du sentiment d'insécurité et au-delà de la perception des quartiers de la politique de la ville.

2.1/ AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU PHÉNOMÈNE DE DÉLINQUANCE SUR LE TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE

2.1.1. Poursuivre le travail partenarial mené avec l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) en vue de fiabiliser les données relatives au territoire

- Conformément à la convention interministérielle, décliner la réforme de l'outil statistique (ONDRP) pour améliorer la qualité des indicateurs
- Objectiver les violences faites aux femmes par la production des chiffres relatifs aux violences crapuleuses et non crapuleuses
- Réfléchir, entre bailleurs sociaux, à une grille harmonisée de recueil des infractions et incivilités commises sur leurs patrimoines et assurer une remontée en temps réel des informations, en articulation avec les observatoires existants

Pilotes

État, bailleurs sociaux

Publics cibles

/

Partenaires

Plaine Commune, Bailleurs sociaux, Polices municipale et nationale, villes, entreprises de transport

Dispositifs et sources de financement

/

2.1.2. S'appuyer sur ces outils en vue de consolider les stratégies et les réorienter le cas échéant

- Créer une instance partenariale et communautaire permettant de partager et d'échanger sur les résultats de la consolidation des données
- Faire de ce module un outil d'aide à la décision politique

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Professionnels, élus

Partenaires

Bailleurs sociaux, Polices municipale et nationale, villes, entreprises de transport

Dispositifs et sources de financement

/

2.2/ FAVORISER UNE APPROCHE QUALITATIVE DES FAITS DE DÉLINQUANCE ET DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

2.2.1. Compléter l'approche quantitative par un module d'enquêtes qualitatives à réaliser auprès des habitants des quartiers et extérieurs aux quartiers

- Mettre en place des modules d'enquête : enquêtes de victimation et de tranquillité publique, enquêtes écoute habitant
- En parallèle, s'appuyer sur l'université (étudiants, enseignants-chercheurs...) pour développer une vision qualitative

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

/

Partenaires

Bailleurs sociaux, Polices municipale et nationale, justice, Éducation Nationale, acteurs associatifs de proximité, Université, Plaine Commune...

Dispositifs et sources de financement

/

2.3/ PARTAGER L'INFORMATION AVEC LES HABITANTS

2.3.1. Donner de la visibilité aux populations sur les politiques menées en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance

- Diffuser des supports d'information (plaquettes d'information communicante, panneaux...) sur les moyens mobilisés par les différents partenaires et les résultats attendus/constatés
- Faire des journaux municipaux des relais de cette information

Pilotes

Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Police Nationale, Procureur de la République, bailleurs sociaux, Plaine Commune, Préfecture

Dispositifs et sources de financement

Droit commun : Plaine Commune, villes, bailleurs sociaux

2.3.2. Partager les données de l'observatoire national de la délinquance dans le cadre des Conseils citoyens et plus largement des instances habitants (conseil de quartier, réunions publiques...)

Pilotes

Villes, Délégués du préfet

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Police Nationale, Procureur de la République, bailleurs sociaux, Plaine Commune, Préfecture

Dispositifs et sources de financement

Droit commun : Plaine Commune, villes, bailleurs sociaux

3. LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE, NOTAMMENT EN DÉVELOPPANT LA PRÉVENTION À L'INTENTION DES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE

La Prévention de la délinquance constitue un enjeu majeur sur le territoire de Plaine Commune et un axe d'intervention prioritaire du présent contrat. En témoigne la volonté des partenaires de mobiliser l'ensemble des moyens, spécifiques et de droit commun, afin de renforcer la lutte contre la délinquance - à travers le soutien aux actions de prévention auprès des jeunes - et la lutte contre la récidive - grâce à l'inscription des délinquants dans un parcours de réinsertion sociale et professionnelle.

3.1/ PRÉVENIR LE PASSAGE À L'ACTE DES JEUNES ET LA RÉCIDIVE

3.1.1. Organiser le repérage et le suivi individualisé des jeunes particulièrement exposés à un premier passage à l'acte délinquant

- Organiser la remontée d'informations entre les différents acteurs et partenaires (recueil et diffusion d'informations par les acteurs de proximité tels que les médiateurs sociaux, adultes-relais...)
- Renforcer la transmission d'information de l'Éducation Nationale vers les communes (ex. : violences, absentéisme...)
- Assurer un suivi nominatif des situations individuelles tout en s'inscrivant dans une logique de secret partagé (mise en place d'une charte déontologique)
- Mettre en place des groupes spécialisés et dédiés dans le cadre des Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, type cellules de veille en vue de faciliter le travail en réseau (association large : représentants de l'Éducation nationale, correspondants villes, brigade des mineurs, les acteurs associatifs, les éducateurs spécialisés...), s'appuyer notamment sur les bonnes pratiques telles que le Groupe de Prévention et de Suivi de la Délinquance d'Aubervilliers

Pilotes

Villes, Éducation Nationale

Publics cibles

Professionnels

Partenaires

Club de prévention, bailleurs, services de justice, équipes de prévention, acteurs associatifs, Police Nationale

Dispositifs et sources de financement

/

3.1.2. Développer le recours aux Travaux d'intérêt général et aux mesures de réparation pénale en vue de prévenir la récidive

- Développer le recours aux TIG dans les services publics, et au sein des services de Plaine Commune en charge des espaces verts, des médiathèques... (cf. objectif 1.2 – volet tranquillité publique, sécurité, prévention de la délinquance)

Pilotes

Plaine Commune, villes, services publics

Publics cibles

Services publics et collectivités territoriales

Partenaires

Villes, Plaine Commune, Protection judiciaire de la Jeunesse...

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

3.2/ SOUTENIR LES ACTIONS VISANT À INSCRIRE LES JEUNES DANS UN PARCOURS D'INSERTION

3.2.1. Renforcer les mesures permettant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (16-25 ans)

- Établir une typologie des publics prioritaires pour apporter des réponses adaptées aux besoins : les mineurs ayant commis une infraction, les jeunes décrocheurs, les mineurs en danger, les jeunes majeurs.
- Réaliser un suivi global et pluridisciplinaire des situations individuelles : mise en réseau des acteurs en vue d'inscrire les jeunes dans un parcours global, renforcement des liens entre les acteurs (les Missions Locales et le SPIP notamment)
- Renforcer les liens entre chantiers éducatifs et clauses d'insertion

- Solliciter le milieu associatif pour l'aide aux financements (Permis de conduire, BAFA, Coaching de recherche d'emploi...) contre implication du jeune dans l'association.
- Mettre en place des séjours de rupture pour les jeunes les plus en risque de récidive (SPIP et club de prévention)

Pilotes

Villes, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Publics cibles

Jeunes

Partenaires

Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), associations, bailleurs sociaux, Département, Mission Locale, Pôle Emploi, Plaine Commune (Maison de l'Emploi)

Dispositifs et sources de financement

/

3.2.2. Soutenir les actions de terrain permettant d'aller vers les jeunes et de renforcer la présence des adultes

- Développer les chantiers d'insertion, chantiers éducatifs...
- Mobiliser de manière optimisée des équipes de prévention spécialisée sur le volet prévention de la délinquance et l'accompagnement éducatif des jeunes en difficultés
- Accompagner davantage les associations dans la prise en charge des jeunes en difficultés (à travers le FIPD notamment)
- Développer des permanences délocalisées du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et renforcer les liens avec les Conseillers pénitentiaires d'insertion et probation présents sur le territoire
- Mieux accompagner / informer les jeunes qui ont un casier judiciaire à travers la création d'une fiche de procédure pour demander l'effacement éventuel du casier judiciaire (cf. plan départemental de prévention de la délinquance : priorité 1 action 4)

Pilotes

Villes

Publics cibles

Jeunes

Partenaires

Département, Plaine Commune, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), associations, Parquet, Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Dispositifs et sources de financement

Mobilisation du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) en faveur des actions de prévention à dimension sociale et éducative

3.2.3. Renforcer l'engagement chez les jeunes

- Inscrire les jeunes dans un parcours citoyen (réunion interministérielle) dès le plus jeune âge : à l'école, dans le cadre de modules citoyens
- Mettre en place un dispositif permettant de financer des projets collectifs de jeunes (de vacances, de loisirs, d'emploi...) en contrepartie d'un engagement citoyen au sein du quartier ou d'une structure
- Développer une autre conception des Travaux d'Intérêt Général, les mobiliser comme des leviers d'inclusion sociale (découverte des institutions républicaine, sensibilisation au monde du travail, module du citoyen...)

Pilotes

Villes

Publics cibles

Jeunes

Partenaires

Éducation Nationale, acteurs associatifs, bailleurs sociaux, club de prévention, Parquet, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Département

Dispositifs et sources de financement

Ville-Vie-Vacances, Dotation de Solidarité Urbaine

3.2.4. Améliorer les relations entre les forces de l'ordre et les jeunes (cf. objectif 1.1. volet tranquillité publique, sécurité, prévention de la délinquance)

- Cf. Convention Ministère de l'Intérieur : Développement d'expérimentations locales favorisant le dialogue entre les jeunes et la police
- Renforcer la présence de proximité des forces de l'ordre (police municipale notamment)
- Développer les actions telles que les chantiers de rénovation de commissariats (mis en œuvre à Saint-Denis, Stains et bientôt Épinay-sur-Seine) réalisés par des jeunes sous-main de justice et/ou en difficultés (repérage par la prévention spécialisée)
- Participation de la Police Nationale et Municipale aux modules citoyens

Pilote

Préfecture

Publics cibles

Jeunes et forces de l'ordre

Partenaires

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Équipes de prévention spécialisée, Police Nationale

Dispositifs et sources de financement

/

4. RENFORCER LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les faits de violence à l'encontre des femmes affectent la population dans son ensemble. Face à l'ampleur du phénomène, les partenaires du contrat de ville ont défini trois chantiers à engager. Premièrement, le travail de sensibilisation auprès des populations, et en particulier des enfants et jeunes du territoire, doit être renforcé dans une logique de prévention. Deuxièmement, la prise en charge des victimes doit être améliorée et leur réinscription (par le travail, le logement...) dans un parcours favorisée. Troisièmement, il est nécessaire de structurer la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes à travers une coordination accrue des acteurs et la mise en visibilité des initiatives aujourd'hui menée sur le territoire.

4.1/ DÉVELOPPER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AUPRÈS DES JEUNES PUBLICS

4.1.1. Renforcer la sensibilisation de la communauté éducative sur les questions d'égalité femmes-hommes

- Renforcer la formation des enseignants sur cette question
- Appuyer des actions du type «Moi jeune citoyen» (une action qui s'inscrit plus largement dans le volet relatif à la Citoyenneté)

Pilotes

Villes, Éducation Nationale

Publics cibles

Communauté éducative

Partenaires

Éducation Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, prévention spécialisés, acteurs associatifs, éducateurs, animateurs, Mission départementale aux droits des femmes

Dispositifs et sources de financement

/

4.1.2. Renforcer les actions menées pendant les temps scolaire et périscolaire visant à promouvoir l'égalité femmes - hommes et à sensibiliser les jeunes aux violences faites aux femmes

- Aborder cette question dès le plus jeune âge en ciblant prioritairement les élèves de primaire

Pilotes

Villes, Éducation Nationale

Publics cibles

Public scolaire

Partenaires

Mission départementale aux droits des femmes

Dispositifs et sources de financement

Crédits spécifiques Politique de la ville

4.2/ AMÉLIORER LE SUIVI ET LA PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

4.2.1. Renforcer les dispositifs de suivi des victimes

- Pérenniser le dispositif téléphone grand danger
- Mobiliser les dispositifs portés par l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes
- Favoriser le recours aux ordonnances de protection

Pilotes

Villes, Parquet

Publics cibles

Victimes de violence

Partenaires

Observatoire départemental des violences envers les femmes (Département), Police Nationale, Mission départementale aux droits des femmes

Dispositifs et sources de financement

Droit commun État, Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance, Département

4.2.2. Développer l'offre de structures et de logements dédiée à l'accueil des femmes victimes de violence

- Favoriser la création de structures dédiées à l'hébergement des femmes victimes de violences
- Mettre en place des solutions de logement pérennes pour les femmes victimes de violence : mettre à disposition des logements du parc social
- En parallèle et en vue de favoriser le maintien dans le logement des femmes victimes, développer une offre de logement et d'hébergement à destination des auteurs de violences

Pilotes

Villes, Parquet

Publics cibles

Victimes de violence

Partenaires

Plaine Commune, bailleurs sociaux, Observatoire départemental des violences envers les femmes (Département), Mission départementale aux droits des femmes

Dispositifs et sources de financement

/

4.2.3. Favoriser l'expression des victimes et les démarches telles que le dépôt de plainte

- Former les acteurs et notamment les agents du SPIP pour les sensibiliser aux problématiques des victimes de violence

Pilotes

Villes, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Police Nationale

Publics cibles

Victimes de violence

Partenaires

Associations, travailleurs sociaux, psychologues, Mission départementale aux droits des femmes

Dispositifs et sources de financement

Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance, Tribunal de Grande Instance (TGI)

4.2.4. Soutenir les actions visant à réinscrire les femmes victimes de violence dans un parcours personnalisé

Pilotes

Département, villes

Publics cibles

Victimes de violence

Partenaires

Assistants de service social, Mission départementale aux droits des femmes, Associations

Dispositifs et sources de financement

Droit commun, Département

4.3/ AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES ACTIONS DÉPLOYÉES EN VUE DE LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

4.3.1. Réaliser un diagnostic des actions menées en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et identifier les acteurs impliqués afin de le diffuser à l'ensemble des partenaires concernés et de mieux articuler les interventions des uns et des autres

Pilotes

Villes, Plaine Commune

Publics cibles

Professionnels

Partenaires

Observatoire départemental des violences envers les femmes, Police Nationale, Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), acteurs associatifs

Dispositifs et sources de financement

Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance, Conseil Départemental de l'Accès au Droit, observatoire départemental, des violences faites aux femmes, Villes, Plaine Commune (pour la communication)

4.3.2. S'assurer d'une diffusion de l'information relative aux violences faites aux femmes

- Assurer la communication du numéro d'urgence
- Développer des supports visuels dans les lieux d'accueil, dans les transports en commun, privilégier le caractère multilingue des supports
- Relayer et s'appuyer sur les outils mis en place dans le cadre de l'observatoire départemental des violences envers les femmes : les consultations de psycho-traumatologie, le protocole de mise en œuvre de l'ordonnance de protection des femmes victimes de violences, l'accompagnement protégé des mineurs, la lutte contre les mariages forcés ou encore la sensibilisation des jeunes à la lutte contre le sexisme...

Pilotes

Villes, Plaine Commune (pour la communication)

Publics cibles

Habitants et victimes de violence

Partenaires

Observatoire départemental des violences envers les femmes, Police Nationale, Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), acteurs associatifs, Mission départementale aux droits des femmes

Dispositifs et sources de financement

Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance, Conseil Départemental de l'Accès au Droit, observatoire départemental, des violences faites aux femmes, Villes, Plaine Commune (pour la communication)

4.3.3. Mettre en réseau les acteurs en vue de prévenir plus efficacement les violences sexistes et pour favoriser l'égalité femmes-hommes

- Mettre en réseau les acteurs en vue de prévenir au mieux les violences faites aux femmes
- Développer les liens avec les services de police, notamment Brigades de protection des familles, Brigade des mineurs...

Pilotes

Villes

Publics cibles

Professionnels

Partenaires

Observatoire départemental des violences envers les femmes, Police Nationale, Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), acteurs associatifs, Mission départementale aux droits des femmes, SPIP

Dispositifs et sources de financement

Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance, Conseil Départemental de l'Accès au Droit, observatoire départemental, des violences faites aux femmes, Villes, Plaine Commune (pour la communication)

4.3.4. Développer les actions de prévention en direction des hommes auteurs de violence et améliorer leur prise en charge

- Inclure dans les travaux des réseaux la prise en charge et la sensibilisation des auteurs de violences, en invitant le SPIP
- Valoriser les groupes de parole pour lutter contre les violences faites aux femmes animés par le SPIP et à destination des auteurs de ces violences

Pilotes

Plaine Commune, villes

Publics cibles

Hommes auteurs de violence

Partenaires

Conseil Départemental de l'Accès au Droit

Dispositifs et sources de financement

/

5. DÉVELOPPER LES POLITIQUES ET LES MOYENS D'ACCÈS AU DROIT

L'accès et la compréhension de l'institution judiciaire est complexe pour beaucoup de citoyens. Ce constat est particulièrement prégnant dans les territoires de la politique de la ville où le niveau de formation des populations et l'enclavement géographique ne facilitent pas l'accès à la justice. Si le territoire de Plaine Commune est équipé de structures dédiées à l'accès au Droit, des disparités infra territoriales apparaissent. Face à l'état de fait, il semble nécessaire d'engager un travail de diagnostic de l'offre en vue de cibler les territoires et champs d'intervention à investir. En parallèle, l'information et la communication autour de ces structures devra être renforcée en vue d'améliorer leur visibilité auprès des populations.

5.1/ IDENTIFIER ET AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES LIEUX RESSOURCES EN MATIÈRE D'ACCÈS AU DROIT

5.1.1. Réaliser un état des lieux de l'accès au Droit en vue de recenser l'existant et d'identifier les champs à couvrir, les territoires particulièrement sous-dotés...

- Diffuser le recensement des lieux d'accès au droit réalisé dans le cadre de l'Agenda 21 de Plaine Commune, l'actualiser si besoin
- Développer d'autres sources de co-financement que ceux dévolus aux victimes d'infractions pénales (ex : droit au logement)
- lancer une réflexion sur la mutualisation des services d'accès au Droit

Pilotes

Plaine Commune, Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), Le défenseur des droits

Dispositifs et sources de financement

/

5.1.2. Développer l'information auprès des habitants sur les lieux ressources existants

- Adapter l'offre aux difficultés du public non-francophone à travers notamment un affichage multilingue des informations
- Créer un livret informatif à destination des professionnels recensant l'ensemble des lieux ressources en vue de garantir une orientation optimale des publics
- Mettre en place des actions de promotion des droits et des dispositifs existants
- Soutenir des actions de médiation relatives à la e-administration

Pilotes

Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Associations, Conseil Départemental, État, Le défenseur des droits

Dispositifs et sources de financement

Droit commun

5.2/ FAVORISER L'ACCÈS AU DROIT DES POPULATIONS DE MANIÈRE GÉNÉRALE, ET EN PARTICULIER EN MATIÈRE DE JUSTICE DE PROXIMITÉ

5.2.1. Développer les lieux d'information et de sensibilisation des habitants à l'accès au droit

- Améliorer la lisibilité des points d'accès au droit sur le territoire
- S'assurer que chaque Point d'accès au droit et Maison de Justice dispose d'un écrivain public à temps plein
- Développer l'offre de services proposée dans les Maisons de Justice : permanences de notaires, permanences du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- Renforcer les liens entre les permanences du Défenseur des droits et les acteurs de l'accès aux droits.

Pilotes

Villes, Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)

Publics cibles

Habitants

Partenaires

État, Région, Le défenseur des droits

Dispositifs et sources de financement

Droit commun des villes, Crédits spécifiques de l'État

5.2.2. Mobiliser l'ensemble des acteurs en vue de sensibiliser les populations à l'accès au Droit

- Mobilisation des Ateliers sociolinguistiques notamment

Pilotes

Villes

Publics cibles

Professionnels

Partenaires

Parquet, Département, acteurs associatifs, centres sociaux, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)...

Dispositifs et sources de financement

Droit commun – Villes, État, Département

5.2.3. Conforter la justice de proximité et notamment l'accès au droit ainsi que l'aide aux victimes

- Pérenniser les postes de greffier existants dans les Maisons de Justice (MDJ)
- Assurer la représentation de la fonction de greffier dans chaque MDJ du territoire
- Systématiser les postes d'agent d'accueil dans les MDJ
- Renforcer les liens entre les MDJ et les villes, grâce aux chargés de mission prévention de la délinquance rattachés aux communes

Pilote

Tribunal de Grande Instance (TGI)

Publics cibles

Professionnels, habitants

Partenaires

Villes

Dispositifs et sources de financement

Droit commun - État

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIF DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	ECHELLE TERRITORIALE	SOURCE
Moyens financiers et humains déployés en vue d'améliorer la tranquillité publique et la sécurité des habitants	Nombre de policiers affectés sur le territoire	Villes	État - villes
	Nombre d'instances territoriales réunies + nombre de structures créées	Villes	État - villes
	Sommes allouées aux Polices municipales et Agents de Surveillance de la Voie Publique	Villes	Villes
Solutions déployées en vue de prévenir la récidive	Nombre de Travaux d'Intérêts Généraux prescrits et réalisés par structure d'accueil (villes, Plaine Commune, services publics, associations...)	Villes - Plaine Commune	État entités d'accueil
Solutions déployées en vue de prévenir la délinquance des jeunes	Nombre de chantiers d'insertion, chantiers éducatifs...réalisés	Villes	Villes
Moyens alloués à la lutte contre les violences faites aux femmes et à une meilleure prise en charge des victimes	Nombre d'actions menées pendant les temps scolaires (primaire, secondaire) et périscolaires visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes et à sensibiliser les jeunes aux violences faites aux femmes	Villes	Villes Éducation Nationale
	Nombre et qualité des actions menées en vue de favoriser la réinsertion des femmes victimes de violence par le logement (création de structures d'hébergement dédiées, mise en place de conventions avec les bailleurs sociaux...)	Villes	Villes
Moyens alloués en vue d'améliorer l'accès au Droit des populations	Nombre de structures (lieux d'information et de sensibilisation des habitants, maisons des jeunes...) dédiées à l'accès au Droit créées	Villes	Villes

ANIMATION SOCIALE ET VIE CULTURELLE DES QUARTIERS

**Un objectif partagé : Développer la citoyenneté
et consolider les liens entre les habitants,
les générations et les territoires**

OBJET DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	PLAINE COMMUNE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	ÉCART CONSTATÉ
Dotation du territoire en matière d'équipements culturels	Ratio d'équipements culturels pour 10 000 habitants ¹⁶	1,67	4,97	- 3,3 pts
Dotation du territoire en matière d'équipements sportifs	Ratio d'équipements sportifs pour 10 000 habitants ¹⁷	6,14	25	- 18,86 pts
Réalité de la pratique sportive dans les quartiers	Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants ¹⁸	13,4	20	- 6,6 pts
	Nombre de licenciées féminines pour 100 habitants ¹⁹	30	36	- 6 pts
Implication des habitants dans la vie citoyenne	Taux d'abstention au 2 nd tour des élections municipales 2014 ²⁰	52,45	43,60	+ 8,85 pts

16. Source : base statistique communale des équipements culturels (État)

17. Id.

18. Recensement 2011 auprès des fédérations sportives, Ministère des Sports et de la Jeunesse

19. Id.

20. Ministère de l'Intérieur

Objectifs opérationnels

- 1. STRUCTURER L'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE ASSOCIATIVE
ŒUVRANT DANS LE CHAMP DE LA COHÉSION SOCIALE**
 - 1.1. Accompagner les acteurs associatifs du territoire 120
 - 1.2. Valoriser les ressources associatives du territoire 121
- 2. RENFORCER LES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS EN VUE
DE FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE, NOTAMMENT PAR LA POURSUITE
DE L'EXÉCUTION DU PLAN EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT
ET L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS**
 - 2.1. Soutenir le développement des équipements sportifs, leur modernisation,
et l'augmentation de leurs capacités d'accueil 122
 - 2.2. Développer l'accès aux équipements sportifs et faciliter les pratiques sportives
de tous les habitants 123
 - 2.3. Prendre en compte l'évolution des pratiques sportives et de loisirs
et accompagner le développement des pratiques «informelles» 124
 - 2.4. Associer les habitants à la définition des projets d'équipements
ou événements sportifs 125
- 3. DÉVELOPPER L'ACCÈS À L'ART ET L'INCLUSION SOCIALE
PAR LA DÉCOUVERTE DES PRATIQUES CULTURELLES ET
ARTISTIQUES NOTAMMENT PAR DES PROJETS CO-CONSTRUITS
AVEC LES HABITANTS**
 - 3.1. Soutenir le développement des équipements culturels, leur modernisation,
et l'augmentation de leurs capacités d'accueil 126
 - 3.2. Valoriser les pratiques culturelles et artistiques existantes et faciliter
le développement de nouvelles pratiques 127
 - 3.3. Permettre à tous les jeunes des quartiers d'accéder à l'art et à la culture 128
 - 3.4. Développer les démarches de co-construction de projets en vue de faciliter
l'accès à l'art et à la culture des habitants 128
- 4. FAVORISER L'AUTONOMIE DES INDIVIDUS ET RENFORCER
LES FORMES D'ENGAGEMENT COLLECTIF**
 - 4.1. Favoriser l'engagement et l'expression des citoyens 129
 - 4.2. Faire vivre un esprit de convivialité au sein des quartiers, renforcer le lien social
entre les habitants, de tous âges et tous horizons 130
 - 4.3. Contribuer à l'autonomie et l'insertion sociale des jeunes de quartiers 131

1. STRUCTURER L'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE ASSOCIATIVE ŒUVRANT DANS LE CHAMP DE LA COHÉSION SOCIALE

Les acteurs associatifs du territoire constituent des vecteurs importants de développement social pour les quartiers. Partenaires des pouvoirs publics, ils assurent une continuité de l'offre culturelle, sportive et de loisirs sur le territoire. Pour autant, les difficultés rencontrées par les acteurs associatifs tant sur le plan financier et de la consolidation de leurs activités, qu'au niveau de leur visibilité peuvent constituer des freins au développement de leurs projets. Face à ce constat, les partenaires du contrat de ville s'engagent à renforcer l'accompagnement des associations en favorisant la mise en réseau et la formation des acteurs d'une part, et à valoriser les ressources associatives présentes sur le territoire de Plaine Commune d'autre part.

1.1/ ACCOMPAGNER LES ACTEURS ASSOCIATIFS DU TERRITOIRE

1.1.1. Faciliter la mise en œuvre de l'action des associations du territoire

- Mettre en place le conventionnement pluriannuel
- Mettre en place un dossier de demande de subventions simplifié et adapté aux spécificités de la politique de la ville (DDCS, Plaine Commune)
- Simplifier les modalités d'accès aux équipements
- Adopter un calendrier adapté à la vie des associations (dont le lancement d'appels à projet et le versement des financements)
- Conseiller les associations dans la recherche de financement (villes, Plaine Commune)
- Systématiser la mise en relation des bénévoles et des associations

Pilotes

Plaine Commune, villes

Publics cibles

Associations

Partenaires

Département, Région, Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Dispositifs et sources de financement

/

1.1.2. Accompagner la montée en qualification des acteurs associatifs

- Réaliser un diagnostic sur les besoins en formation des associations pour pouvoir mieux y répondre
- Favoriser l'accès aux offres de formation pour les acteurs associatifs (notamment pour les bénévoles), en particulier concernant la participation citoyenne et les méthodes d'information citoyenne, les questions de genre et de lutte contre les discriminations, le fonctionnement des institutions publiques (par exemple grâce aux permanences de France bénévolat existant sur le territoire).
- Favoriser une meilleure reconnaissance du statut de bénévole

Pilotes

Plaine Commune, villes

Publics cibles

Acteurs associatifs

Partenaires

Préfecture, délégués du Préfet, associations, organismes de formation, Profession Banlieue

Dispositifs et sources de financement

/

1.1.3. Soutenir les associations de proximité (sportives, culturelles...), en particulier celles qui œuvrent en direction des publics les plus difficiles à atteindre

- Accompagner les nouvelles structures associatives dans le montage de leur projet
- Soutenir les «petits» projets associatifs (Fonds de Participation des Habitants, Fonds d'Initiative Associative) tant d'un point de vue financier que logistique
- Faire un diagnostic sur l'offre de locaux existants puis développer une offre complémentaire en intégrant la création de locaux en pied d'immeubles dans la programmation des bailleurs et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- Mettre à disposition des locaux financièrement accessibles sur les quartiers et des moyens logistiques par les villes
- Renforcer le soutien financier des associations par le biais du budget de 100 millions d'euros débloqué par l'État pour conforter l'action des associations de proximité, l'éducation populaire et le sport (cf. réunion interministérielle du 6 mars 2015).

Pilotes

Villes, État

Publics cibles

Associations

Partenaires

Préfecture, Département

Dispositifs et sources de financement

Droit commun et crédits spécifiques, villes, État, Fonds de Participation des Habitants (FPH), Fonds d'Initiative Associative

1.2/ VALORISER LES RESSOURCES ASSOCIATIVES DU TERRITOIRE

1.2.1. Contribuer à améliorer la visibilité des actions et projets portés par les associations

- Apporter un appui aux associations pour qu'elles communiquent (mieux/davantage) sur leurs actions, en s'appuyant sur les réseaux associatifs existants
- Créer des espaces de rencontres entre les associations (par exemple cafés associatifs, forum des associations...) en vue de favoriser la mise en réseau des acteurs

- Décloisonner l'approche par quartier en couvrant tout le territoire d'actions associatives
- Valoriser le milieu associatif et le faire connaître aux habitants à travers les journaux municipaux et autres médias

Pilotes

Villes, État

Publics cibles

Associations

Partenaires

Préfecture, Département

Dispositifs et sources de financement

Droit commun et crédits spécifiques, villes, État, Fonds de Participation des Habitants (FPH), Fonds d'Initiative Associative

1.2.2. Favoriser la mise en réseau des acteurs associatifs du territoire

- Réfléchir à la mise en place d'outils à l'échelle communautaire visant à faciliter l'interconnaissance et les échanges entre les acteurs associatifs
- Développer des projets co-portés par différentes associations (associations d'échelle communautaire / associations de quartier par exemple) et inter-quartiers
- Développer le parrainage entre grandes et petites associations

Pilotes

Plaine Commune

Publics cibles

Associations

Partenaires

Villes, associations

Dispositifs et sources de financement

Plaine Commune, État

2. RENFORCER LES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS EN VUE DE FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE, NOTAMMENT PAR LA POURSUITE DE L'EXÉCUTION DU PLAN EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT ET L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS

En application des principes fixés au niveau national dans le cadre de la circulaire du 25 mars 2015, les partenaires du contrat de Ville entendent favoriser les pratiques sportives des habitants des quartiers dans une logique d'inclusion sociale. Outre l'amélioration et le renforcement de l'offre actuelle, à travers la réhabilitation de l'existant ou la création de nouveaux équipements dans ou à proximité des quartiers, il s'agira également de créer les conditions d'un accès effectif de l'offre pour les populations des territoires de la politique de la ville à travers le déploiement d'une politique ambitieuse. Par ailleurs, des actions seront menées en vue de générer des pratiques sportives spontanées.

2.1/ SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, LEUR MODERNISATION, ET L'AUGMENTATION DE LEURS CAPACITÉS D'ACCUEIL

2.1.1. Réaliser un diagnostic territorialisé de l'offre sportive sur le territoire (nombre d'équipements, rayonnement, publics touchés...)

- Mobiliser l'outil de recensement des équipements sportifs (précisé dans la convention avec le ministère en de la jeunesse et des sports) en vue de favoriser le développement des diagnostics partagés de l'offre sportive
- Recueillir les éléments de diagnostic déjà collectés avant le plan de rattrapage exceptionnel (2010-2011) et actualiser ces données
- Prévoir un éventuel recensement complémentaire par Plaine Commune dans le cadre du diagnostic équipement du Contrat de Développement Territorial

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Villes, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, clubs et associations sportives, Département

Dispositifs et sources de financement

Plaine Commune, Centre National pour le Développement du Sport, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Région (Institut Régional du Développement du Sport)

2.1.2. Intégrer aux Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain, la création de nouveaux équipements sportifs ou la réhabilitation d'équipements existants

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Villes

Dispositifs et sources de financement

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Plaine Commune

2.1.3. Poursuivre le Plan exceptionnel d'investissement en Seine-Saint-Denis

- Prévoir des actions en faveur des quartiers prioritaires dans le cadre du Plan Piscine du Département

Pilotes

Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Département

Dispositifs et sources de financement

Centre National pour le Développement du Sport, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, Région, Programme d'Investissement d'Avenir Jeunesse

2.2/ DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET FACILITER LES PRATIQUES SPORTIVES DE TOUS LES HABITANTS

2.2.1. Lever les freins à la pratique sportive

- Définir des politiques tarifaires adaptées aux ménages du territoire
- Améliorer la mobilité des habitants
- Développer des modes d'accueil (en mettant en lien les services sport et petite enfance)
- Mettre en place des horaires adaptés
- Développer une offre de proximité d'équipements sportifs

Pilotes

Villes

Publics cibles

Publics éloignés de l'offre sportive

Partenaires

Associations et clubs sportifs

Dispositifs et sources de financement

Caisse des Allocations Familiales pour les modes de garde

2.2.2. Favoriser la pratique sportive chez les plus jeunes à travers le développement de la pratique sportive sur les temps scolaire et périscolaire et en dehors de l'école

- Mobiliser le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) comme outil de programmation des activités sportives sur les temps scolaires et périscolaires
- Développer les écoles municipales des sports (EMS) et les clubs sportifs multi sections (CSME)
- Mobiliser les animateurs jeunesse sur les temps scolaires (Ville/ DSDEN)
- Profiter de la formation et l'accueil des professeurs pour faire découvrir l'offre sportive de la ville et diversifier les pratiques sportives sur le temps scolaire

Pilotes

Villes, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

Publics cibles

Enfants

Partenaires

Associations et clubs sportifs, Département

Dispositifs et sources de financement

Villes, Centre National pour le Développement du Sport

2.2.3. Utiliser la pratique sportive comme un vecteur d'insertion sociale et professionnelle

Pilotes

Villes

Publics cibles

Publics en insertion sociale et professionnelle

Partenaires

Agence Régionale de Santé, Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé, Caisse des Allocations Familiales (passeport loisirs), crédits spécifiques politique de la ville

2.2.4. Utiliser la pratique sportive comme un vecteur de préservation de la santé, de bien-être et de renforcement des compétences psychosociales

Pilotes

Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Agence Régionale de Santé

Dispositifs et sources de financement

Agence Régionale de Santé, Caisse des Allocations Familiales (passeport loisirs), crédits spécifiques politique de la ville

2.2.5. Soutenir et accompagner les initiatives et projets visant à la promotion du sport féminin

- Améliorer la communication auprès des femmes sur les activités existantes
- Développer la pratique féminine de sports collectifs et de self défense
- Former et sensibiliser les associations sur les leviers pour capter les femmes

Pilotes

Villes, Délégation aux Droits des femmes (Préfecture)

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Associations sportives, Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Dispositifs et sources de financement

Villes, sponsors

2.2.6. Accompagner et conforter les initiatives et projets visant à développer l'accès aux équipements et les pratiques handisport

- Améliorer la communication notamment durant la semaine du handicap
- Sensibiliser les jeunes par des actions spécifiques notamment au sein des établissements scolaires et des universités
- Mettre en œuvre la loi d'accessibilité des établissements recevant du public

Pilotes

Villes, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Publics cibles

Publics en situation de handicap

Partenaires

Département, Associations sportives, universités, établissements scolaires, fédération française Handisport

Dispositifs et sources de financement

Villes et établissements concernés

2.3/ PRENDRE EN COMPTE L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES «INFORMELLES»

2.3.1. Soutenir les pratiques sportives libres et le sport loisir

- Favoriser l'accès aux équipements aux groupes « spontanés » (constitués d'habitants non licenciés sportifs)

Pilotes

Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Gestionnaires d'équipements

Dispositifs et sources de financement

Fonds de Participation des Habitants, villes, Département

2.3.2. Développer les animations sportives « hors les murs »

- Favoriser la participation des habitants des quartiers prioritaires aux activités organisées par le Département et les villes par des actions de communication et de médiation sportive

Pilotes

Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Associations, Département

Dispositifs et sources de financement

Crédits spécifiques politique de la ville, Villes-Vie-Vacances

2.3.3. Développer les aménagements urbains et les installations dédiés à la pratique sportive et/ou favorisant l'activité sportive en accès libre, dans le cadre des Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain notamment

- Installer ce type d'équipements à proximité des espaces familiaux afin d'éviter les dégradations
- Éviter les équipements uniquement pensés pour les hommes
- Développer la signalétique de la mobilité douce (marche, vélo) en indiquant les temps de parcours

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Villes

Dispositifs et sources de financement

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

2.4/ ASSOCIER LES HABITANTS À LA DÉFINITION DES PROJETS D'ÉQUIPEMENTS OU ÉVÈNEMENTS SPORTIFS

2.4.1. Soutenir le développement d'initiatives et de manifestations sportives populaires, et associer les habitants à l'accompagnement et à la réalisation de ces évènements

- S'appuyer sur les conseils citoyens et autres instances de participation des habitants(es) (conseils consultatifs...)

Pilotes

Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Associations, instances participatives

Dispositifs et sources de financement

Fonds de Participation des Habitants

2.4.2. Associer les habitants à la définition des projets d'équipements sportifs et des aménagements extérieurs à réaliser

- Associer les habitants via les conseils citoyens et les maisons du projet (mises en place dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) ou par le biais de questionnaires

Pilotes

Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Associations, instances participatives

Dispositifs et sources de financement

Maison du projet

3. DÉVELOPPER L'ACCÈS À L'ART ET L'INCLUSION SOCIALE PAR LA DÉCOUVERTE DES PRATIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES NOTAMMENT PAR DES PROJETS CO-CONSTRUITS AVEC LES HABITANTS

L'accès à la culture et à l'art constitue un instrument de lutte contre les inégalités et de promotion de l'inclusion sociale privilégié. Le soutien à la pratique et au développement culturel s'inscrit dans les différentes dimensions du développement local promu par le contrat de ville. Il est en effet considéré que le soutien à des initiatives culturelles ou artistiques peut favoriser d'une part des démarches accompagnant la transformation urbaine et la rénovation des quartiers en lien étroit avec les projets urbains ; d'autre part contribuer à l'épanouissement et l'inclusion de l'ensemble des habitants. Au-delà du déploiement d'actions menées par des acteurs associatifs ou institutionnels, les partenaires du contrat entendent soutenir et accompagner le développement de projets co-construits avec les habitants.

3.1/ SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS, LEUR MODERNISATION, ET L'AUGMENTATION DE LEURS CAPACITÉS D'ACCUEIL

3.1.1. Réaliser un diagnostic territorialisé de l'offre d'équipements culturels publics et privés sur le territoire (nombre d'équipements, rayonnement, publics touchés...)

- Communiquer sur le recensement déjà effectué par Plaine Commune et le mettre à jour régulièrement

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Villes, Département

Dispositifs et sources de financement

Plaine Commune

3.1.2. Intégrer aux programmations des Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain la création de nouveaux équipements culturels, la réhabilitation d'équipements existants et des écoles d'enseignement artistique

Pilote

Plaine Commune

Publics cibles

Habitants

Partenaires

État, villes

Dispositifs et sources de financement

Crédits spécifiques (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), État, Région

3.2/ VALORISER LES PRATIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES EXISTANTES ET FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRATIQUES

3.2.1. Valoriser la diversité culturelle et les pratiques culturelles des habitants

- Soutenir les pratiques culturelles émergentes
- Soutenir les habitants dans leurs pratiques personnelles et développer les échanges de savoirs valorisant leurs compétences

Pilotes

Plaine Commune, Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Associations, délégués du Préfet

Dispositifs et sources de financement

Direction Régionale des Affaires Culturelles, Villes, Plaine Commune

3.2.2. Lever les freins aux pratiques culturelles et artistiques

- Définir des politiques tarifaires adaptées aux ménages du territoire
- Améliorer la mobilité des habitants
- Développer des modes de garde
- Mettre en place des horaires adaptés
- Organiser des sorties de groupe
- Favoriser l'accès des personnes handicapées aux équipements et activités culturels
- Développer une offre culturelle variée
- Faciliter l'accès aux informations culturelles sur le site internet des villes ou d'autres médias
- Développer les actions de médiation culturelle dans les quartiers

Pilotes

Plaine Commune, villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Associations

Dispositifs et sources de financement

Droit commun et crédits spécifiques : Plaine Commune, villes, Région, Département, État, Caisse des Dépôts et Consignations

3.2.3. Soutenir les actions qui visent à développer une offre en direction des publics les plus éloignés des pratiques artistiques et culturelles

- Encourager les expositions dans les lieux fréquentés par les habitants pour rendre l'art accessible à tous
- Diversifier la programmation événementielle
- Mobiliser le 1% artistique
- Développer d'autres bonnes pratiques : Les « passeports de la culture », l'organisation de tirages au sort pour avoir accès à un équipement culturel

Pilotes

Villes

Publics cibles

Publics éloignés des pratiques artistiques et culturelles

Partenaires

Associations

Dispositifs et sources de financement

Droit commun et crédits spécifiques : Plaine Commune, villes, Région, Département, État, Caisse des Dépôts et Consignations, 1% artistique

3.2.4. Soutenir les actions de politique culturelle hors les murs

- Soutenir les pratiques multiformes
- Soutenir la création de « nouveaux espaces artistiques et culturels » (friches...)
- Développer une programmation hors les murs

Pilotes

Villes, Plaine Commune

Publics cibles

Publics éloignés de l'offre culturelle

Partenaires

Associations

Dispositifs et sources de financement

Droit commun et crédits spécifiques : Plaine Commune, villes, Région, Département, État, Caisse des Dépôts et Consignations

3.3/ PERMETTRE À TOUS LES JEUNES DES QUARTIERS D'ACCÉDER À L'ART ET À LA CULTURE

3.3.1. Développer l'offre culturelle sur le temps scolaire et périscolaire

Pilotes

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, villes

Publics cibles

Enfants et jeunes scolarisés

Partenaires

Associations, Département

Dispositifs et sources de financement

Département, Éducation Nationale, Région, Villes

3.3.2. Offrir aux jeunes des quartiers un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle, en complément des temps scolaires

- S'appuyer sur la convention avec Ministère de l'éducation nationale : territorialisation du projet national d'éducation artistique et culturelle (30% des crédits dédiés aux actions développées dans les quartiers prioritaires)
- Favoriser l'inscription des jeunes dans les dispositifs tels que les cordées de la réussite...
- Développer des jumelages entre structures culturelles et établissements scolaires
- Prévoir une formation des accompagnateurs des publics sur la culture (animateurs, directeurs, centres de loisirs...)

Pilotes

Villes, Plaine Commune

Publics cibles

Enfants et Jeunes

Partenaires

Associations, Villes, Plaine Commune, Caisse des Allocations Familiales

Dispositifs et sources de financement

Caisse des Allocations Familiales

3.4/ DÉVELOPPER LES DÉMARCHES DE CO-CONSTRUCTION DE PROJETS EN VUE DE FACILITER L'ACCÈS À L'ART ET À LA CULTURE DES HABITANTS

3.4.1. Impliquer les habitants dans la programmation de l'offre culturelle

Pilotes

Villes, Plaine Commune

Publics cibles

Habitants

Partenaires

instances participatives, associations, délégués du préfet

Dispositifs et sources de financement

/

3.4.2. Soutenir le développement d'initiatives et de manifestations culturelles festives et populaires

Pilotes

Villes, Plaine Commune

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Instances participatives, associations, délégués du préfet

Dispositifs et sources de financement

Direction Régionale des Affaires Culturelles

4. FAVORISER L'AUTONOMIE DES INDIVIDUS ET RENFORCER LES FORMES D'ENGAGEMENT COLLECTIF

L'instauration d'une dynamique de développement local pérenne dépend fortement de l'implication des habitants dans la vie des quartiers et, au-delà, la vie de la cité. À ce titre, le présent contrat soutiendra les actions de promotion de la citoyenneté ainsi que les initiatives visant à favoriser l'engagement citoyen des habitants, et notamment des jeunes.

4.1/ FAVORISER L'ENGAGEMENT ET L'EXPRESSION DES CITOYENS

4.1.1. Accompagner le lancement des conseils citoyens (mise en œuvre septembre-octobre 2015)

- Mettre en place des formations à la participation et à l'animation à destination des habitants et des partenaires institutionnels et acteurs de terrain
- Garantir les moyens pour sensibiliser et mobiliser les habitants
- Garantir les moyens logistiques et matériels pour le bon fonctionnement des conseils citoyens (communication sur la création des conseils citoyens, puis communication sur leur activité...)

Pilotes

Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Plaine Commune, Délégués du Préfet

Dispositifs et sources de financement

Crédits spécifiques de la politique de la ville, Direction Départementale de la Cohésion Sociale (adultes-relais, contrats aidés)

4.1.2. Soutenir la création et la diffusion de médias de proximité et d'expressions culturelles

Pilotes

Villes, associations

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Associations, instances participatives

Dispositifs et sources de financement

Crédits spécifiques (politique de la ville) : Région, villes

4.1.3. Soutenir le bénévolat

- Recenser et valoriser le bénévolat par des actions telles que la journée de la vie associative
- Accompagner les bénévoles et des agents de la ville par la formation
- Diffuser des «offres» associatives
- Créer des lieux ressources pour les bénévoles
- Mettre en lien les associations et les bénévoles
- Développer le service civique
- Sensibiliser les bénévoles aux questions de lutte contre les discriminations, d'égalité femme-homme et de laïcité

Pilotes

Villes

Publics cibles

Bénévoles

Partenaires

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), associations diverses

Dispositifs et sources de financement

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

4.1.4. Développer les espaces et lieux permettant aux citoyens de s'impliquer dans la vie des quartiers

- Développer des instances de participation des habitants : accompagnement à la mise en place de conseil d'usagers, conseils d'équipement...
- Articuler ces instances de participation avec les conseils citoyens et les instances participatives

Pilotes

Villes, associations, centres socio-culturels

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Bailleurs sociaux, amicales de locataire

Dispositifs et sources de financement

Villes, État

4.2/ FAIRE VIVRE UN ESPRIT DE CONVIVIALITÉ AU SEIN DES QUARTIERS, RENFORCER LE LIEN SOCIAL ENTRE LES HABITANTS, DE TOUS ÂGES ET TOUS HORIZONS

4.2.1. Développer le maillage des équipements de quartiers favorisant les actions collectives et citoyennes

- Développer des lieux ressources au sein des quartiers : centres sociaux (y compris les centres sociaux dotés du statut de coopérative), maisons de quartier
- Créer de nouveaux espaces conviviaux tels que les jardins partagés

Pilotes

Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Délégués du préfet, Caisse des Allocations Familiales, fédération des centres sociaux

Dispositifs et sources de financement

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, Caisse des Allocations Familiales, Villes, Plaine Commune (appels à projet)

4.2.2. Soutenir des actions visant à développer des liens entre les habitants

- Développer, à l'échelle des quartiers (ou inter-quartiers), des événements fédérateurs impliquant les associations de proximité et permettant de renforcer de la visibilité des actions
- Créer un agenda des événements (manifestations culturelles, sportives...) en vue d'informer les habitants(es), en particulier les nouveaux arrivants
- Soutenir les actions valorisant la mémoire/l'histoire des quartiers
- Créer un livret d'accueil à destination des nouveaux arrivants et prévoir un accueil physique de ces habitants avec les bailleurs

Pilotes

Villes

Publics cibles

Habitants

Partenaires

Associations, délégués du Préfet, centres sociaux

Dispositifs et sources de financement

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Fonds de Participation des Habitants

4.2.3. Favoriser le développement de liens inter-générationnels pour lutter contre l'isolement des personnes âgées

- Soutenir les actions dans les quartiers prioritaires dans le cadre de la mobilisation nationale de lutte contre l'isolement social des personnes âgées (Cf. Convention avec le Ministère des affaires sociales, de la Santé et de la Famille)
- Favoriser la mise en relation via une association porteuse, de personnes âgées et d'enfants, permettant la transmission de savoirs et la lutte contre l'isolement

Pilotes

Villes, bailleurs

Publics cibles

Personnes âgées

Partenaires

Villes, Département, bailleurs

Dispositifs et sources de financement

Villes (droit commun), crédits spécifiques à la politique de la ville

4.3/ CONTRIBUER À L'AUTONOMIE ET L'INSERTION SOCIALE DES JEUNES DE QUARTIERS

4.3.1. Renforcer l'engagement citoyen des jeunes et développer l'éducation à la citoyenneté

- S'appuyer sur les objectifs de la convention avec le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative : 25% des Services Civiques réservés aux quartiers prioritaires.
- Cibler les jeunes décrocheurs et non diplômés des quartiers dans le déploiement des services civiques
- Sensibiliser les services de la ville et les associations au service civique
- Prévoir une sensibilisation sur le rôle de tuteur pour le service civique
- Développer des instances visant à co-construire avec les jeunes, à les associer à la définition de projets collectifs : conseils municipaux de jeunes habitants, parlement des écoliers, comités d'usagers des espaces et équipements dédiés...
- Systématiser la présence de jeunes dans les Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté
- Sensibiliser sur le rôle du tuteur du service civique (pour que les animateurs du service jeunesse soient eux-mêmes sensibilisés au service civique)

Pilotes

État, villes

Publics cibles

Jeunes

Partenaires

Éducation Nationale, Département, Associations

Dispositifs et sources de financement

Politique de la ville : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, Département, Région

4.3.2. Permettre aux jeunes de découvrir d'autres univers et de s'insérer socialement et professionnellement

- S'appuyer sur les objectifs de la convention avec le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative : renforcement des dispositifs de mobilité internationale, amélioration de l'accès des jeunes issus des quartiers prioritaires aux formations BAFA
- Sensibiliser les jeunes à l'engagement associatif par notamment des incitations au bénévolat
- Organiser des formations aux brevets de 1^{er} secours
- Développer des aides au passage du permis de conduire

Pilotes

État, villes

Publics cibles

Jeunes

Partenaires

Département, Éducation Nationale

Dispositifs et sources de financement

Villes, Département, Éducation Nationale, Caisse des Allocations Familiales

4.3.3. Soutenir les actions de proximité visant à aller vers les jeunes sur l'espace public

- Renforcer les actions de médiation sociale en vue notamment de toucher les jeunes non-captifs

Pilotes

Département, villes

Publics cibles

Jeunes

Partenaires

Associations, Délégués du Préfet

Dispositifs et sources de financement

Département, Villes, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, Ville-Vie-Vacances

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIF DE L'INDICATEUR	INDICATEUR	ECHELLE TERRITORIALE	SOURCE
Moyens déployés en vue de faciliter l'accès à la culture et à l'art des habitants	Nombre et qualité des équipements culturels programmés dans le cadre de la rénovation urbaine	Plaine Commune	Plaine Commune
	Nombre de démarches de co-construction de projets culturels menées sur le territoire	Villes	Villes
Moyens déployés en vue de développer la pratique sportive des habitants	Nombre et qualité des équipements sportifs programmés dans le cadre de la rénovation urbaine	Plaine Commune	Plaine Commune
	Enveloppe financière allouée à Plaine Commune dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement en Seine-Saint-Denis	Plaine Commune	Département
Moyens déployés en vue d'accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'engagement citoyen	Nombre de services civiques réalisés sur le territoire communautaire	Villes	Villes
Soutien à la vie associative locale	Volume de m ² de locaux créés dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et dédiés à l'accueil des associations du territoire	Plaine Commune	Plaine Commune

ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

L'ensemble des signataires du contrat de ville s'engage à mobiliser de manière pleine et entière l'ensemble des moyens humains et financiers dans les champs relevant de ses compétences obligatoires. Les conseils citoyens étant en cours de constitution, ils prendront tout leur rôle dans le pilotage du contrat de ville, au côté des autres signataires, au fur et à mesure de leur mise en place. La signature du contrat de ville par les conseils citoyens sera marquée par un avenant.

Chacun s'engage, par ailleurs, à prendre part à **la mise en œuvre, au pilotage et à l'évaluation des actions** du Contrat de ville qui le concernent. Cet engagement se traduira par a mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs définis collectivement dans le cadre du présent contrat et à hauteur des besoins du territoire

La participation aux instances de pilotage, techniques et stratégiques, définies dans le schéma de gouvernance en vue de prolonger la dynamique de co-construction amorcée dans le cadre de la démarche d'élaboration du contrat de ville

ENGAGEMENTS DE PLAINE COMMUNE

- Animer et évaluer le contrat de ville en prenant en charge l'organisation des différentes instances définies dans le cadre du schéma de gouvernance (comités de pilotage, comités techniques thématiques, comités de sélection des projets politique de la ville)
- Maintenir et accompagner au mieux ses équipes dédiées à la Politique de la ville et au renouvellement urbain, dans leur tâche auprès des communes et des partenaires de l'agglomération
- Garantir un cadre de vie de qualité des habitants des quartiers en exerçant ses compétences de droit commun : entretien des espaces publics (voiries, espaces verts...), des équipements intercommunaux et présents dans les quartiers, collecte des déchets...
- Améliorer les conditions de vie des populations à travers la poursuite d'une action volontariste en matière d'habitat, de développement économique et d'insertion professionnelle, de mobilité...
- Soutenir l'action des associations du territoire, vecteur essentiel d'animation sociale au sein des quartiers, en facilitant leur mise en réseau
- Soutenir les Conseils citoyens dans leur structuration et leur fonctionnement dans la durée
- Mobiliser pleinement les moyens financiers disponibles, en particulier les fonds européens

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

- Déployer des moyens humains et financiers en vue de décliner sur le territoire de Plaine Commune les mesures définies par les conventions interministérielles et à hauteur des besoins recensés sur le territoire sous réserve du vote du budget de l'État par le Parlement.
- Participer avec Plaine Commune et les partenaires à l'animation/la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de ville dans le cadre des différentes instances prévues dans le schéma de gouvernance
- Soutenir les actions innovantes portées sur le territoire (dans le cadre d'expérimentations, des appels à projet...)
- Pérenniser la dynamique partenariale mise en œuvre dans le cadre de la démarche d'élaboration du Contrat de ville à travers l'instauration de temps de travail bilatéraux avec Plaine Commune, à l'occasion notamment de la programmation annuelle et de l'élaboration des volets opérationnels annuels
- Mettre à disposition l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation et au suivi du Contrat de ville dans la limite de leur disponibilité
- Accompagner l'émergence et la mise en œuvre des Conseils citoyen dans le cadre défini par la loi

ENGAGEMENTS DES VILLES

- Co-porter (financement, mise en œuvre) les dispositifs et projets Politique de la ville
- Participer avec Plaine Commune et les partenaires à l'animation et à l'évaluation du Contrat de ville dans le cadre des différentes instances prévues dans le schéma de gouvernance
- Assurer le partage de l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation et au suivi du Contrat de ville
- Apporter aux Conseils citoyens les moyens matériels et les soutenir dans leurs recherches de financements en vue de garantir leur bon fonctionnement et leur autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics
- Soutenir l'action des associations de proximité en les accompagnant dans leurs projets, en leur proposant des conditions d'installation optimales.

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi d'être signataire des contrats de ville dès lors qu'il n'y a pas d'incompatibilité avec ses orientations. De par ses compétences, le Département est présent dans de nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ainsi plus de deux tiers des équipements départementaux (crèches, centres de protection maternelle et infantile, collèges) présents sur le territoire de l'agglomération sont situés dans des quartiers prioritaires. L'engagement du Département qui s'appuie sur la mobilisation de ses différentes politiques sectorielles se structure autour de 5 axes prioritaires d'intervention.

Accompagner les projets d'amélioration du parc de logement et agir pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes.

En matière de logement, la mobilisation du fond de solidarité logement (FSL) facilite l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement.

Par ailleurs le Département poursuivra son soutien à l'office public de l'habitat de la Seine-Saint-Denis dans ses opérations en matière d'habitat et dans les programmes de rénovation urbaine.

Pour les quartiers d'habitat privé le Département mobilisera sa nouvelle aide pour les propriétaires occupants : « Rénov Habitat 93 ». Elle permet de financer des travaux de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie. Il mobilisera également ses engagements pris dans le cadre du plan départemental d'éradication de l'habitat indigne.

Encourager une éducation de qualité.

Le Département s'engage dans un grand plan de rénovation et de modernisation de 80 établissements. Les collèges nouveaux bénéficieront d'espaces partagés, comprenant outre les espaces parents, une salle polyvalente et une salle d'exposition. L'ouverture de ces espaces mobilisera les acteurs du territoire pour faire vivre ses lieux avec les partenaires villes et associatifs.

Ainsi, en matière d'éducation, le Département a prévu d'intervenir sur 15 collèges accueillant des élèves des quartiers prioritaires pour un montant global de près de 75,3 millions d'euros.

Le Département mobilisera en lien avec l'Éducation Nationale ses dispositifs éducatifs à destination des collégiens (plus de 80 dispositifs dans des domaines variés : éducation culturelle et artistique, orientation, santé et bien être à l'école, développement durable, prévention du décrochage...). Par ailleurs, les actions relatives à la transition CM2-6^{ème} et à la parentalité feront l'objet d'une coordination renforcée, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle éducation prioritaire à la rentrée 2015, les actions du Département, des Communes et des Agglomérations pourraient être davantage coordonnées en lien avec l'éducation nationale au bénéfice des collégiens et de leurs familles (santé scolaire, prévention du décrochage, dispositif ACTE, parentalité et orientation).

Agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles.

Avec le plan petite enfance et parentalité (2015 -2020), le Département soutiendra la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et s'engagera dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leurs parents. À ce titre, le Département s'est engagé à rénover 8 crèches départementales situées dans les quartiers prioritaires. Ces projets doivent maintenant se coordonner avec les projets urbains en cours de définition.

En matière de prévention spécialisée, le Département réaffirme l'importance des actions de prévention éducative en direction des jeunes et des familles dans le cadre de la protection de l'enfance. Il s'agit de poursuivre et soutenir une action permettant de prévenir la marginalisation et l'exclusion de certains jeunes et de leurs familles. Ainsi, sur Plaine Commune, le Département soutient 4 associations pour un montant global de près de 5,8 millions d'euros.

Lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des séquanodionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active.

Le Département poursuivra son accompagnement des créateurs d'entreprises. Il soutiendra le développement de l'économie sociale et solidaire (cofinancement des emplois d'avenir et appels à projets spécifiques). Par ailleurs il consolidera les acteurs de l'insertion et renouvellera la gouvernance au titre du pacte territorial d'insertion.

En matière de santé, le Pacte pour la santé publique adopté par le Conseil Départemental en décembre 2011, constitue un cadre d'intervention. Il comprend des mesures visant à contribuer à l'amélioration de la démographie médicale en Seine-Saint-Denis. Parmi ces mesures citons l'aide au démarrage de structures d'exercice collectif sur le territoire portant un projet de santé publique, à hauteur de 10 000€. Par ailleurs depuis 2012 le Département soutient également l'année préparatoire aux études de santé mise en place par l'UFR santé médecine et Biologie Humaine de l'Université Paris XIII afin de mieux préparer les étudiants résidant sur le département, à la réussite aux concours.

La mission Métropolitaine de prévention des conduites à risques constituera quant à elle une structure ressource pour les professionnels du territoire. Il convient aussi de souligner que le Département s'est positionné comme signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) de 2^{ème} génération et pourra signer par voie d'avenant les CLS 2013-2017. Enfin dans le cadre du projet social départemental le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoire qui ont vocation à permettre une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et donc des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation.

Parmi les droits fondamentaux, et dans le cadre des contrats de ville, le Département portera une attention particulière à la sensibilisation des acteurs et des usagers aux violences envers les femmes. Ainsi, l'observatoire des violences envers les femmes créé par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2002 constituera un lieu ressources pour l'ensemble des partenaires locaux.

Par ailleurs, le Département a adopté le 30 mai 2013 une série d'engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations dont les croisements avec les objectifs affichés pour le contrat de ville de l'agglomération Plaine Commune, sont nombreux.

Enfin, les conventions de coopérations culturelles et patrimoniales permettront le partage des constats, des ambitions et des moyens, dans le respect des compétences de chacun des partenaires. À partir d'un état des lieux partagés, elles pourront se décliner en projets communs, dans le cadre d'une programmation triennale.

ENGAGEMENTS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation citoyenne, ateliers socio-linguistiques, santé)

ENGAGEMENTS DES BAILLEURS SOCIAUX

- Assurer la mise en œuvre des projets de rénovation et de restructuration urbaine inscrits dans le présent contrat et pour lesquels ils sont maîtres d'ouvrage
- Participer, au côté de Plaine Commune, de l'État et des autres partenaires à la démarche d'élaboration d'une politique d'attribution du logement social partagée et plus largement à la stratégie partenariale et communautaire visant à renforcer la mixité sociale dans les quartiers
- Définir, dans le cadre du maintien de l'abattement de TFPB et en concertation avec l'État, Plaine Commune et les villes, des plans d'actions en vue d'améliorer la qualité de services rendue aux locataires et, plus largement, mettre en place des projets de développement social. Ces plans relayeront, notamment, les orientations fixées dans la charte signée le 29 avril dernier par l'USH et l'État : le renforcement de la présence du personnel de proximité, la formation et le soutien des personnels de proximité, le sur-entretien, la gestion des déchets, encombrants et épaves, la tranquillité résidentielle, la concertation et la sensibilisation des locataires, l'animation, le lien social et le vivre ensemble, les petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).
- Assurer le partage de l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation et au suivi du Contrat de ville

ENGAGEMENTS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

- Contribuer au maintien et au renforcement de l'offre de soins sur le territoire (soutien à l'installation et au maintien des professionnels de santé...) à travers, notamment, le soutien aux structures d'exercice regroupé (maisons de santé...) et le développement des relations Ville-Hôpital
- Assurer l'accompagnement, le suivi et le développement des Contrats Locaux de Santé, à travers la mobilisation de la Délégation de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du Projet Régional de Santé
- Soutenir les actions locales de prévention et de promotion de la santé
- Soutenir les réseaux de santé
- Promouvoir la santé mentale
- Favoriser l'accès aux soins et à la réduction des risques et des dommages auprès des toxicomanes
- Soutenir les actions en faveur de la santé et de l'habitat, et de la santé environnementale
- Assurer le partage de l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation et au suivi du Contrat de ville

ENGAGEMENTS DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

- Contribuer au maintien et au renforcement de l'offre de soins sur le territoire (soutien à l'installation des professionnels de santé...)
- Assurer le partage de l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation et au suivi du Contrat de ville

ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

- Instauration de Rendez-vous des droits par la Caf notamment en direction des publics issus des quartiers prioritaires
- Assurer le partage de l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation et au suivi du Contrat de ville

ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son appui technique et son concours financier à la mise en œuvre du contrat de ville de Plaine Commune.

Prioritairement pour les quartiers bénéficiant du nouveau programme national de renouvellement urbain, elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, le développement et la compétitivité des territoires et la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du fonds d'épargne en privilégiant les volets économique, urbain et logement du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires notamment en favorisant la mobilisation des réseaux d'accompagnement de la création d'entreprises ;
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi ;
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise, centres d'affaires de quartiers, pépinières d'entreprises...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

ENGAGEMENT DU DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité indépendante et à ce titre ne sera pas signataire du contrat de ville. Toutefois il accompagnera la mise en œuvre du volet transversal lutte contre les discriminations, dans le prolongement de sa mission en faveur de l'égalité et de l'accès aux droits.

- Le défenseur des droits inscrit sa démarche en complémentarité des missions et modes d'intervention du Commissariat général à l'égalité des territoires et de son réseau régional et départemental.
- Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération de Plaine Commune, et en coordination avec les collectivités territoriales membres, le Défenseur des droits renforcera son action, à travers son réseau de délégués présents sur le territoire, en matière de lutte contre les discriminations et d'accès aux droits en faveur des habitants de l'agglomération et en particulier des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Cette démarche, qui relève d'une expérimentation territoriale, vise à renforcer la présence et la visibilité de l'action du Défenseur des droits en matière d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations auprès des habitants des quartiers prioritaires et contribuer à la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.
- En raison de son caractère expérimental, la mise en œuvre bénéficie du suivi et de la mobilisation des services du siège en collaboration étroite avec la conseillère territoriale pour la région Île-de-France qui coordonne l'action des délégués sur ce territoire.

ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

- Participer avec Plaine Commune et les partenaires à l'animation et à l'évaluation du Contrat de ville dans le cadre des différentes instances prévues dans le schéma de gouvernance.
- Maintenir ses activités en faveur des quartiers prioritaires, et notamment les «ZFU-territoires Entrepreneurs».
- Assurer un lien, développer des actions de sensibilisation des entreprises et porteurs de projets sur les actions du contrat de ville
- Contribuer aux actions de marketing territorial
- Accompagner les entreprises du territoire de Plaine Commune.

ENGAGEMENTS DE PÔLE EMPLOI

Les engagements Pôle emploi sont : « Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi créé depuis le 19 décembre 2008, suite à la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi qui lui confère les missions suivantes : l'inscription des demandeurs d'emploi, le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés, l'orientation et l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement, l'analyse du marché du travail au plus près des territoires, la prospection du marché du travail dans une démarche proactive en direction des entreprises, l'appui aux entreprises dans leurs recrutements.

Pôle emploi met en œuvre une offre de service différenciée et ciblée correspondant aux besoins de chaque demandeur d'emploi comme de chaque entreprise. Pôle emploi contribue également à la transparence du marché du travail en assurant une large publicité des offres d'emploi.

Le plan stratégique « Pôle emploi 2020 » répond à ces missions et objectifs, en prenant appui sur 4 priorités :

- Renforcer la différenciation de l'offre de services en soutenant l'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi et développant une relation de confiance avec les entreprises pour les aider dans leur recrutement
- Développer une logique de complémentarité et d'ouverture avec nos partenaires sur les territoires
- Poursuivre la territorialisation et la déconcentration
- Prendre le tournant digital en développant plus de services en ligne

Les engagements de Pôle emploi dans la Politique de la ville ont été définis dans la convention interministérielle du 30 avril 2013 signée par le Ministre de la Ville, le Ministre du Travail et de l'Emploi et le Directeur général de Pôle emploi. Ils sont structurés autour de trois axes : assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la Ville, renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville, mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques. »

ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Déployer des moyens humains et financiers en vue de décliner sur le territoire de Plaine Commune des mesures définies par les conventions interministérielles et à hauteur des besoins recensés sur le territoire sous réserve du vote du budget de l'État par le Parlement
- Participer avec Plaine Commune et les partenaires à l'animation et la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville dans le cadre des différentes instances prévues dans le schéma de gouvernance
- Soutenir les actions innovantes portées sur le territoire (dans le cadre d'expérimentations, des appels à projets...)
- Pérenniser la dynamique partenariale mise en œuvre dans le cadre de la démarche d'élaboration du contrat de ville à travers l'instauration de temps de travail bilatéraux avec Plaine Commune
- Mettre à disposition l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation et au suivi du contrat de ville dans la limite de leur disponibilité

ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le ministère de la Justice s'engage à favoriser l'action des dispositifs destinés :

- à prévenir les phénomènes de délinquances, notamment le passage à l'acte et la récidive des mineurs et des jeunes mineurs, les violences intra-familiales et les violences faites aux femmes, les trafics de stupéfiants et les conduites addictives
- à développer mes dispositifs de soutien aux victimes et d'accès au droit et à la justice.

LE CONTRAT DE VILLE DE PLAINE COMMUNE

APPROUVÉ LE 8 JUILLET 2015 À STAINS
en présence de **Myriam El Khomri**,
Secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville
auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports,

par

Philippe Galli,
Préfet de Seine-Saint-Denis

Patrick Braouezec,
Président de Plaine Commune

Jean-Paul Huchon,
Président du conseil régional
d'Île-de-France

Stéphane Troussel,
Président du conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

Carinne Juste,
Maire de Villetaneuse

Michel Fourcade,
Maire de Pierrefitte-sur-Seine

Hervé Chevreau,
Maire d'Épinay-sur-Seine

Michel Bourgain,
Maire de L'Île-Saint-Denis

Didier Paillard,
Maire de Saint-Denis

Pascal Beaudet,
Maire d'Aubervilliers

Gilles Poux,
Maire de La Courneuve

William Dellanoy,
Maire de Saint-Ouen-sur-Seine

Azzédine Taïbi,
Maire de Stains

ANNEXE

Conférence citoyenne

« Comment agir ensemble pour nos quartiers ? »

Plaine-Commune, le 27 septembre 2014

AVIS CITOYEN

Version de travail



Suivi du dossier :

Sandrine Joinet Guillou, responsable politique de la ville à Plaine Commune

Tél. : 01 55 93 49 15

Fax : 01 55 93 57 90

Sandrine.JOINETGUILLOU@Plainecommune.com.fr

21 Avenue Jules Rimet,

93210

la Plaine St Denis

SOMMAIRE

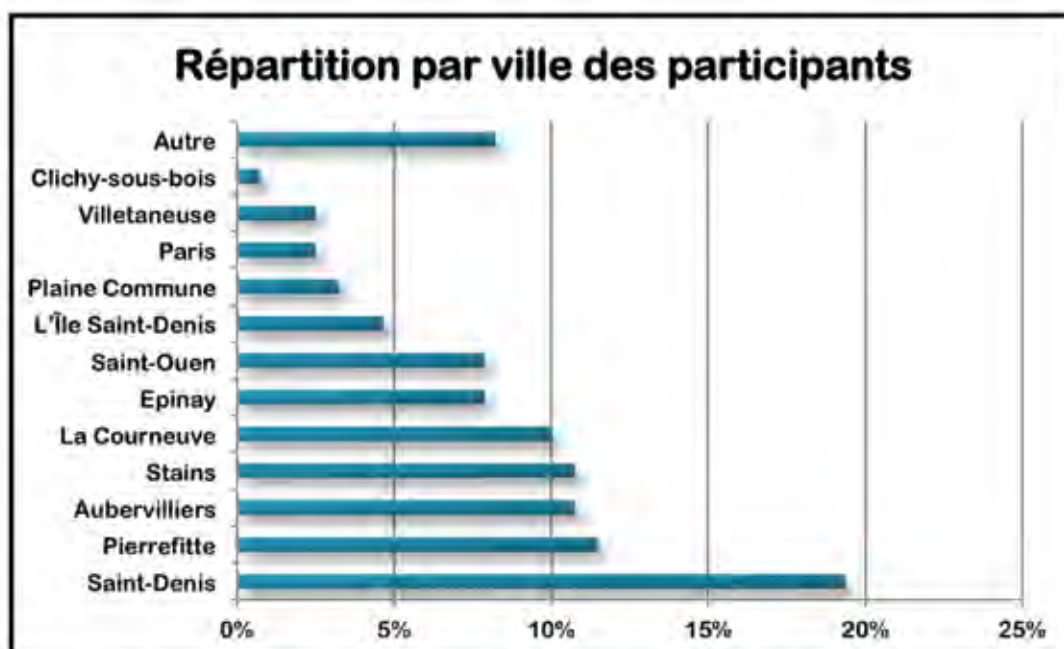
I. PRESENTATION DE LA METHODE ET DES PARTICIPANT-E-S	4
II. SYNTHESE DES ECHANGES COLLECTIFS	8
1. QUELLES PRIORITES 2014-2020 POUR LE TERRITOIRE ET LE CONTRAT DE VILLE ?	8
1.1. UN DIAGNOSTIC NUANCE, QUI RESTE SOMBRE POUR CERTAINS QUARTIERS.....	8
1.2. NOS PRIORITES POUR LE FUTUR CONTRAT DE VILLE.....	12
o Un préalable : mobiliser davantage de publics dans la vie citoyenne	12
o L'éducation, levier prioritaire	13
o Agir pour l'insertion économique et sociale.....	15
o Améliorer le cadre de vie et les espaces publics, pour plus de solidarité et de convivialité	16
2. FAIRE AUTREMENT LE CONTRAT DE VILLE : DE NOUVELLES MANIERES D'AGIR ENSEMBLE, HABITANTS, ASSOCIATIONS, PROFESSIONNELS, ELUS	18
2.1. COMMENT FAIRE AUTREMENT ?.....	18
o Les principes	18
o Au-delà des dispositifs, devenir réellement partenaires.....	19
2.2. SUR QUOI FAIRE AUTREMENT ? PREMIERES PISTES.....	22
3. FAIRE AUTREMENT : PREMIERES PROPOSITIONS POUR LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CITOYENS	25
3.1. DES OBJECTIFS DES CONSEILS CITOYENS	25
3.2. DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES CONSEILS CITOYENS.....	25
o Tendre vers la participation du plus grand nombre.....	25
o Une reconnaissance par les institutions et les citoyens.....	26
o Des conseils citoyens doté d'un véritable pouvoir d'agir... ..	26
o ... grâce à un fonctionnement clair et transparent	26
3.3. DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CITOYENS	27
o La nécessité de lever les freins à la participation avec :.....	27
o Une mobilisation proactive : aller vers l'habitant.....	27
o Des conseils citoyens fondés sur l'égalité et la transparence entre les participants.....	28
o Un cadre de fonctionnement ajustable.....	28
o Des conseils citoyens stables et indépendants	28
o Des conseils citoyens ouverts sur le territoire	29
III. ANNEXES	31
1. EVALUATIONS	31
2. RAPPORTS D'ETONNEMENT	35
3. PAROLES DE SLAMEURS	35

I. Présentation de la méthode et des participant-e-s

Le 27 septembre 2014, près de 300 habitant-e-s, représentant-e-s d'associations d'élu-e-s et agents des collectivités du territoire de l'intercommunalité, et autres acteurs de la politique de la ville répondaient présents à l'invitation du président de Plaine Commune, Patrick Braouezec, pour une journée d'échanges et de co-construction portant sur le futur contrat de ville.

Les participant-e-s ont, lors de cette journée, activement contribué à la définition d'un diagnostic partagé du territoire, des conditions de coopération entre les collectivités, les associations et les habitants-e-s, et ont imaginé à quoi pourrait ressembler le futur dispositif des conseils citoyens.

Les participant-e-s ont déclaré venir pour 90% d'entre eux des villes de Plaine Commune. Près de 60 % des participant-e-s vivent à Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Aubervilliers, Stains et La Courneuve. Les autres se répartissaient entre Epinay-sur-Seine, Saint-Ouen, L'Île-Saint-Denis, Villetaneuse, ou encore Clichy-sous-Bois et Paris. A noter, 4% de participant-e-s se sont présenté-e-s en tant qu'habitant-e-s de Plaine Commune...

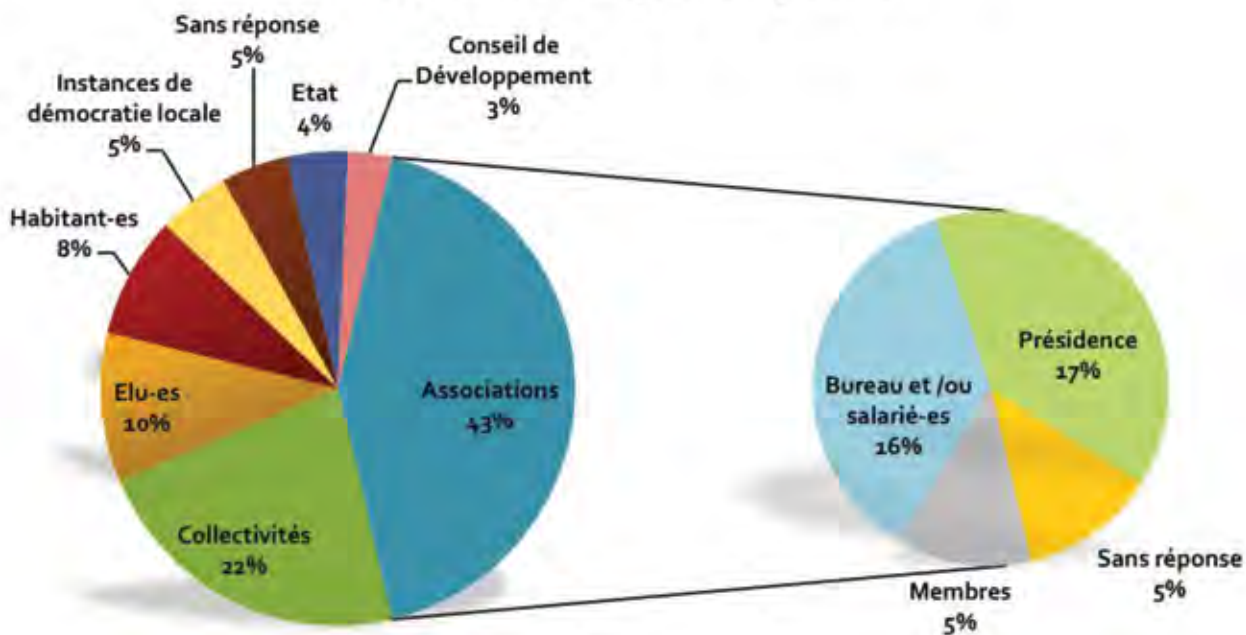


Autre : Bobigny, Bondy, Gagny, Pantin, Sainte-Geneviève des Bois, Neuville-sur-Oise, Groslay, Altinopolis – Brésil.

Les participant-e-s se sont présenté-e-s en tant qu'associatifs (43%), habitant-e-s (8%), membres d'instances de démocratie locale (5%), agents de la fonction territoriale (22%), élu-e-s (10%).

A noter également, une plus grande présence de participantes (60%) que de participants

Qualité des participants



La Conférence Citoyenne s'est organisée autour de deux modes d'échanges : une partie en ateliers thématiques (quatre le matin, cinq l'après-midi), réunissant à chaque fois une cinquantaine de participant-e-s. Puis, une partie en plénière, permettant de restituer les conclusions de chaque atelier à l'ensemble des 300 participant-e-s.

Pour assurer la bonne tenue des débats et la prise en compte de toutes les opinions et avis émis lors des ateliers, des facilitateurs, agents municipaux des villes de Plaine Commune, étaient présents à chaque table. Afin de préparer au mieux leur rôle, ils ont participé à des réunions de formation en amont de la Conférence.

La journée a été structurée en cinq temps :

- Une ouverture par le Maire de Pierrefitte-sur-Seine, le Président de Plaine Commune et la Secrétaire d'Etat à la politique de la Ville.
- Un temps collaboratif sur un diagnostic partagé des priorités d'action pour le territoire de Plaine Commune, mené avec quatre méthodes différentes, suivi par une restitution.
- Un temps collaboratif mené par 2/3 des participant-e-s sur les nouvelles manières d'agir ensemble dans le contrat de ville sous forme de quatre ateliers différents
- Un temps collaboratif mené par un tiers des participant-e-s portant sur les conseils citoyens.
- Un temps de synthèse, avec l'intervention de sept observateurs et du président de Plaine Commune.

Les trois questions qui ont structuré les travaux sont :

1. Quelles sont pour vous les priorités que nous devons retenir pour le territoire et le contrat de ville ? Quelles sont les plus importantes ?
2. Comment mieux faire ensemble dans l'intérêt de tous les habitants ?
3. La loi nous invite à mettre en place des conseils citoyens, avec des représentants d'associations et des habitants tirés au sort. Saisissons cette opportunité pour imaginer comment ces conseils citoyens seront les plus utiles et les plus intéressants pour nous tous, au profit des habitants des quartiers prioritaires.

II. Synthèse des échanges collectifs

1. Quelles priorités 2014-2020 pour le territoire et le contrat de ville ?

1.1. Un diagnostic nuancé, qui reste sombre pour certains quartiers

Le diagnostic fait par les participants fait apparaître un sentiment partagé qu'à certains endroits la situation s'est améliorée sur le territoire de Plaine Commune, dans les 5 dernières années, notamment :

- **de nouveaux équipements culturels (Aubervilliers), bien que certains regrettent une densification trop rapide, entraînant une carence, voire une dégradation au niveau des commerces et services de proximité,**
- **de grands projets d'aménagement qui mettent en valeur le territoire (Porte de Paris, Stade de France) et qui attirent de nouvelles populations, notamment les classes moyennes et les entreprises (Carrefour Pleyel),**
- une amélioration qualitative des logements (avec parfois de salutaires changements de bailleurs). La rénovation urbaine permet de tendre vers une mixité sociale dans les quartiers, tel qu'évoqué pour celui de la Confluence,
- **des espaces publics et de loisirs recréés,**
- **certaines quartiers désenclavés avec des espaces publics attrayants et le retour des commerces grâce à de nouvelles infrastructures de transport, telles que le tram à Epinay-sur-Seine et à Villetaneuse (qui est perçu comme « vétuste » par certains participants) ou le prolongement de la ligne 12 du métro à Aubervilliers. Toutefois, certains regrettent que le commerce en centre-ville continue de décliner.**

Mais certains problèmes restent criants !

« Il est parfois plus difficile de traverser Plaine Commune que d'aller à Paris. »

« La situation se dégrade quand les commerces se dégradent, et inversement. »

Certains quartiers prioritaires restent néanmoins peu valorisés, et l'effet des mesures mises en place dans le cadre de la politique de la ville apparaissent moindres. Ces quartiers sont vécus comme les parents pauvres au cœur des villes avec un cadre de vie globalement dégradé qui reste « repoussoir » pour les citoyens extérieurs et les entreprises :

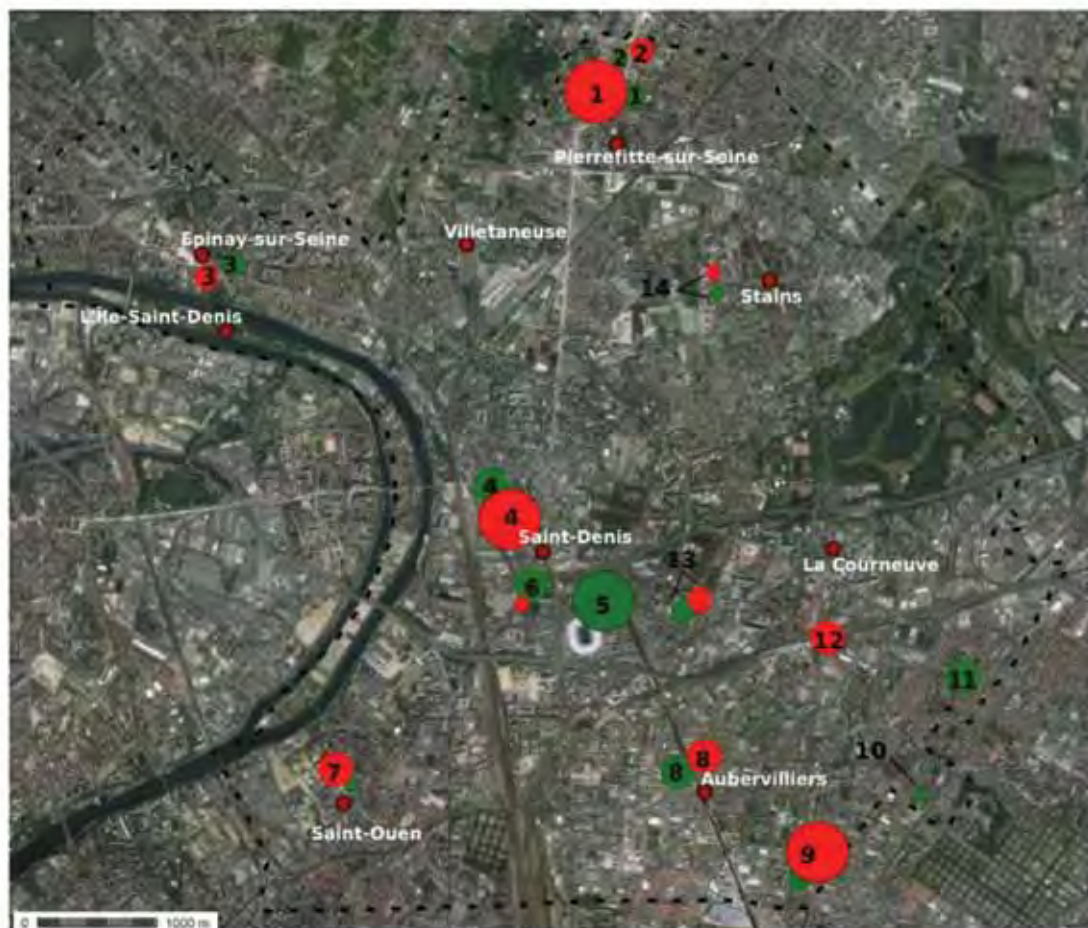
- l'habitat s'y dégrade, en dehors des quartiers en rénovation urbaine : il y a de nombreux logements insalubres, et entre les logements inoccupés et ceux sur-occupés, les marchands de sommeil prospèrent,
- les espaces publics ne sont toujours pas suffisamment propres, et des poches d'insécurité y persistent, avec notamment du trafic de drogue et une économie souterraine intense (les Poètes, le Franc-Moisin, Cité Cordon, gare de Saint-Denis, les 4000),
- la montée du communautarisme religieux inquiète certains participants, notamment dans le centre-ville dionysien,
- les coupures urbaines posent des problèmes de fluidité et isolent certains quartiers entre des axes où la circulation est très rapide !

Les habitants de ces quartiers se paupérisent et se sentent délaissés : peu d'équipements publics nouveaux, l'offre intercommunale de transports reste globalement insuffisante.

Et même lorsque le territoire est perçu comme dynamique sur le plan économique, l'offre d'emplois ne correspond pas aux « *profils des habitants* »...

Et lors des opérations de rénovation urbaine, l'accompagnement social des nouveaux habitants comme des anciens n'est pas toujours de mise ... la mixité ne se décrète pas. Au Clos Saint-Lazare, « *il faut mener une réflexion sur les équipements nécessaires pour créer du lien malgré une école commune* ». A ce sujet, des participants ont souligné le fait que la solution n'est pas de chasser les plus pauvres pour attirer une population plus aisée.

Sans parler de la problématique des campements Roms notamment à La Courneuve, le long de l'A86 : quelles solutions au-delà des destructions suivies par des reconstructions hâtives?



Synthèse cartographique du territoire réalisée par les participants

Légende

Où diriez-vous que la situation s'est améliorée?

- 2 gommettes
- 3 gommettes
- 4 gommettes
- 5 gommettes ou plus

Où diriez-vous que la situation s'est dégradée?

- 2 gommette
- 3 gommettes
- 4 gommettes
- 5 gommettes ou plus

La carte ci-dessus restitue les échanges ayant eu lieu lors de l'atelier portant sur la cartographie du territoire. Au cours de celui-ci, les participants étaient invités à identifier individuellement les zones du territoire leur paraissant s'être améliorées ou au contraire, dégradées. Seuls les espaces ayant été abordés par deux personnes ou plus, et dont les justifications ont été notées sur les supports écrits figurent sur cette carte.

- 1 Les participants soulignent, les travaux qui durent, les embouteillages, la chaussée non entretenue, les commerces qui ferment, la saleté et le trafic de drogues. Quelques-uns estiment cependant que « *la rénovation urbaine avance !* ».
- 2 La cité des Poètes mériterait, pour certains, une plus grande présence policière – « *il faut plus de police* » : le trafic de drogue s'y étend, et la concentration de personnes étrangères est source de communautarisme.
- 3 A Epinay, les bénéfices de la rénovation urbaine et l'arrivée du T1 sont soulignés : « *retours commerces et café, équipements, habitat neuf* ». Toutefois, certains déplorent la fermeture des commerces, les trafics et agressions qui se « *stabilisent* ».
- 4 Le centre-ville de Saint-Denis souffre encore de « *gros problèmes de propreté, de diversité commerciale* » et les usagers de drogue sont « *laissés à l'abandon* ».
- 5 Concernant les pourtours du Stade de France, les participants sont unanimes : la nouvelle population arrivant donne une image positive et dynamique de la ville.
- 6 Les nouveaux aménagements à Carrefour Pleyel « *ont apporté beaucoup de bienfaits* », et notamment le retour des entreprises et des classes moyennes.
- 7 A Saint-Ouen, si la mobilisation des habitants et des associations est appréciée, les participants déplorent la recrudescence du trafic « *qui s'est étendu à toute la ville* ».
- 8 Les commerces se dégradent, malgré l'arrivée de la ligne 12, qui désenclave la zone.
- 9 Malgré la rénovation urbaine, les participants regrettent la constance des agressions faites aux femmes et du trafic de drogue.
- 10 Les actions en direction des jeunes sont soulignées.
- 11 Les efforts faits aux 4 routes pour la diversité commerciale sont reconnus.
- 12 Le long de l'A86, l'insalubrité et la vétusté des campements Roms sont pointées du doigt.
- 13 Malgré les aménagements urbains, la mise en place d'une maison de quartier, « *il reste des problèmes de sécurité, de tranquillité et de propreté* ».
- 14 La réhabilitation du Clos Saint-Lazare fait débat : pour certains, il « *fonctionne bien* », quand d'autres pointent l'absence de mixité sociale.

1.2. Nos priorités pour le futur contrat de ville

o Un préalable : mobiliser davantage de publics dans la vie citoyenne

« C'est quoi la participation : être entendu ou faire ? »

« Il faut que l'on soit « moteur » dans l'agenda politique. »

« Dans le futur CUCS, il faut aller jusqu'au bout de la démarche. Si les gens s'engagent, il faut les faire participer et les associer jusqu'à la fin. »

« On arrive à mobiliser les gens pour des fêtes de quartiers, pourquoi pas pour le développement des quartiers, l'accès aux droits, les questions de transport... ? »

Les participants affirment la nécessité de créer les conditions de la participation des habitants à la vie locale, pour qu'ils puissent être davantage acteurs dans les projets ou dispositifs qui les concernent, dans leur diversité (notamment les jeunes, les personnes âgées, les familles monoparentales, les personnes d'origine étrangère, les sans-papiers, les handicapés moteurs et psychiques, ainsi que certaines populations telles que les Roms). C'est une des conditions de réussite du contrat de ville.

Une part d'entre eux regrette de voir que les habitants en général participent peu, *« il faut dire que les habitants doivent aussi se prendre en main »*. Comment impliquer, au-delà d'un noyau dur d'habitants déjà très engagés dans les quartiers ? La question est posée.

➤ *Aller à la rencontre des publics*

Pour que l'action collective aille davantage à la rencontre des publics en difficulté qui ne sont pas demandeurs, parce qu'ils n'osent pas s'exprimer, n'en ont pas suffisamment les moyens, ou pensent que c'est vain, cela suppose de déployer des moyens différenciés, et notamment :

- **d'aller vers les plus éloignés** et de **communiquer différemment** (porte-à-porte par exemple) pour les inviter, les motiver à s'exprimer, à parler de l'intérêt collectif à partir de leurs situations, à se sentir autorisés à s'exprimer et pris en compte.
« Il faut encourager l'encouragement ».
- **de reconnaître davantage les richesses culturelles et intergénérationnelles** : mettre en valeur et reconnaître les différentes cultures dans l'éducation, notamment *« les langues*

maternelles qui sont souvent des dialectes arabes, africains, qui constituent des atouts pour les enfants multilingues et non pas des freins » : davantage prendre en compte les cultures non métropolitaines dans la programmation culturelle des villes, pour valoriser leurs richesses.

➤ *« Ré-enchanter la participation »*

Redonner sens à la participation des habitants éloignés, passe par la (ré)-invention des formes citoyennes et particulièrement :

- partir des **réalités concrètes** des gens,
- être en mesure que les habitants puissent s'exprimer en **amont des décisions**,
- avoir des **règles du jeu claires et des « espaces neutres »**, pour s'assurer de la continuité des engagements pris par les collectivités locales et de la prise en compte de la parole citoyenne,
- organiser des **formations pour lever les freins à la participation** à destination des professionnels, des élus, des associatifs et des habitants.

Certains participants ont également cité le préalable de faire des habitants des quartiers des citoyens de plein droit, par l'obtention du droit de vote aux étrangers non-européens.

➤ *Associer au-delà des habitants des quartiers politique de la ville*

D'autres publics, qui ne sont pas ciblés par la politique de la ville, seraient intéressants à associer dans la réalisation des actions du contrat de ville : les salariés d'entreprise et les commerçants, les agents du service public, les associations non impliquées dans la politique de la ville : bref tous ceux qui travaillent sur le territoire !

○ **L'éducation, levier prioritaire**

L'éducation est une ressource et un levier pour tous, et encore plus pour les habitants des quartiers prioritaires, mais trop souvent, les moyens financiers et humains se font rares.

« Les jeunes ont des choses à dire sur leurs quartiers. »

« Il manquait 18 enseignants le jour de la rentrée à Saint-Denis. Que peuvent faire les habitants ? Se mobiliser ! »

« Tous les parents veulent que leurs enfants réussissent ! »

➤ *« Avoir envie de s'exprimer, c'est d'abord pouvoir s'exprimer »*

- **développer des ateliers d'alphabétisation pour les adultes maîtrisant mal le français** pour leur permettre plus de libertés et « *d'autonomie* » dans leur quotidien (être moins dépendants d'autrui).

➤ *L'éducation, une ressource pour les habitants des quartiers prioritaires*

- **agir envers les jeunes en décrochage scolaire** : à la fois ceux qui ont décroché et sont déscolarisés, mais également ceux qui sont en voie de décrochage, car la frontière est mince... Les 16-18 ans voire les 14-18 ans sont le plus souvent cités. Bien sûr, des **dispositifs** existent envers ces jeunes, mais ils sont **insuffisamment efficaces** (problème de formation des professionnels, de coordination entre les acteurs qui ne fonctionnent pas assez en réseau, manque de moyens, insuffisance d'actions envers le décrochage scolaire à proprement parler).
- **inciter davantage l'Education nationale à s'investir dans les actions politiques de la ville** : les enseignants sont un relais précieux vers les parents. Mais les enseignants souhaitent-ils vraiment s'engager sur le territoire où ils travaillent ? Ce point a fait débat dans le groupe...

➤ *Une forme d'éducation populaire au service de la mobilisation locale*

Les participants ont également évoqué **l'éducation populaire, dans des modalités renouvelées, comme moyen de donner aux habitants l'initiative de se mobiliser pour prendre en charge des problématiques locales.**

- la mise en place de structures informelles, basées sur la « **co-éducation des habitants** »,
- des « **coopératives d'échanges** », permettant d'une part, de créer les conditions d'accès à l'autonomie pour les habitants lorsque ces derniers rencontrent des problèmes. Et d'autre part, de leur redonner confiance en leurs propres capacités à résoudre leurs problèmes et confiance dans les autres pour les aider.

○ Agir pour l'insertion économique et sociale

L'insertion économique et sociale des habitants des quartiers est fondamentale pour résoudre les inégalités territoriales :

« Comment sortir de la précarité pour aller vers la vocation ? »

« Comment consolider le lien dans la solidarité, la convivialité, au niveau des commerces de proximité ? Diversifier et non pas cibler sur juste une partie des besoins mais travailler avec les besoins de tous les habitants. C'est dans les commerces qu'on apprend la naissance d'un tel, la maladie, etc. Comment resserrer les liens et la solidarité sans cela ? »

- **Et si on valorisait davantage la vocation et les réussites ?** Dans le quartier, on parle beaucoup d'emplois mais pas assez de métiers, de carrières. Il faut sortir de la fatalité des emplois précaires vécus comme seul horizon, pour parler davantage de **vocation des jeunes** et des parcours de réussite des jeunes (jeunes diplômés, jeunes entrepreneurs).
- **Développer l'accompagnement dans l'emploi via du tutorat professionnel et / ou intergénérationnel, permettant du transfert de compétences, en impliquant des bénévoles.**
- **Les participants de cet atelier ont proposé la création d'une « journée citoyenne des salariés », consistant en des rencontres entre les jeunes et les professionnels des secteurs privé et public.**
- **Pour les femmes isolées :** quelles plateformes existent aujourd'hui pour lutter contre l'isolement de ces femmes provenant de l'absence de formation, de la présence d'enfants, d'une langue ou d'une culture étrangère ? Des structures adaptées sont nécessaires, notamment pour **favoriser l'entrepreneuriat des femmes**, avec le micro crédit, et les gardes d'enfants pour **faciliter les formations**, par exemple.
- **Pour les travailleurs précaires, trop souvent hors de la focale de la politique de la ville :** les travailleurs précaires, de 30 à 50 ans sont souvent peu repérés et peu accompagnés par les dispositifs de la politique de la ville, alors même qu'ils sont dans des situations difficiles et fragiles sur le plan économique et social

➤ *Le commerce de proximité, lieu essentiel de la vie locale*

- **L'offre commerciale est perçue comme insuffisamment diversifiée** (raréfaction des métiers de bouche de qualité, augmentation du commerce communautaire).
- **L'implication des habitant-e-s dans l'implantation des commerces de proximité permettrait de répondre à la diversité de leurs besoins.** Un collectif chargé d'identifier les besoins des habitant-e-s pourrait être mis en place, avec pour mission, entre autres, de développer les circuits-courts, tels que les « systèmes d'échanges locaux » (SEL), les points-relais fermiers, les coopératives d'échange...

➤ *Améliorer le cadre de vie et les espaces publics, pour plus de solidarité et de convivialité*

« Ce n'est pas la ville : il n'y a plus d'espaces publics »

« Créer du lien, c'est un besoin humain »

- **Agir sur le logement est primordial.** La rénovation urbaine est un moyen, mais n'est pas le seul, et ne peut se faire sans accompagnement social des populations. Les logements doivent être de qualité et accessibles.
- **L'enjeu est de vivre ensemble dans une ville tranquille et apaisée :** l'espace public est générateur de lien social, s'il est accessible (notamment par des réseaux cyclables cohérent et à pied), propre, et jugé sûr.
- **L'accès aux services publics et de proximité est primordial :** nos quartiers sont parfois des « déserts médicaux » ; certains habitants se sentent abandonnés par les services publics. Certains participants ont proposé la mise en place de « facilitateurs de quartier », faisant le lien entre habitants et collectivités. Ils seraient des interlocuteurs privilégiés pour savoir à qui s'adresser lorsque l'on doit contacter une institution publique. Ce rôle pourrait être confié à des « habitants historiques » du quartier.
- **La problématique des Roms** est revenue dans plusieurs groupes comme illustrant la difficulté à vivre ensemble et le manque de cohérence de l'action publique à l'échelle intercommunale (avec le sentiment que les communes se renvoient la balle, à la place d'agir ensemble).
- **Combattre l'insécurité est l'affaire de tous et nécessite d'impliquer une pluralité d'acteurs** car les problèmes d'insécurité proviennent à la fois de l'éducation (échec

scolaire), du chômage (d'où l'importance de recruter localement et de financer durablement l'emploi associatif), et de la non reconnaissance de l'interculturel (besoin de valoriser l'interculturel, de lutter contre l'image dépréciée des jeunes de banlieue). Les solutions passent par une mobilisation du corps enseignant, des services publics, des associations et des habitants, et une visibilité de la police.

2. Faire autrement le contrat de ville : de nouvelles manières d'agir ensemble, habitants, associations, professionnels, élus

2.1. Comment faire autrement ?

Plaine Commune se fait le porte-parole du terrain et a fait part de son souhait, de la possibilité et de l'intérêt d'inventer de nouvelles manières d'agir ensemble : les associations pointent souvent la lourdeur administrative et le manque de souplesse des procédures d'appels à projet et des demandes de subventions, l'inadéquation avec les petites structures.

Plaine Commune a donc fait aux participants des propositions pour :

- renouveler ou sortir de la logique actuelle d'appels à projet
- innover dans les modalités d'attribution d'enveloppes pour les actions à faible budget
- développer des fonds de participation « habitants »
- inventer de nouveaux modes de coopération entre associations et collectivités.

Les participants ont reconnu unanimement que cette ouverture de Plaine Commune pourrait apporter plus de :

- souplesse,
- lisibilité,
- visibilité,
- légitimité,
- innovation.

◇ Les principes

« Oui à l'appel à projets. Non à l'appel à actions. »

« Demande-t-on aux associations d'être prestataires ? »

« L'institutionnalisation est un frein à la participation, autant que l'absence de résultats suite à la participation. »

Les participants insistent sur plusieurs principes importants pour faire autrement :

➤ *Ne pas devenir des « délégataires » de services publics*

- **Insuffler et encourager les dynamiques et initiatives existantes.** Il ne s'agit pas d'être dans une logique de « quasi-délégation » de services publics, dont les quartiers souffrent trop souvent l'absence.

- **La légitimité et l'indépendance des associations sont à affirmer et à reconnaître.** Un flou existe sur ce qui est attendu des associations : co-construction ? Prestation ? Instrumentalisation ?
- Des questions récurrentes sont formulées : **comment sortir de la dépendance financière des associations vis-à-vis des institutions ?** Comment assurer la pérennité des actions, quand les financements ne le sont pas ?

➤ *Inventer des modalités souples et sécurisantes*

Pour certains participants, le cadre actuel des procédures de subventions et d'appels à projet est perçu comme rigide et empêche l'innovation, car trop institutionnalisé. Ainsi, ces nouveaux dispositifs devraient selon eux permettre de :

- **faire émerger des projets innovants**, en rendant les cadres plus souples, moins rigides ou fermés : il s'agit de « *permettre des projets innovants en libérant les axes* » ;
- **renforcer la légitimité des associations** et leur capacité d'action, afin qu'elles ne servent pas qu'à gérer la raréfaction des ressources ;
- permettre à des nouvelles actions et des nouveaux acteurs d'émerger, et ne pas concentrer encore plus les moyens sur des structures connues ;
- « **sanctuariser les enveloppes budgétaires pour les petits projets** », c'est aider les associations à pérenniser leurs actions ;
- **affecter une enveloppe souple à des projets d'habitants**, en dehors des associations. Il ne s'agirait pas de subventions mais d'une prise en charge des dépenses, avec des démarches administratives simplifiées, pour des projets locaux et micro-locaux.

○ **Au-delà des dispositifs, devenir réellement partenaires**

« *Améliorer, plutôt que tout reprendre ?* »

« *L'appel à projet n'est pas forcément le frein ou le problème en soi. Il restera de toute façon un cadre administratif nécessaire.* »

« *Comment faire le collectif si les stratégies individuelles sont niées ?* »

Si les participants considèrent que l'appel à projet, sous sa forme actuelle, peut constituer un frein à l'innovation et à la participation, ils ne rejettent pas pour autant la procédure en tant que telle : elle peut être rendue plus juste et plus efficace.

Les participants pointent les lacunes des techniciens en ingénierie de projet participatif, d'où découle une « *difficulté à gérer des groupes complexes* ». Il est également parfois compliqué de se comprendre, entre techniciens et associatifs : il apparaît primordial d'avoir « *un langage commun* » pour échanger sur les projets. Ces manques révèlent des potentiels d'innovation.

Pour sortir des logiques de concurrence et des positions différentes entre associations (les informées et les autres, les « *compétentes* » en traitement de dossier et les autres, les expérimentées ou initiée en politique de la ville et les autres, ...), plusieurs voies sont possibles :

➤ *Entre les associations*

Le cadre des appels à projets n'est pas le seul frein à l'évolution des pratiques ; mettre davantage en commun les projets associatifs conduira à sortir d'une logique de concurrence qui peut prévaloir. Trois mots d'ordre ont été évoqués pour évoluer :

- Partenariat
- Mutualisation
- Mise en réseau

« Mettre davantage en commun les projets pour limiter les concurrences. Il est important de développer la mise en réseau et le partenariat, surtout dans les grandes villes. Il faut partager le diagnostic, et faire se rencontrer les associations, diffuser l'information et adapter les réponses aux associations. »

➤ *Entre les collectivités et les associations*

- Identification de grands axes de projets, avec des sous-projets, portés par différentes structures, complémentaires, devant y répondre ensemble.
- Accompagnement des associations par les collectivités dans les réponses à appels à projet et dans le suivi de la mise en œuvre des actions.
- De nouveaux métiers pourraient voir le jour :
 - des accompagnateurs, pour appuyer les petites structures, pour une meilleure utilisation de leur temps bénévole,

- des facilitateurs de lien, pour aider au rapprochement entre les personnes en recherche d'engagement et celles en recherche d'aides ; entre les associations et leurs publics cibles.

➤ *Vers une relation d'égalité entre collectivités et associations*

- **Du diagnostic partagé à la gestion partagée des fonds ?**

- L'enjeu essentiel est de partir d'un **diagnostic commun des besoins entre les institutions, les associations et les habitants**, avant de penser au type de dispositif pertinent.
- D'ailleurs pourquoi ne pas pousser la logique de diagnostic partagé des besoins par une **co-construction des règles**, voire la co-gestion des fonds, notamment via le conseil citoyen ? Cette notion de gestion partagée des fonds, notamment un fonds d'initiatives ou d'enveloppes pour des petites actions semble importante.

- **Des relations dynamiques entre associations et collectivités**

- Adopter ensemble et diffuser des règles transparentes pour garantir un traitement égalitaire des associations.
- Davantage d'échanges d'expériences entre les associations, les services et les élus, permettrait une amélioration permanente des pratiques respectives de chacun.

2.2. Sur quoi faire autrement ? Premières pistes...

Voici quelques propositions, à l'état d'ébauche, travaillées par les participants aux ateliers sur la base des priorités apparues lors du diagnostic partagé (question 1), de nature à stimuler des engagements collectifs sur des coopérations nouvelles.

En bleu, les propositions renvoyant aux cadres et conditions de la participation ; *en vert*, des thèmes traitant des problématiques impactant concrètement les habitants dans leur quotidien.

Mobiliser autrement les habitants

« Seul je vais vite, ensemble nous allons plus loin » (proverbe africain)

« Les habitants disent la vérité. »

Les gens ne se mobiliseront que si ce qu'ils disent est entendu, cru et pris en compte et si ils peuvent parler de ce qui compte pour eux. Aujourd'hui les habitants ne viennent pas dans les réunions car les ordres du jour viennent d'en haut (les élus, l'administration).

On arrive à mobiliser les gens pour des fêtes de quartiers, pourquoi pas pour le développement des quartiers, l'accès aux droits, les questions de transport... ?

Objectifs :

- **trouver des moyens de faire des ordres du jour ascendants (par exemple, liste des sujets sur lesquels on vote pour prioriser l'ordre du jour)**
- **expérimenter des méthodes comme les Forums ouverts**
- **mettre en place des conditions facilitant la participation (garde d'enfants, durée et horaire adaptés)**
- **avoir des méthodes de décision qui prennent en compte l'avis de chacun (exemple : décision à la majorité)**
- **imaginer des nouveaux moyens de libérer les habitants pour la participation : des crédits d'heure « habitants » ?**

« Un dispositif d'autonomisation pour les femmes isolées »

Ses objectifs :

- **donner aux femmes isolées des clés pour l'autonomie : lieu d'échange, accès à la mobilité, accompagnement**

Ce projet nécessite un financement dans la durée car c'est un combat de longue haleine. Et d'aller à la rencontre des femmes isolées pour les convaincre de prendre part à ce dispositif.

Un « Conseil de village » pour créer les conditions du dialogue avec les Roms

Ce Conseil de village réunirait les habitants du camp, les riverains et les représentants de la commune, et serait en lien avec les associations de parents d'élèves des écoles où les enfants sont scolarisés et les conseils de quartier. Ce serait un conseil neutre et indépendant des associations.

Ses objectifs :

- élaborer une charte du vivre-ensemble
- éviter la conflictualité entre les riverains et les Roms
- lutter contre l'insalubrité, et la stigmatisation.

Il veillera à ne pas servir d'alibi à un maintien des Roms dans la précarité, et dépasser une première réaction négative de la part des riverains.

La création d'un centre culturel franco-rom

Ses objectifs :

- échanger, apprendre les uns des autres
- se rencontrer
- lutter contre les stéréotypes existant des 2 côtés

Cela nécessite une préfiguration par une Maison de projet (aide à la conception d'un projet, recours à l'expertise au niveau amont et dialogue avec les porteurs de projets), pour lutter contre les peurs (peurs que cela attire une population Rom supplémentaire, par exemple).

Développer les cours et ateliers linguistiques

Parler français est une condition indispensable pour s'intégrer. Il faut travailler collectivement sur ce thème dans le contrat de ville.

Objectifs de l'action partenariale :

- connaître les besoins qui existent déjà au sein des populations, dans leur diversité
- connaître les dispositifs qui existent déjà et qui peuvent être enseignés et bien utiliser tous les moyens existants
- Développer des actions pour répondre aux besoins non couverts.

Au sein des Conseils citoyens, il faudra prendre en considération l'éclairage apporté par les citoyens concernés par le problème et le regard des experts sur cette question.

Accompagnement des locataires en logement social : le droit à la tranquillité

Ses objectifs :

- proposer de la médiation entre les locataires, la police nationale, le bailleur et la ville pour assurer la tranquillité et la sécurité publique, et notamment lutter contre les squats des halls et de logements inoccupés.

Inventer ensemble les nouvelles manières d'habiter dans les immeubles rénovés

Aujourd'hui, les habitants ne sont pas suffisamment associés à la réhabilitation, ils ne se sentent pas concernés.

Objectifs :

- associer les habitants au projet de cahier des charges de la réhabilitation. Il faut un suivi avant, pendant et après les travaux avec ces habitants
- impliquer les habitants ou les amicales de locataires (et donc simplifier la création des amicales). Il faut améliorer l'image que les habitants ont de leur propre immeuble à travers l'installation de locaux d'activité dans les immeubles
- organiser des projets par immeuble, pour développer les alentours de l'immeuble, ou organiser des journées porte-ouverte (les habitants montrent leur appart)
- développer les rencontres intergénérationnelles (activités mêlant les plus jeunes avec les plus vieux)
- favoriser l'implantation d'activités (commerces, médecin) dans l'immeuble
- simplifier et accompagner l'accession à la propriété

Trouver de nouvelles manières d'agir face à l'usage de produits (alcools, stupéfiants) dans l'espace public

Nous assistons trop souvent dans les quartiers populaires à des situations où des personnes absorbent des substances psychoactives (drogue, alcool) dans l'espace public. Que faire ? Il n'y a pas suffisamment d'infrastructures, de dispositifs de soins, de proximité, pour aider ces personnes. La réponse aujourd'hui est essentiellement répressive (prise sous l'angle de l'illégalité ou du trouble à la tranquillité publique) alors que la prévention, mais surtout le traitement, sont primordiales. Notre groupe a eu envie de réfléchir sur ce thème mais nous n'avons pas trouvé de propositions concrètes. Nous avons conscience que cette question est rarement prioritaire dans les actions politiques de la ville et qu'elle l'est également rarement dans le droit commun. Alors comment faire de ce problème de santé publique un enjeu partagé sur lequel de nouvelles solutions apparaissent ?

3. Faire autrement : premières propositions pour les modalités de mise en œuvre et le fonctionnement des conseils citoyens

Au cours d'un atelier invitant les participants à imaginer à quoi pourraient ressembler les futurs conseils citoyens, des souhaits et des propositions concernant les objectifs, les conditions et les modalités de mises en œuvre ont été formulés.

3.1. Des objectifs des conseils citoyens

- Servir de **relais d'information auprès des habitants**, concernant les politiques publiques et les projets en cours menés sur le territoire.
- Permettre aux participants de **donner leur avis** sur les informations et projets qui leurs sont présentés, pour une amélioration des conditions de vie dans le quartier en faveur de l'intérêt général.
- Accompagner les habitants et les associations dans **l'émergence de projets innovants**, pour que « *la politique redevienne l'affaire de tous* ». Ils doivent être conçus comme des « *outils de conscience citoyenne* », qui « *réenchangent la participation* ».
- **Favoriser la mobilisation de toutes et de tous** : hommes et femmes, jeunes et seniors, habitants d'origines diverses (la question des Roms est revenue à plusieurs reprises au cours du débat, ainsi que celle des habitants d'origine africaine et maghrébine), dans l'optique d'un meilleur vivre-ensemble entre tous les habitants.

3.2. Des conditions de mise en œuvre des conseils citoyens

Pour assurer le bon fonctionnement des conseils citoyens à venir, des conditions devraient pouvoir être réunies :

□ **Tendre vers la participation du plus grand nombre**

- Permettre une meilleure **représentativité des habitants** et éviter les écueils du « *fonctionnement en vase clos* », du « *lobbying* », de personnes qui parlent en leur intérêt propre sans s'ouvrir à l'intérêt collectif.
- Associer une diversité d'acteurs à **l'élaboration du contrat de ville au sein des conseils citoyens**, même si ces derniers ne seraient pas en relation directe avec la politique de la ville. Les participants ont proposé que les salariés d'entreprises, les commerçants, les agents du service public, les associations prennent part aux conseils citoyens.
- **Aborder des thèmes concrets, pour susciter l'intérêt des habitants dans leur diversité**, « *des problématiques proches des habitants* », tels que l'aménagement, l'éducation, le stationnement, le logement ou la santé.

« Convaincre les habitants de participer à ce conseil citoyen et qu'ils soient acteurs et non spectateurs de ce qui se passe dans les quartiers. »

○ Une reconnaissance par les institutions et les citoyens

- **Être entendus et écoutés**, et que la parole d'habitant puisse être reconnue comme une forme d'éclairage sur un sujet donné.
- **Impliquer les élus est nécessaire** : ce sont les personnes les plus à même à « répondre aux questions et à transmettre les demandes » formulées au sein du conseil citoyen. Il faut aller du « bas vers le haut, et du haut vers le bas ».
- **Être indépendant politiquement et financièrement** est le facteur de légitimité de ces conseils. Ces conseils citoyens doivent être un « cadre neutre, dénué de couleur politique ».
- **Faire reconnaître cet engagement auprès des employeurs**, que la participation à un conseil citoyen soit valorisante et valorisée sur le marché du travail.

○ Des conseils citoyens doté d'un véritable pouvoir d'agir...

- **Un lieu de décision** : des conseils citoyens qui « soient un instrument de décision et qu'ils aient un réel pouvoir d'agir ».
- **Un lieu d'action** pour permettre l'éclosion de réels débats et projets : « Il faut que des choses se passent ».

« il faut qu'on se dise "des choses se passent dans ces conseils citoyens" afin de donner aux gens l'envie d'y aller. »

○ ... grâce à un fonctionnement clair et transparent

- **L'évaluation régulière du fonctionnement du conseil citoyen** : il apparaît important de mettre en place un suivi des actions du conseil citoyen et une évaluation de son fonctionnement afin de garantir l'indépendance et la neutralité du conseil.
- **L'instauration d'une charte du conseil citoyen** qui préciserait son fonctionnement, pour plus de clarté et de transparence pour tous.

3.3.Des modalités de fonctionnement des conseils citoyens

Puisque l'une des conditions des réussites des conseils citoyens est la diversité, il est nécessaire de mettre en place des outils permettant de lever les freins à la participation et « d'aller vers l'habitant ».

o La nécessité de lever les freins à la participation avec :

- Des **conseils citoyens adaptés à la vie des habitants**, avec des réunions le week-end, et dans des endroits différents, pour être au plus proche des habitants.
- Des **contreparties matérielles, qui prendraient en charge certains frais**, qui peuvent constituer un frein à la participation, tels que les frais de garde. Ce point a fait débat au sein du groupe, puisque une partie est en faveur d'un engagement volontaire et bénévole, tandis que l'autre évoque l'éventualité d'une indemnisation.
- Des **attestations ou des autorisations de la part des employeurs** pourraient être mises en place, afin de concilier participation à un conseil citoyen et vie professionnelle.
- Des **ateliers de langue pour encourager la participation des habitants dont la langue maternelle n'est pas le français**.
- Des **formations à la participation et à l'animation** à destination des agents municipaux, des élus, des associations et des habitants pourraient être régulièrement organisées pour familiariser les participants à la démocratie locale. Ces formations pourraient également être assurées, selon un principe de co-formation, où les anciens membres des conseils citoyens formeraient les nouveaux membres.

o Une mobilisation proactive : aller vers l'habitant

- **Utiliser une multiplicité de canaux de communication autour de l'activité des conseils citoyens** : les réseaux sociaux, les journaux locaux, des affichages en ville et dans les écoles, des tracts distribués sur la voie publique, du boîtage, le porte-à-porte, le bouche-à-oreille.
- **aller « vers l'habitant »**, en mettant en place des outils allant dans ce sens, tel que le diagnostic en marchant.

○ Des conseils citoyens fondés sur l'égalité et la transparence entre les participants

- **La co-élaboration de l'ordre du jour** par l'ensemble des participants ou à défaut, son amendement par les participants avant la tenue du conseil. Le conseil citoyen pourrait aussi s'autosaisir pour se prononcer sur des thèmes qu'il considère primordiaux.
- **Des relations d'égal à égal** entre tous les participants, c'est-à-dire, entre les habitants, les associations, les agents municipaux, les élus : **chaque personne devrait être considérée de manière égalitaire, et bénéficier de la même considération et du même espace d'expression, de réflexion et de contribution. Les apports de chacun au débat devraient être considérés comme des regards complémentaires.** Toutefois, certains participants ont proposé que le conseil citoyen entretienne des relations formalisées par écrit avec les élus, notamment pour être mesure de suivre les avancées de chacun, sur les dossiers traités.

○ Un cadre de fonctionnement ajustable

- Un conseil citoyen organisé autour **d'un bureau, avec un trésorier, et d'un conseil d'administration.**
- **Une fréquence des réunions ajustable « en fonction des besoins »** pour conserver une certaine **souplesse dans l'organisation des rencontres**, basée sur « l'autodétermination ». La majorité des participants a proposé une fréquence mensuelle de rencontres en plénière, tandis que certains estiment qu'une réunion tous les trois mois est suffisante. Des groupes de travail d'environ trois personnes pourraient se réunir en dehors de ces plénières, en fonction des dossiers à traiter.
- Un programme de réunion indicatif a été élaboré par les participants : les réunions des conseils citoyens débuteraient par un débat sur un sujet donné, puis par des questions d'information. Enfin, un groupe de travail présenterait ses avancées au reste du conseil.

○ Des conseils citoyens stables et indépendants

Afin de garantir à la fois l'indépendance et la stabilité des conseils citoyens, il pourrait être instauré :

- **Une présidence tournante tous les deux ans, souhaitée par la majorité des participants** ou la **présence d'un animateur extérieur** qui aurait pour objectif de garantir la neutralité et la stabilité du conseil citoyen.
- **Un renouvellement tous les 2 à 3 ans d'une partie des membres du conseil, tout en encourageant l'assiduité des participants** qui apparaît primordiale pour assurer un suivi efficace et sur le long terme des questions traitées par le conseil.

- La **contribution d'experts ou d'éducateurs populaires aux réunions**, afin d'obtenir, d'une part des informations claires sur un sujet techniques, et d'autre part, un avis éclairé et neutre sur un thème figurant à l'ordre du jour.
- **L'existence d'un budget propre, géré par les membres du conseil citoyen pour assurer son indépendance.**

◉ Des conseils citoyens ouverts sur le territoire

- L'implication des **différents échelons du territoire apparaît nécessaire** pour d'une part, avoir une vue d'ensemble des politiques publiques et projets mis en œuvre sur le territoire ; et d'autre part, être en capacité de se prononcer sur une diversité de thématiques impactant la vie locale.
- La mise en place d'une **coordination des conseils citoyens des différents quartiers**, pour un travail en réseau, de l'échange d'expérience et des actions communes.

« Nécessité de travailler en réseau entre tous les conseils citoyens. »

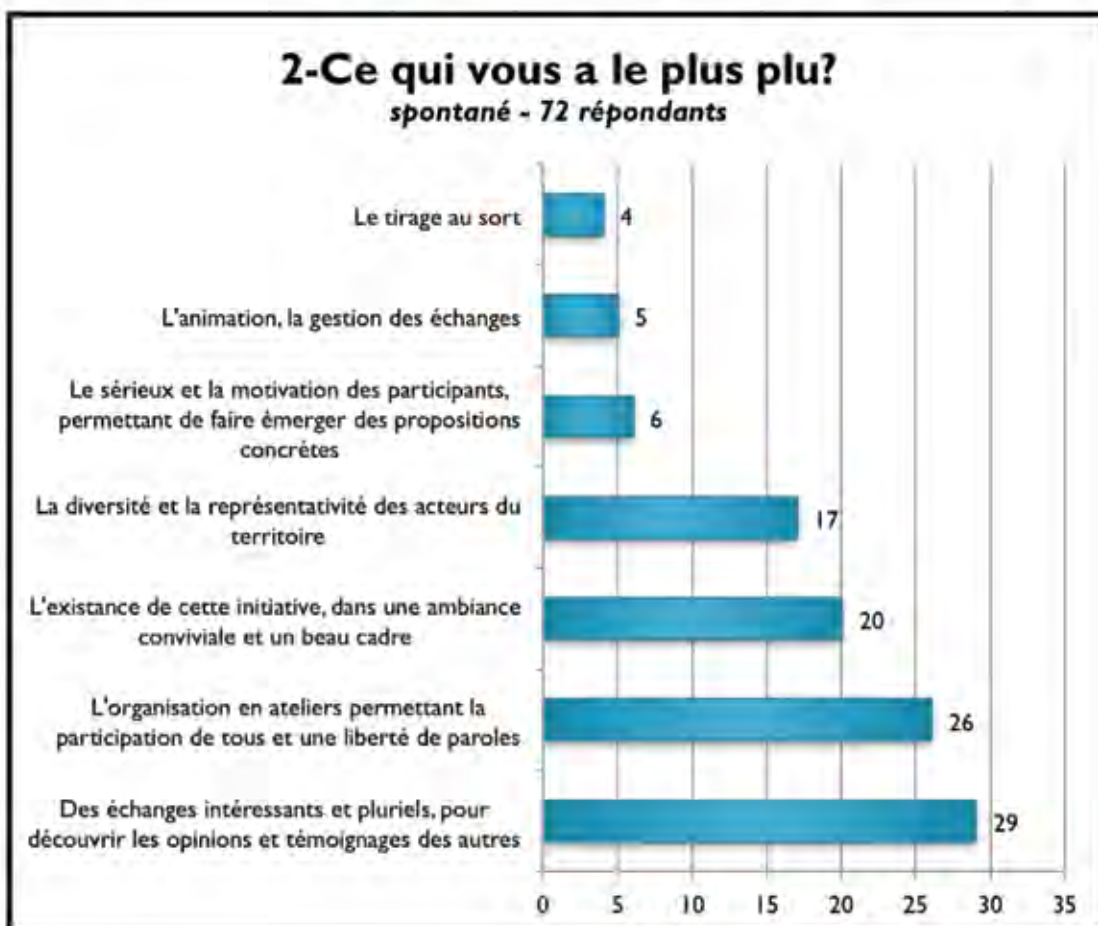
**Photo de groupe : un aperçu des participants de la Conférence
Citoyenne**



III. Annexes

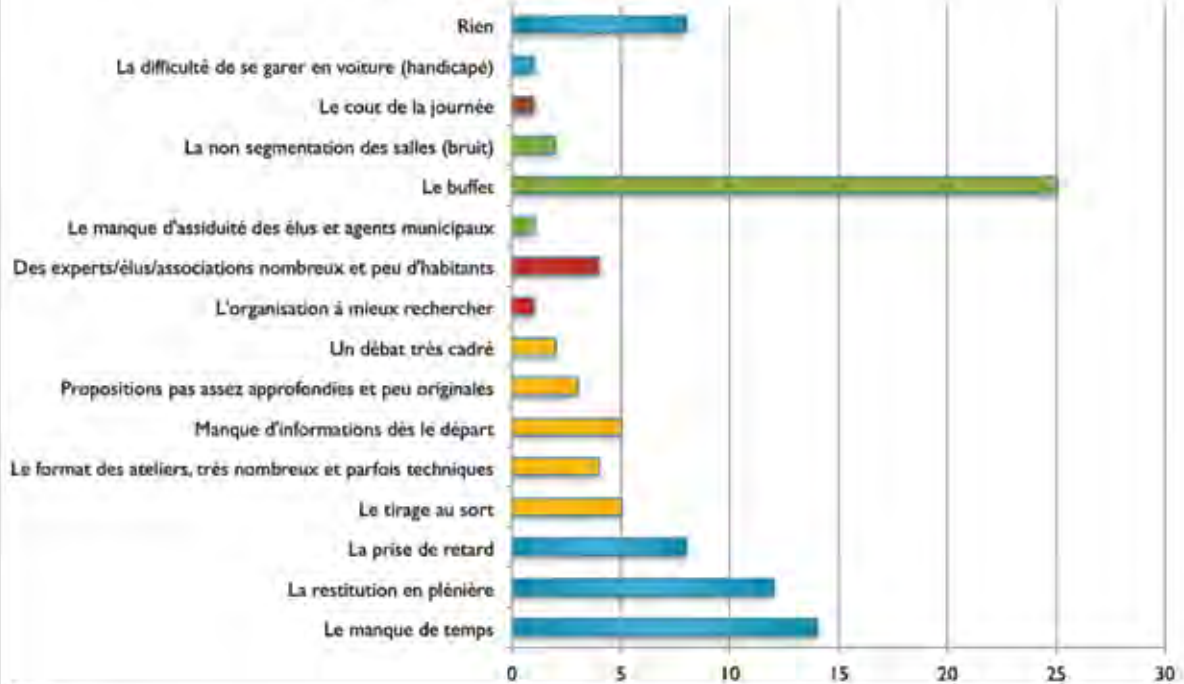
1. Evaluations

Les évaluations ont été réalisées sur la base des questionnaires distribués aux participant-e-s, à l'issue de la journée.



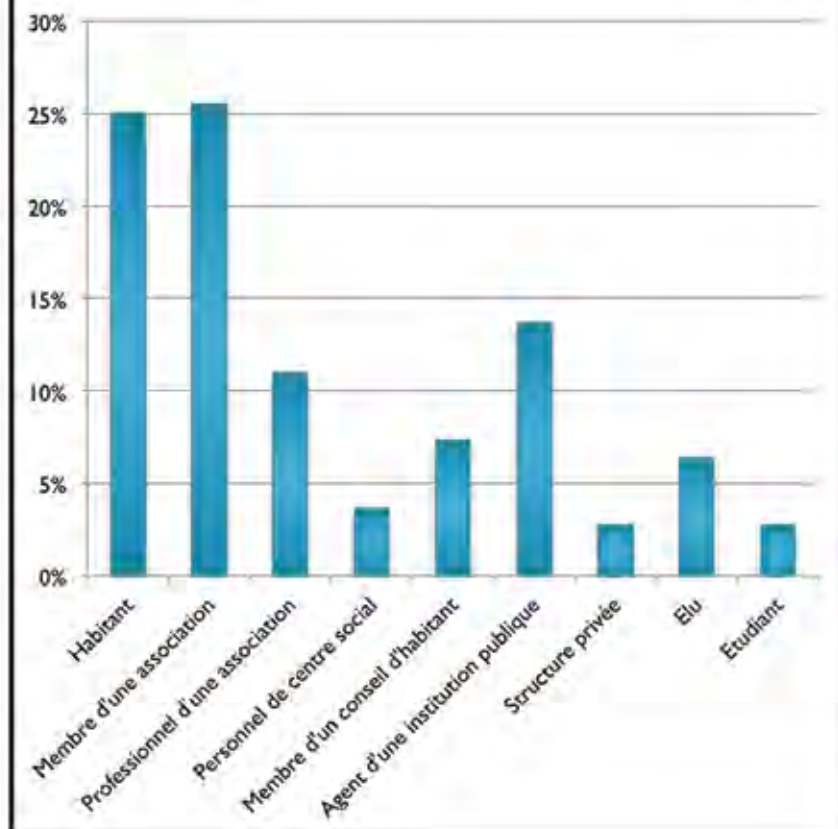
3-Ce qui vous a le moins plu

Spontané - 71 répondants



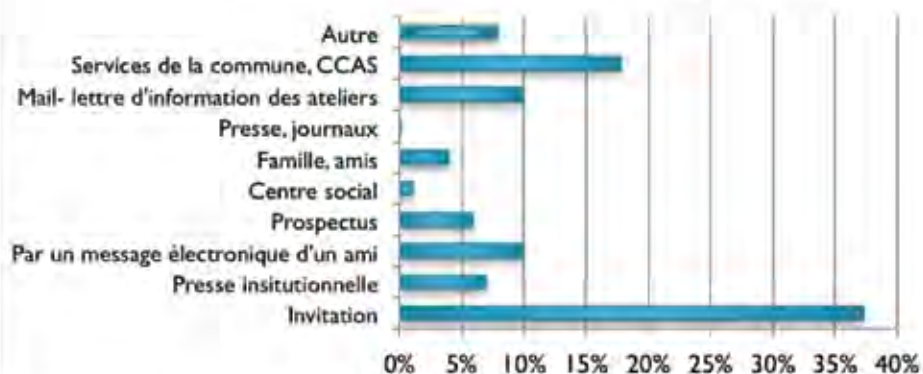
4- Vous êtes venu-e en tant que...

plusieurs réponses possibles 72 répondants



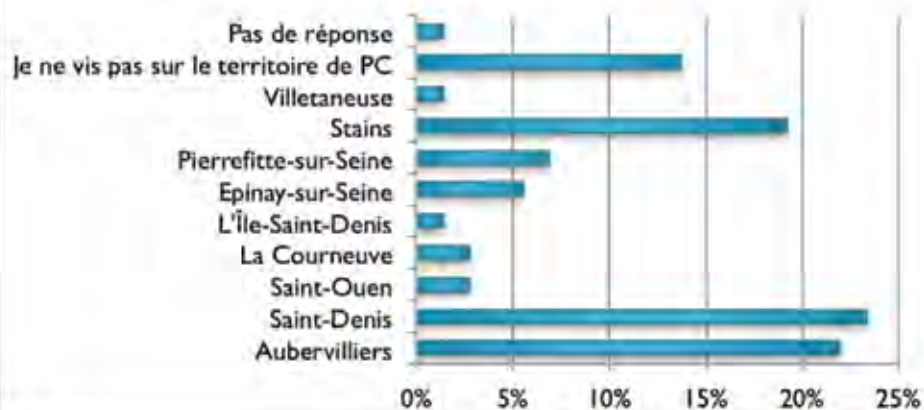
5-Comment en avez-vous entendu parler?

plusieurs réponses possibles 73 répondants



6- Vous êtes originaire de...

72 répondants



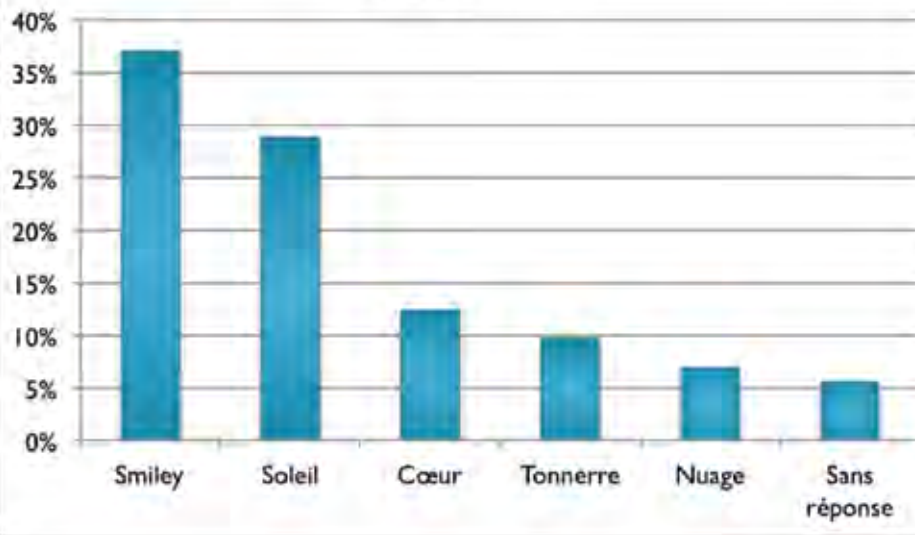
6- Vous y vivez depuis...

69 répondants



7- L'illustration qui correspond le mieux à vos attentes

69 répondants



2. Rapports d'étonnement

7 observateurs et observatrices étaient présent-e-s lors de cette journée et ont assisté à différents ateliers. Ils écriront un « rapport d'étonnement », inséré au présent document, afin de partager leur ressenti et expérience sur cette journée.

Silvia Capanema Schmidt, Conseillère Déléguée, démocratie Locale et relations aux usagers

Anne-Paule Depré, co-présidente du Conseil de développement de Plaine Commune

Mériem Derkaoui, Vice-présidente à la rénovation urbaine et la politique de la ville de Plaine-Commune

Bénédicte Madelin, collectif national « Pas sans nous »

Kais Marzouki, Commissariat général à l'égalité des territoires, Bureau du soutien aux associations et de la participation des habitants

Cyril Melo Directeur de la citoyenneté et du développement local à l'Île Saint-Denis

Pascal Lacroix, co-président du Conseil de Développement de Plaine Commune

3. Paroles de slameurs

Textes des slameurs

Autres : 2 à 3 photos (ateliers, plénière...)

Le mot de la fin :



LES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE PLAINE COMMUNE

LES VILLES DE PLAINE COMMUNE :

AUBERVILLIERS, ÉPINAY-SUR-SEINE,
LA COURNEUVE, L'ÎLE-SAINT-DENIS,
PIERREFITTE-SUR-SEINE, SAINT-DENIS,
SAINT-OUEN-SUR-SEINE, STAINS ET VILLETANEUSE

LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
PÔLE EMPLOI
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE SEINE-SAINT-DENIS
LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE SEINE-SAINT-DENIS
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ - SEINE-SAINT-DENIS
LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
DE SEINE-SAINT-DENIS
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DE SEINE-SAINT-DENIS

LES BAILLEURS DU TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE :

ADOMA, ANTIN RÉSIDENCES,
BATIGÈRE ÎLE-DE-FRANCE, COALLIA, DOMAXIS,
EFFIDIS, ESPACIL HABITAT, FRANCE HABITATION,
ICF HABITAT LA SABLIÈRE, IMMOBILIÈRE 3F,
LA MAISON DU CIL, LOGEMENT FRANCILIEN, LOGIREP,
LOGIS TRANSPORTS, NOVIGERE, L'OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT D'AUBERVILLIERS, L'OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DE SEINE-SAINT-DENIS, OPIEVOY, OSICA, PARIS
HABITAT, PLAINE COMMUNE HABITAT, RÉSIDENCES
LOGEMENT FONCTIONNAIRES,
SA HLM PLAINE DE FRANCE, SAINT-OUEN HABITAT
PUBLIC, SEMISO, SOFILOGIS, TOIT ET JOIE,
VALOPHIS, VILOGIA